



OACI

Doc 10175

États financiers et rapports du Commissaire aux comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021



Documentation pour la 41^e session de l'Assemblée en 2022

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE



| OACI

Doc 10175

États financiers et rapports du Commissaire aux comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

Documentation pour la 41^e session de l'Assemblée en 2022

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Publié séparément en français, en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol et en russe par l'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
999, boul. Robert-Bourassa, Montréal (Québec) H3C 5H7 Canada

Les formalités de commande et la liste complète des distributeurs officiels et des librairies dépositaires sont affichées sur le site web de l'OACI (www.icao.int).

**Doc 10175, États financiers et rapports du Commissaire aux comptes
pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021**

Commande n° : 10175
ISBN 978-92-9265-883-0 (version imprimée)

© OACI 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de stocker dans un système de recherche de données ou de transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, un passage quelconque de la présente publication, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de l'Organisation de l'aviation civile internationale..

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
PARTIE I	RAPPORTS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	
	Présentation	I - 1
	Déclaration relative au contrôle interne	I - 17
PARTIE II	OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	II - 1
PARTIE III	ÉTATS FINANCIERS	
État I	État de la situation financière	III - 1
État II	État de la performance financière	III - 2
État III	État des variations de l'actif net	III - 3
État IV	État des flux de trésorerie	III - 4
État V/V-A	État de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels	III - 5
	Notes aux états financiers	III - 7
PARTIE IV	TABLEAUX	
Tableau A	Activités ordinaires par fonds	IV - 1
Tableau B	Programme ordinaire — Contributions à recevoir des États membres	IV - 3
Tableau C	Activités des projets de coopération technique par groupes de fonds	IV - 6
Tableau D	Activités des projets de coopération technique — Fonds d'affectation spéciale et accords de services de gestion	IV - 7
Tableau E	Activités des projets de coopération technique — Fonds du service des achats d'aviation civile	IV - 9
Tableau F	Activités des projets de coopération technique –Revenus, charges et solde des fonds iPACK	IV-10
PARTIE V	RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À L'ASSEMBLÉE SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE POUR L'EXERCICE QUI A PRIS FIN LE 31 DÉCEMBRE 2021 ET OBSERVATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN RÉPONSE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	

PARTIE I : RAPPORTS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

PARTIE I : RAPPORTS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION

1. INTRODUCTION

1.1 Conformément au § 12.4 du Règlement financier, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen du Conseil, en vue de les recommander à l'Assemblée pour approbation, les états financiers de l'OACI pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2021. Comme le prescrit l'article XIII dudit Règlement, l'opinion et le rapport du Commissaire aux comptes sur les états financiers 2021 sont également soumis au Conseil et à l'Assemblée, accompagnés de mes observations (indiquées dans les Observations du Secrétaire général).

2. VUE D'ENSEMBLE DES ÉTATS FINANCIERS

2.1 Les états financiers de l'OACI ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Sauf indication contraire, les états financiers et les notes y afférentes, qui font partie intégrante de ces états financiers, ainsi que le présent rapport, sont présentés en dollars canadiens (CAD).

2.2 Le rapport résume et explique plus en détail les informations clés fournies dans les états financiers de l'OACI et les mouvements de la situation financière, de la performance financière et de l'exécution du budget pour 2021.

2.3 L'**État I** présente la situation financière de l'Organisation. D'un montant total de 325,8 millions CAD au 31 décembre 2021 (2020 : 336,4 millions CAD), les actifs sont principalement composés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et d'investissements s'élevant à 284,2 millions CAD et de contributions à recevoir des États membres totalisant 18,7 millions CAD¹. Le passif s'élève à un total de 405,7 millions CAD (2020 : 440,9 millions CAD), dont 166,2 millions CAD (2020 : 189,2 millions CAD) représentant les avances reçues, principalement pour des projets de coopération technique, et un montant de 193,6 millions CAD (2020 : 219,7 millions CAD), qui représente les passifs estimés correspondant aux avantages du personnel comptabilisés conformément aux normes IPSAS. Au 31 décembre 2021, le rapport entre les actifs et le passif est de 1,42 (2020 : 1,41), ce qui signifie que l'OACI dispose de suffisamment de liquidités pour s'acquitter de ses obligations actuelles.

2.4 L'**État II** présente la performance financière pour l'exercice 2021.

2.5 Le montant total des produits a baissé de 14,9 millions CAD en passant de 246,5 millions CAD en 2020 à 231,6 millions CAD en 2021, principalement en raison d'une baisse de 7,0 millions CAD des contributions volontaires, d'une variation de 2,5 millions CAD de la juste valeur des cessions du droit d'usage pour l'utilisation d'immeubles et d'une diminution de 1,7 million CAD des gains de change. En outre, un ajustement découlant de la présentation portant sur 2,8 millions CAD a été apporté aux recettes provenant des contributions fixées en 2021 pour mettre en évidence la juste valeur des contributions à recevoir et des recettes connexes conformément aux normes IPSAS.

¹ Il n'a pas été tenu compte du montant des contributions à recevoir à long terme afin de respecter les normes IPSAS.

2.6 Les dépenses totales ont marqué une légère baisse de 2,0 millions CAD compte tenu de leur passage de 244,6 millions CAD en 2020 à 242,6 millions CAD en 2021, qui résulte en grande partie du recul des dépenses liées au personnel des projets (1,6 million CAD) et aux coûts de déplacement (0,9 million CAD).

2.7 Les dépenses ont dépassé les produits de 11,1 millions CAD en 2021 alors qu'en 2020, l'écart négatif était de 1,9 million CAD. Le montant total de la différence enregistrée en 2021 découlait d'un déficit du Fonds renouvelable (10,3 millions CAD), du Fonds ARGF (4,8 millions CAD²) et du Fonds AOSC (4,6 millions CAD³). L'ensemble du déficit a été partiellement comblé par un excédent de 7,4 millions CAD du Budget ordinaire. Les résultats financiers des fonds ci-dessus sont présentés ci-après, à la Section 4.

2.8 L'**État III** montre les variations de l'actif net durant l'exercice. Les réserves et le déficit cumulé avaient baissé de 23,6 pour cent et représentaient 79,9 millions CAD au 31 décembre 2021 (2020 : 104,6 millions CAD). Cette différence est principalement imputable au gain actuariel de 36,2 millions CAD sur l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), compensé par le déficit de 11,1 millions CAD pour l'année.

2.9 L'**État IV** présente la répartition de la baisse de 30,0 millions CAD en liquidités ou équivalents de trésorerie, passés de 300,7 millions CAD au 31 décembre 2020 à 270,7 millions CAD au 31 décembre 2021, y compris une baisse de 19,0 millions CAD des activités opérationnelles, et de 11,0 millions CAD des investissements.

2.10 L'**État V** compare les montants budgétisés (budget ordinaire) et les montants réels. Cet état montre aussi l'utilisation des crédits, y compris les virements et les montants correspondants par rapport aux crédits conformément au § 12.1 du Règlement financier. L'**État V-A** porte sur tous les fonds de l'Organisation et indique la comparaison entre le budget et les montants réels pour les fonds dont les budgets sont rendus publics. Cet état concorde avec les autres états financiers et les tableaux. Ces états et la Note 4 aux états financiers présentent les informations budgétaires requises par l'IPSAS.

2.11 En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que la flambée de COVID-19 était une pandémie mondiale. Face à cette situation, l'OACI a activé le Plan de continuité des activités avec l'introduction du télétravail et des réunions virtuelles pendant la plus grande partie de 2020 et 2021 au Siège et dans la plupart des bureaux régionaux. Les déplacements non essentiels ont été suspendus et les programmes des travaux reclassés dans l'ordre des priorités, en conséquence. La pandémie ayant créé des incertitudes supplémentaires quant à son incidence sur l'atonie de la situation économique mondiale au moment de la clôture à l'OACI et après, l'Organisation continue de suivre la situation de très près et d'ajuster ses opérations en conséquence.

2.12 La crise des liquidités connue en 2020 ne s'est pas reproduite en 2021. Des mesures visant à limiter les dépenses ont été imposées jusqu'à la fin du premier trimestre de 2021, puis le versement régulier des contributions par les États a permis de mettre fin à ces limitations et de normaliser l'application. Pendant toute l'année 2021, le Secrétariat a appliqué les principes d'une saine gestion financière, notamment au moyen de procédures et de contrôles conçus pour exercer une surveillance et faire en sorte que les dépenses ne dépassent pas les ressources financières disponibles. L'OACI a donc clos l'exercice 2021 en bonne position de trésorerie bien que la contribution d'un important contributeur n'ait pas été versée avant la fin de l'année. La collecte des contributions fixées dans les meilleurs délais demeure une priorité pour permettre aux opérations de l'OACI de se poursuivre. En outre, malgré l'amélioration de la collecte des contributions

² Le déficit du Fonds ARGF a été comblé au moyen de l'excédent cumulé de l'ARGF.

³ L'excédent cumulé de l'AOSC a été récupéré pour combler le déficit de l'AOSC.

en 2021 par rapport à 2020, les restrictions relatives à la COVID-19 continuent d'avoir une incidence sur la mise en œuvre du programme.

3. EXÉCUTION DU BUDGET ET PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS

Crédits du Programme ordinaire

3.1 Les crédits budgétaires pour 2021, exprimés en milliers de CAD, se résument comme suit :

Crédits initiaux	106 946
Engagements de 2020 non liquidés	9 690
Crédits reportés de 2020	23 798
Baisse des crédits ouverts	(11 100)
Crédits révisés approuvés	129 334
Engagements de 2021 non liquidés	(17 634)
Crédits reportés à l'exercice suivant	(13 434)
Crédits révisés finaux pour 2021	98 266

3.2 **Engagements de 2020 non liquidés.** Conformément au § 5.7 du Règlement financier, pour compléter les crédits de 2021, le Secrétaire général a approuvé le virement d'un montant de 9,7 millions CAD, principalement afin de régler des engagements non liquidés contractés pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2020.

3.3 **Crédits reportés de 2020.** L'année 2020 s'est terminée avec un niveau de crédits non utilisés élevé, ce qui a entraîné le report de 23,8 millions CAD au total à 2021. Conformément au § 5.6 du Règlement financier, le montant que le Secrétaire général a été autorisé à reporter à 2021 s'élevait à 12,7 millions CAD (maximum de 10 pour cent) et le solde restant de 11,1 millions CAD a été approuvé par le Conseil (C-DEC 223/11). Le montant dont le virement a été approuvé par le Secrétaire général visait à compléter les crédits affectés à 2021 pour des activités obligatoires et d'autres activités essentielles aux missions. Le montant approuvé par le Conseil et transféré à la Réserve opérationnelle était destiné à des activités envisagées au titre du Plan d'exploitation (C-DEC 223/11).

3.4 **Engagements de 2021 non liquidés.** La valeur des obligations contractées en 2021, mais dont la livraison n'est attendue qu'en 2022, s'établit à 17,6 millions CAD. Comme le prévoit le § 5.7 du Règlement financier, un montant de 17,6 millions CAD [voir aussi Figure 1, colonne (e)] a donc été réservé et reporté à 2022, pour régler des engagements légaux contractés en 2021.

3.5 **Virements.** Conformément au § 5.9 du Règlement financier, le Secrétaire général a autorisé des virements de crédits d'un objectif stratégique (OS) à un autre ou d'une stratégie d'exécution de soutien (SES) à une autre jusqu'à concurrence d'un montant ne dépassant pas 20 % des crédits annuels votés pour chaque OS ou chaque SES sur lesquels les virements sont faits.

3.6 **Crédits reportés à l'exercice suivant.** Les crédits non utilisés en 2021 s'élevaient à 13,4 millions CAD, soit 10,4 pour cent des crédits révisés approuvés de 129,3 millions CAD en 2021. Conformément au § 5.6 du Règlement financier, le Secrétaire général est autorisé à reporter à l'exercice suivant tout crédit non utilisé, jusqu'à concurrence de 10 % des crédits votés pour chaque OS ou SES, chiffrés à 12,9 millions CAD. Le solde restant, 0,5 million CAD, dont le Secrétaire général ne peut autoriser le report, sera soumis au Conseil pour approbation. À ce jour, sur un montant de 12,9 millions CAD, le Secrétaire général a approuvé l'utilisation de 9,1 millions CAD pour des activités essentielles aux missions et des activités prioritaires non prévues au budget de 2022, y compris des activités dont l'exécution n'avait

pas été différée en raison des inévitables retards de mise en œuvre survenus en 2021. Parmi les activités financées, on compte la mise en œuvre des activités définies dans la Feuille de route de la sécurité de l'information pour 2020-2022, du programme de cybersécurité, des recommandations de la Conférence de haut niveau sur la COVID-19 (HLCC 2021) ; du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité - Méthode de surveillance continue (USOAP-CMA) et d'activités relatives à la déontologie. En outre, 3,8 millions CAD ont été réservés au financement des coûts associés à la prochaine Assemblée, à la transformation numérique et aux activités de formation, entre autres.

3.7 En raison des augmentations et des virements indiqués ci-dessus, le montant final des crédits révisés pour l'exercice s'établit à 98,3 millions CAD.

3.8 La figure 1 compare les montants budgétisés et réels des recettes et dépenses du Fonds général du Programme ordinaire :

FIGURE 1

	<u>2021</u> <u>Budget¹</u>	<u>Réel²</u>	<u>Écarts de change</u>	<u>Réel</u> <u>au taux</u> <u>budgétaire³</u>	<u>2021</u> <u>Engagements non</u> <u>liquidés</u>	<u>Total</u>	<u>Différence</u>
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)	(g)
				= (b)+(c)		= (d)+(e)	= (f)-(a)
PRODUITS							
Contributions fixées	95 577	102 437	(9 672)	92 765		92 765	(2 812)
Autres produits							
Virement provenant de l'excédent de l'ARGF	9 648	9 648		9 648		9 648	
Recettes accessoires	519	750		750		750	231
Remboursements venant du Fonds de l'AOSC	1 202	1 202		1 202		1 202	
	106 946	114 037	(9 672)	104 365		104 365	(2 581)
CHARGES							
Rémunération et avantages du personnel	100 877	92 237	(6 912)	85 325	7 208	92 533	(8 344)
Fournitures, matières consommables et autres	1 225	273	(39)	234	480	714	(511)
Charges opérationnelles générales	20 592	11 402	(318)	11 084	9 920	21 004	412
Déplacements	4 177	852	(34)	818	0	818	(3 359)
Réunions	2 092	788	(89)	699	20	719	(1 373)
Autres charges	371	113	(7)	106	6	112	(259)
Écart de change		805	(805)				
	129 334	106 470	(8 204)	98 266	17 634	115 900	(13 434)

¹ Le budget de 2021 comprend les reports (et les engagements) de l'exercice précédent, soit un montant de 22 388 000 CAD approuvés par le Secrétaire général.

² Calculé à partir de la colonne États financiers du tableau A, hors Fonds de roulement et Réserve opérationnelle.

³ Comprend 1) un gain de change budgétaire de 9 672 000 CAD dû à l'incidence des opérations en USD budgétisées à USD 1,00 = CAD 1,00, 2) un écart de change de 7 399 000 CAD dû à la différence entre le taux de change utilisé pour établir le budget et les taux de change mensuels de l'ONU appliqués aux charges pendant l'exercice, et 3) un écart de change de 805 000 CAD pour l'exercice en faveur du Fonds général.

3.9 **Explication des différences – Recettes.** Le budget global de 106,9 millions CAD [figure 1, colonne (a)] comprend quatre principales sources de financement du budget ordinaire de 2021 : les contributions fixées, l'excédent de l'ARGF, les recettes accessoires, le remboursement provenant du Fonds AOSC. Pour les *Contributions fixées*, la différence de 2,8 millions CAD concerne le montant actualisé des contributions à recevoir à long terme. Pour les *Recettes accessoires*, la différence est due au nouvel accord relatif au contrat de location conclu avec la Conférence européenne de l'aviation civile en 2021, et aux intérêts générés plus bas que ceux qui ont été budgétisés.

3.10 **Explication des différences – Charges.** Le budget global de 129,3 millions CAD [figure 1, colonne (a)] comprend les crédits initiaux de 2021 de 106,9 millions CAD, les crédits reportés de 2020 et les engagements de 2020 non liquidés de 22,4 millions CAD.

3.11 **Écarts de change.** Les écarts de change découlent de la nécessité de convertir les transactions en devises autres que le CAD en CAD au taux de change de l'ONU lors de l'établissement des états financiers selon les normes IPSAS, et de convertir les recettes et les dépenses au taux budgétaire pour la comparaison avec les budgets approuvés. Les écarts de change dans le Budget [Figure 1, colonne (c)] se composent comme suit :

- a) le gain de change qui s'élève à 9,7 millions CAD sur les contributions représente les différences positives évaluées entre les contributions budgétisées au taux budgétaire pour le triennat et au taux de change opérationnel de l'ONU lorsque les contributions sont prélevées. Depuis 2010, le système de contributions mixtes est en place et les contributions sont facturées aux États membres en partie en dollars des États-Unis et en partie en dollars canadiens. Le taux de change USD-CAD au 1^{er} janvier 2021 (date à laquelle les factures ont été établies en dollars des États-Unis) était supérieur au taux utilisé pour le budget 2021, ce qui s'est traduit par une différence positive par rapport à l'ensemble des contributions fixées à 9,7 millions CAD ;
- b) l'écart de change de 7,4 millions CAD sur les charges est dû à la différence du taux de change utilisé pour établir le budget par rapport aux taux mensuels de l'ONU appliqués aux dépenses durant l'exercice. Cet écart a été reporté sur les charges réelles afin de les retraiter en vue de leur comptabilisation au taux de change budgétaire approuvé. Les dépenses totales retraitées et comptabilisées au taux de change budgétaire sont présentées dans la figure 1, colonne d).

3.12 Ainsi, les économies budgétaires, à savoir la différence entre les dépenses budgétisées et les dépenses réelles, ont été convenablement ajustées, comme le montre la Figure 1, colonne g). L'écart de change de 0,8 million CAD [Figure 1, colonne (b)] comptabilisé sur la base des normes IPSAS, correspond surtout aux différences négatives dues à la réévaluation des actifs et des passifs en CAD enregistrés initialement en d'autres devises.

Monnaies des contributions et monnaie de présentation

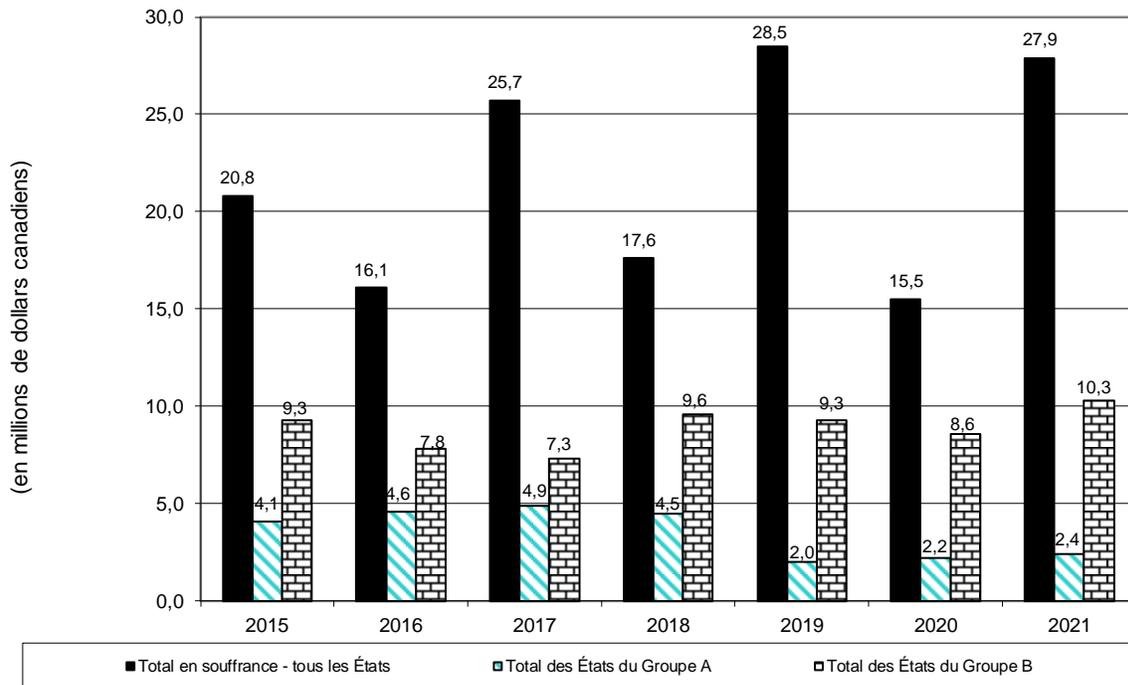
3.13 Les contributions des États membres et d'autres recettes estimatives ont été établies en dollars canadiens pour 2008 et 2009. En 2010, les contributions fractionnées ont été introduites : les trois quarts des contributions environ sont payables en dollars canadiens et un quart en dollars des États-Unis. Pour assurer la cohérence et la comparabilité entre les budgets approuvés et les comptes et fonds de l'Organisation, les transactions sont exprimées en dollars canadiens et les états financiers sont présentés en dollars canadiens depuis 2008. Ce changement s'applique à la plupart des fonds de l'Organisation pour les activités ordinaires présentées dans le Secteur 1, tandis que les fonds présentés dans le Secteur 2 liés aux projets de coopération technique sont comptabilisés en dollars des États-Unis, mais présentés en dollars canadiens dans les états financiers. Au cours de l'exercice 2021, le taux du dollar canadien a fluctué par rapport à celui du dollar des États-Unis, au point de baisser jusqu'à 1,208 en juin 2021 ; toutefois, ce taux était de 1,278 CAD au début de l'exercice et atteignait 1,281 CAD à la fin de l'exercice.

Contributions des États et autres contributions volontaires

3.14 Au cours de l'exercice 2021, des contributions totalisant 89,6 millions CAD ont été reçues et un solde de 15,6 millions CAD restait en souffrance à la fin de l'exercice au titre des contributions de l'exercice en cours. Au début de l'exercice, 14,8 millions CAD étaient dus par des États au titre de 2020 et des exercices antérieurs ; un montant de 3,2 millions CAD a été reçu, le solde à percevoir étant de 11,6 millions CAD. Le montant total des contributions à recevoir pour l'ensemble des exercices était de 27,2 millions CAD au 31 décembre 2021 (Fonds de roulement compris). Le montant de 27,2 millions CAD comprend une contribution en dollars des États-Unis convertie au taux de 1,281, ce qui produit un solde réévalué des contributions à recevoir de 27,9 millions CAD. Des renseignements détaillés figurent dans le Tableau B de la Partie IV du présent document. Le pourcentage des contributions reçues pour les quatre dernières années par rapport au montant des contributions calculées était de 89,9 pour cent en moyenne. La Figure 2 montre l'état des contributions à recevoir à la fin de chaque exercice depuis 2015.

FIGURE 2

Contributions à recevoir des États membres au 31 décembre 2021



3.15 Sur les contributions en souffrance d'un montant total de 27,9 millions CAD au 31 décembre 2021, 11,6 millions CAD étaient dus par des États représentés au Conseil. La figure ci-après présente des informations détaillées sur les contributions à recevoir en milliers de CAD, par groupe d'États.

FIGURE 3

	Nombre d'États-2021	Montant dû au 31 décembre 2021	Nombre d'États-2020	Montant dû au 31 décembre 2020
Groupe A : États ayant conclu des accords avec le Conseil en vue de régler leurs arriérés sur plusieurs années	6	2 437	8	2 202
Groupe B : États ayant des arriérés de contributions de trois années entières ou plus, qui n'ont pas conclu d'accords avec le Conseil pour régler leurs arriérés	17	10 314	14	8 641
Groupe C : États ayant des arriérés de moins de trois années entières	12	1 830	7	954
Groupe D : États ayant des contributions en souffrance uniquement pour l'exercice en cours	22	12 683	32	3 022
Total partiel	57	27 264	61	14 819
l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie	-	654	-	653
Total des contributions en souffrance	57	27 918	61	15 472

3.16 Au 31 décembre 2021, six États avaient conclu des accords pour liquider leurs arriérés sur plusieurs années. Les accords prévoient que ces États acquitteront leur contribution de l'exercice en cours ainsi qu'un versement annuel au titre des arriérés des exercices antérieurs. La note du tableau B de la Partie IV indique les États qui n'avaient pas respecté les modalités de leur accord au 31 décembre 2021.

3.17 Les contributions majeures (*) reçues pour le budget ordinaire et d'autres Fonds du secteur des activités ordinaires pour 2021 sont résumées en milliers de CAD ci-après :

FIGURE 4

État membre	Contributions reçues pour 2021	Contributions volontaires	Personnel fourni à titre gracieux	Cession du droit d'usage - Locaux	Total
Canada	2 642	120		22 872	25 634
Chine**	11 988	2 335	2 228		16 551
États-Unis	10 788	2 340	1 203		14 332
Japon	6 989	224	250		7 463
France	3 852	197	1 140	779	5 968
Allemagne	5 347				5 347
Royaume-Uni	4 410	149			4 559
République de Corée	2 326	387	418		3 131
Brésil	2 389		699		3 089
Thaïlande	610			2 300	2 911
Italie	2 568				2 568
Fédération de Russie	2 347	5			2 352
Émirats arabes unis	2 284				2 284

État membre	Contributions reçues pour 2021	Contributions volontaires	Personnel fourni à titre gracieux	Cession du droit d'usage - Locaux	Total
Turquie	1 684		360		2 044
Australie	2 010				2 010
Espagne	1 873				1 873
Mexique**	1 158	498	132		1 787
Singapour	979	24	561		1 564
Pays-Bas	1 505				1 505
Arabie saoudite	1 095	63	291		1 449
	68 843	6 342	7 284	25 952	108 421

(*) Les 20 contributions les plus élevées sans exclure les remboursements

(**) Comprend les contributions en espèces aux fins de la location du bureau régional auxiliaire de Beijing et du bureau régional à Mexico.

3.18 Les dépenses totales en 2021, y compris celles qui s'appliquent au personnel en détachement, au personnel fourni à titre gracieux et aux locaux fournis gratuitement, par objectif stratégique et stratégie d'exécution de soutien, ainsi que pour d'autres activités (liées principalement au Fonds renouvelable, au Fonds de génération de produits auxiliaires, au Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement qui sont détaillés plus loin dans le présent document) figurent ci-après en milliers de CAD :

FIGURE 5

	Sécurité	Capacité et efficacité de la navigation aérienne	Sécurité et facilitation	Développement économique du transport aérien	Protection de l'environ- nement	Stratégie de soutien	Autres	Total
Budget ordinaire	32 115	20 247	14 343	4 740	5 353	28 867	939 ⁽¹⁾	106 604
Fonds volontaires et autres fonds d'activités ordinaires	1 841	1 123	2 250	85	720	860	36 156	43 035
Cession du droit d'usage - Locaux						26 824		26 824
Personnel fourni à titre gracieux	4 247	2 729	702	163	1 130			8 971
Total des dépenses	38 203	24 099	17 295	4 988	6 073	57 681	37 095	185 434

(1) : Y compris la perte de change nette de 781 000 CAD au titre du budget ordinaire et du Fonds de roulement et les charges du Fonds de la Réserve opérationnelle (158 000 CAD).

Excédent/Déficit cumulé, excédent de trésorerie et réserves

3.19 Au 31 décembre 2021, l'excédent cumulé, à l'exclusion des réserves en actif net pour le budget ordinaire indiqué au Tableau A de la Partie IV du présent rapport, s'élevait à 26,5 millions CAD. L'excédent cumulé moins le solde du Fonds de roulement (10,2 millions CAD) et les contributions à recevoir d'États membres (27,2 millions CAD) ont produit un déficit de trésorerie de 11,0 millions CAD au 31 décembre 2021.

3.20 L'excédent réservé pour le budget ordinaire d'un montant total de 35,7 millions CAD est composé d'un montant de 31,1 millions CAD pour financer des engagements de 2021 non liquidés et des crédits

reportés à 2022, auxquels s'ajoute un gain de change cumulé non réalisé de 2,9 millions CAD, compensé par une actualisation non réalisée et une provision sur des contributions à recevoir de 9,2 millions CAD. L'excédent réservé comprend aussi un solde de 10,9 millions CAD dans la Réserve opérationnelle au titre de laquelle le Conseil autorise l'utilisation de fonds.

3.21 Les excédents et les déficits nets accumulés combinés de tous les Fonds de l'OACI, y compris les réserves représentent un déficit de 79,9 millions CAD au 31 décembre 2021. Ces montants sont présentés dans le Tableau A et le Tableau C de la Partie IV du présent document.

Fonds renouvelable

3.22 Le Fonds renouvelable a été établi avec effet à compter du 1^{er} janvier 2008 conformément au § 7.8 du Règlement financier afin d'enregistrer toutes les opérations relatives aux prestations d'assurance-maladie après la cessation de service (ASHI), notamment les dettes non provisionnées, ainsi que toutes autres dettes et déficits non provisionnés de l'Organisation après application des normes IPSAS. Les prestations après la cessation de service qui figurent dans ce Fonds concernent les ASHI, les congés annuels et les primes de rapatriement. Depuis sa création, le Fonds a accumulé des déficits annuels étant donné que le financement annuel par le Programme ordinaire pour ces prestations ne suffit pas pour financer les avantages acquis durant l'exercice. Le déficit accumulé du Fonds pendant l'exercice 2021, qui a atteint 189,9 millions CAD en fin d'exercice, est ventilé ci-après :

	Déficit net cumulé en fin d'exercice 2020	215,9 millions CAD
Ajouter :	Avantages du personnel acquis pendant l'exercice	14,1 millions CAD
Déduire :	Coûts de services rendus payés au cours de l'exercice	3,9 millions CAD
Déduire :	Gain actuariel sur l'ASHI pour 2021	36,2 millions CAD
	Déficit net cumulé en fin d'exercice 2021	189,9 millions CAD

3.23 La perte sur l'ASHI est très sensible aux révisions des hypothèses actuarielles. L'important gain actuariel sur l'ASHI est dû à l'augmentation du taux d'actualisation, passé de 1,20 pour cent en 2020 à 1,75 pour cent, ainsi qu'à des ajustements mineurs fondés sur les données d'expérience et la mise en conformité avec le reste du système des Nations Unies pour ce qui est des hypothèses de la table de mortalités. L'actuaire de l'OACI a surveillé les hypothèses clés à la lumière des informations disponibles concernant l'incidence de la COVID-19. La pandémie a eu un effet sur les demandes d'indemnisation à l'ASHI soumises du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2021, lesquelles ont été normalisées en se fondant sur la base de données de demandes d'AON. Constatant que l'incidence à long terme de la pandémie, comme un risque de mortalité accrue, était déjà prise en considération dans les actualisations du recensement annuel, l'actuaire n'a pas recommandé de modifications particulières des hypothèses du fait de la pandémie.

3.24 Les passifs correspondant aux prestations de l'ASHI et aux autres avantages du personnel cumulés restent non capitalisés et la méthode de comptabilisation au décaissement continue d'être utilisée, ce qui constitue un risque à long terme. Le Secrétariat continuera de suivre de près la recherche d'une solution à cet important problème à l'échelle du système des Nations Unies et de présenter au Conseil toute solution durable qui permettrait, à l'avenir, de financer le passif de plus en plus important de l'OACI à l'ASHI. En 2021, au cours de l'examen par le Conseil de l'éventualité de recourir à des reports de crédits non utilisés, aucun montant n'a été approuvé pour capitaliser ce passif.

Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)

3.25 Le Fonds ARGF a réalisé un excédent d'exploitation de 7,3 millions CAD en 2021. Après virement de la contribution requise de 8,1 millions CAD au budget ordinaire, une contribution supplémentaire au Programme des travaux de l'OACI de 1,4 million CAD, et des dépenses approuvées de 2,6 millions CAD provenant de réserves, le déficit net annuel s'élève à 4,8 millions CAD.

3.26 Le récapitulatif des recettes et des dépenses ARGF du Fonds ARGF par activité de l'Organisation, y compris le Fonds du Commissariat, en milliers de CAD, se présente comme suit :

FIGURE 6

	Recettes	Dépenses	Excédent / (Déficit)
Ventes de publications et de contenus numériques	5 272	1 718	3 554
Services d'impression et de distribution	1 204	1 331	(127)
Activités	323	780	(457)
Formation (y compris TRAINAIR PLUS)	5 838	5 754	84
Accords de licences	3 162	264	2 898
Services aux délégations et services de conférences	2 797	2 001	796
Nouveaux produits	1 522	578	944
Coûts opérationnels et administratifs et dépenses d'appui administratives de l'ARGF	345	735	(390)
Commissariat	149	140	9
Résultats d'exploitation	20 612	13 301	7 311
Élimination d'interfacturation ARGF	(812)	(812)	0
	19 800	12 489	7 311
Montant viré au budget ordinaire		8 081	(8 081)
Contribution supplémentaire aux programmes des travaux de l'OACI		1 359	(1 359)
	19 800	21 929	(2 129)
Dépenses approuvées provenant de réserves		2 623	(2 623)
Déficit net pour l'exercice	19 800	24 552	(4 752)

3.27 Une comparaison budgétaire de l'excédent d'exploitation est présentée dans la figure ci-dessous en milliers de CAD :

FIGURE 7

	Montants réels	Montants budgétisés	Différence
Recettes	20 612	25 168	(4 556)
Dépenses	13 301	16 954	3 653
Excédent/(déficit)	7 311	8 214	(903)

3.28 Les effets directs de la pandémie de COVID-19 sur le secteur aéronautique continuent d'avoir des répercussions sur la performance de l'ARGF pendant la période examinée. En 2021, les recettes d'exploitation de l'ARGF ont été inférieures de 4,6 millions CAD à la somme prévue et se sont élevées à

20,6 millions CAD (82 pour cent du budget). Les dépenses réelles de 13,3 millions CAD (78 pour cent du budget), ont été inférieures de 3,7 millions CAD au montant budgétisé. Il en est découlé un excédent d'exploitation de 7,3 millions CAD (89 pour cent du budget).

3.29 L'excédent cumulé de l'ARGF au 31 décembre 2021 qui figure au Tableau A de la Partie IV du présent document s'élève à 0,1 million CAD :

	2021	2020
Excédent cumulé au 1^{er} janvier	13 773	18 620
Recettes	19 800	20 290
Dépenses	24 552	25 137
Excédent / (déficit) net pour l'exercice	(4 752)	(4 847)
Total partiel de l'excédent / (déficit) cumulé au 31 décembre	9 021	13 773
Excédent limité		
Réserve opérationnelle	4 771	5 903
Contribution au budget ordinaire	1 567	3 133
Réservé à des projets spéciaux	1 478	3 701
Excédent limité à titre de protection contre le risque découlant de la COVID-19	1 122	989
Total partiel de l'excédent limité	8 938	13 726
Excédent / (déficit) ajusté au 31 décembre	83	47

Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (Fonds AOSC)

3.30 Le Fonds AOSC est établi pour payer les dépenses des services d'administration et de fonctionnement du Programme de coopération technique de l'OACI. Il est principalement financé par des dépenses d'appui imputées aux projets de coopération technique, qui sont gérés dans le cadre de différents accords de fonds d'affectation spéciale, accords de services de gestion (ASG) et accords du service des achats d'aviation civile (CAPS), et des actions mises au point et déployées avec la trousse de mise en œuvre (iPack) de l'OACI. Les résultats financiers du Fonds AOSC sont présentés au Tableau A de la Partie IV du présent document. Une comparaison budgétaire est présentée dans la Figure 8 (en milliers de CAD).

3.31 Pour compléter le Fonds AOSC, le Fonds pour l'efficience et l'efficacité de la Direction de la coopération technique (TCB) a été établi par le Conseil (C-DEC 155/7, et augmenté dans le résumé C-DEC 172/8) autorisant le Directeur de la coopération technique à décaisser, dans une année donnée, jusqu'à 25 % de l'excédent annuel accumulé au cours de l'exercice précédent par le Fonds AOSC pour la mise en œuvre des mesures visant à améliorer l'efficience et l'efficacité de la TCB en réponse aux besoins des États contractants. L'engagement de dépenses pour le Fonds Efficience/Efficacité de la TCB s'est élevé à 0,2 million CAD en 2021 et l'excédent accumulé par le Fonds était de 1,1 million CAD au 31 décembre 2021.

3.32 En outre, un Fonds spécial de réserve du Programme de coopération technique a été établi (C-DEC 200/2) pour compenser un éventuel déficit dû à une baisse des recettes du Fonds AOSC au cours d'un exercice, qui nuirait à sa capacité d'effectuer le virement annuel approuvé au budget ordinaire comme l'explique le § 3.37. À cet égard, aucun retrait n'a été effectué du Fonds spécial de réserve de la TCB depuis sa création en 2014 en raison des résultats positifs réalisés par le Fonds AOSC pendant la période considérée. Le solde du SRF, qui était de 2,6 millions CAD au 31 décembre 2019, est automatiquement venu s'ajouter à l'excédent cumulé du Fonds AOSC à la fin du triennat. En raison du montant moins élevé que prévu des

résultats du Fonds AOSC en 2020 et pendant la période examinée dans le présent rapport, le Fonds spécial de réserve n'a pas été renfloué et son solde est donc nul au 31 décembre 2021. Le virement annuel au budget ordinaire a été absorbé par l'excédent cumulé du Fonds AOSC conformément au mécanisme de remboursement approuvé.

FIGURE 8**Budget et dépenses du Fonds AOSC pour 2021¹**

Budget indicatif de l'AOSC soumis à l'Assemblée ²	10 677		
	Prévision³	Budget réel	Différence
Budget / Recettes	5 354	5 241	(113)
Dépenses	9 501	9 599	98
Excédent / (déficit) pour l'année	(4 147)	(4 358)	(211)

¹ À l'exclusion du Fonds Efficience/Efficacité de la TCB (dépenses totales de 0,2 million CAD pour l'exercice 2021) et du Fonds spécial de réserve ;

² Approuvé par l'Assemblée en 2019 (A40) ;

³ Noté par le Conseil à sa 224^e session (C-WP/15237).

3.33 Comme indiqué ci-dessus, l'Assemblée a approuvé les prévisions budgétaires indicatives du Fonds AOSC, s'élevant à 10,7 millions CAD pour l'exercice 2021. Au cours de l'exercice, en application du § 9.5 du Règlement financier, le Secrétaire général a soumis au Conseil une mise à jour des prévisions budgétaires pour 2021. Les prévisions de recettes (5,4 millions CAD) et de dépenses (9,5 millions CAD) figurent dans la note C-WP/15237.

3.34 La performance financière réelle du Fonds AOSC⁴ a présenté un manque à gagner de 0,1 million CAD dans les recettes de l'AOSC par rapport au budget révisé (224^e session), principalement en raison d'une diminution des recettes administratives, due à une baisse du volume de mise en œuvre de la coopération technique, et une légère augmentation des charges de 0,1 million de dollars canadiens, principalement due à l'augmentation des coûts de personnel. Ces facteurs ont généré des charges dépassant de 4,4 millions de dollars canadiens le revenu recouvré de l'excédent cumulé de l'AOSC qui s'élevait à 8,1 millions CAD au 31 décembre 2021.

⁴ Hormis le Fonds Efficience/Efficacité de la TCB et le Fonds spécial de réserve.

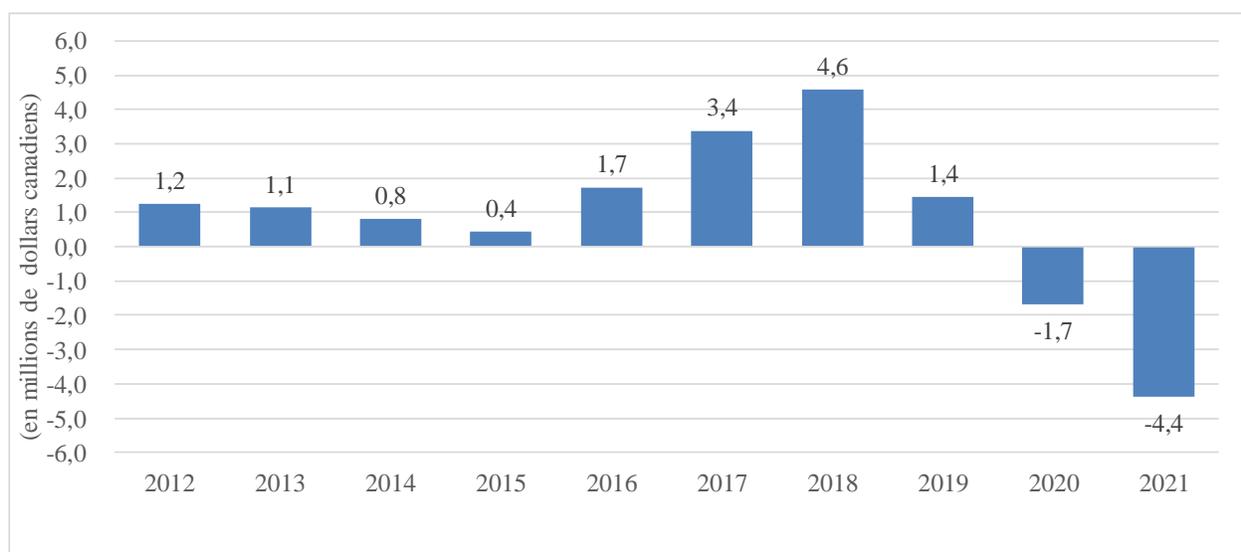
3.35 L'excédent cumulé de l'AOSC au 31 décembre 2021, qui figure dans le Tableau A de la Partie IV du présent document, s'élève à 8,1 millions CAD :

	2021	2020
Excédent cumulé au 1^{er} janvier	13 781	15 628
Recettes	5 241	8 501
Charges	9 805	10 348
<i>Excédent / (déficit) net pour l'année</i>	<i>(4 565)</i>	<i>(1 847)</i>
Total partiel de l'excédent / (déficit) cumulé au 31 décembre	9 217	13 781
Excédent limité		
Excédent du Fonds Efficience/Efficacité	1 070	1 277
Fonds spécial de réserve	0	0
Total partiel de l'excédent limité	1 070	1 277
Excédent / (déficit) ajusté au 31 décembre	8 147	12 504

3.36 La figure ci-après montre l'évolution de l'excédent/(déficit) annuel au cours des dix dernières années (en millions de CAD).

FIGURE 9

Excédent et déficit du Fonds AOSC au 31 décembre



3.37 À la 37^e session de l'Assemblée, la Commission administrative a recommandé que la question du partage des coûts entre le budget ordinaire et le Programme de coopération technique soit renvoyée au Conseil, pour examen. Le Conseil a examiné la question et, suite à un sondage sur les heures de travail, approuvé en 2012 la récupération annuelle d'un montant de 1,2 million CAD du Fonds AOSC par le budget ordinaire au titre du soutien direct par le Programme ordinaire de projets se poursuivant sur le triennat 2020-2022.

Programme de coopération technique

3.38 La Direction de la coopération technique gère le Programme de coopération technique, activité prioritaire permanente de l'OACI qui complète le rôle du Programme ordinaire en apportant un appui aux États dans la mise en œuvre des règlements, des politiques et des procédures de l'OACI, comme indiqué dans la résolution A36-17 de l'Assemblée. Par l'intermédiaire de ce programme, l'OACI fournit un large éventail de services, dont l'assistance aux États pour l'examen de la structure et de l'organisation des institutions nationales de l'aviation civile, l'actualisation de l'infrastructure et des services aéroportuaires, la facilitation du transfert de technologies et du renforcement des capacités, la promotion des normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et des plans de navigation aérienne, ainsi que l'appui à l'application des mesures correctrices découlant des audits du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) et du Programme universel d'audits de sûreté (USAP).

3.39 Un plan d'exploitation triennal évolutif de la TCB, élaboré en étroite coordination avec le Comité de la coopération technique, définit les buts à atteindre et les stratégies à suivre pour la période en cours afin d'améliorer la gouvernance, l'efficacité et la qualité des activités du Programme de coopération technique de l'OACI. Des efforts soutenus sont donc faits pour améliorer sans cesse la situation financière de l'AOSC en diversifiant les produits et les services de la TCB (notamment les trousse de mise en œuvre - iPack), en collaborant plus activement avec les responsables des rapports afin de recenser les possibilités de mise en œuvre de projets à court, moyen et long terme, en offrant un soutien accru à la mise en œuvre en alignant les activités d'assistance technique et de coopération technique, en examinant la structure organisationnelle de la TCB compte tenu de son modèle d'activité et en adoptant des mesures visant à réduire les coûts et renforcer l'efficacité.

3.40 Les projets de coopération technique constituent l'une des principales activités de l'Organisation. Ils sont financés par des gouvernements et d'autres bailleurs de fonds, les rentrées de ressources financières s'élevant à 73,0 millions CAD et les sorties à 72,2 millions CAD en 2021. Ces résultats, de loin inférieurs à la moyenne obtenue au cours du dernier triennat, découlent du report ou de l'annulation de nombreux projets du fait de la pandémie et de l'évolution des priorités des États. Les tableaux C à E de la Partie IV du présent document donnent plus de détails sur ces projets, qui sont résumés dans les figures ci-après (en millions de CAD).

FIGURE 10

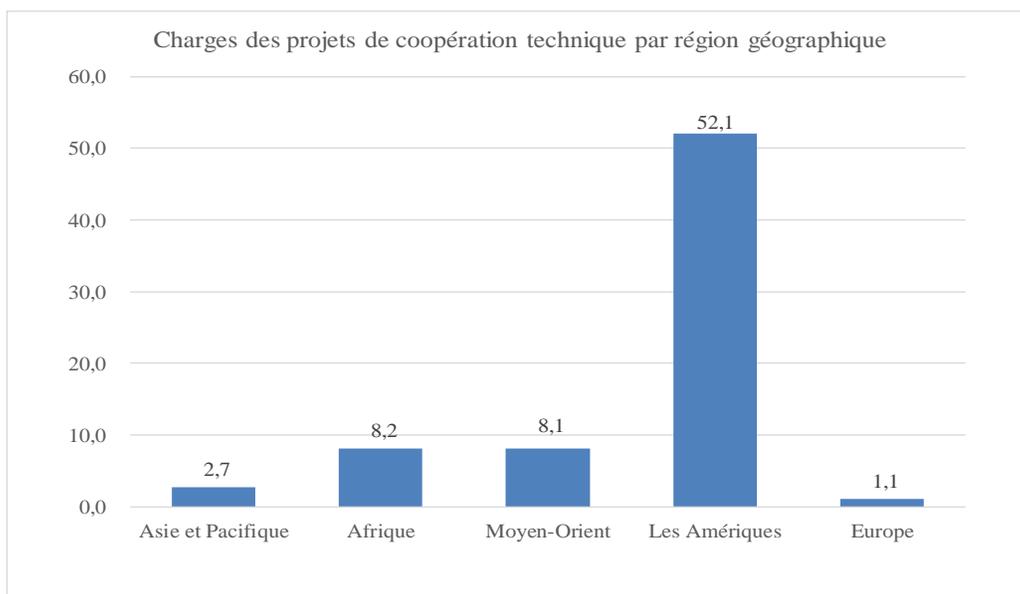
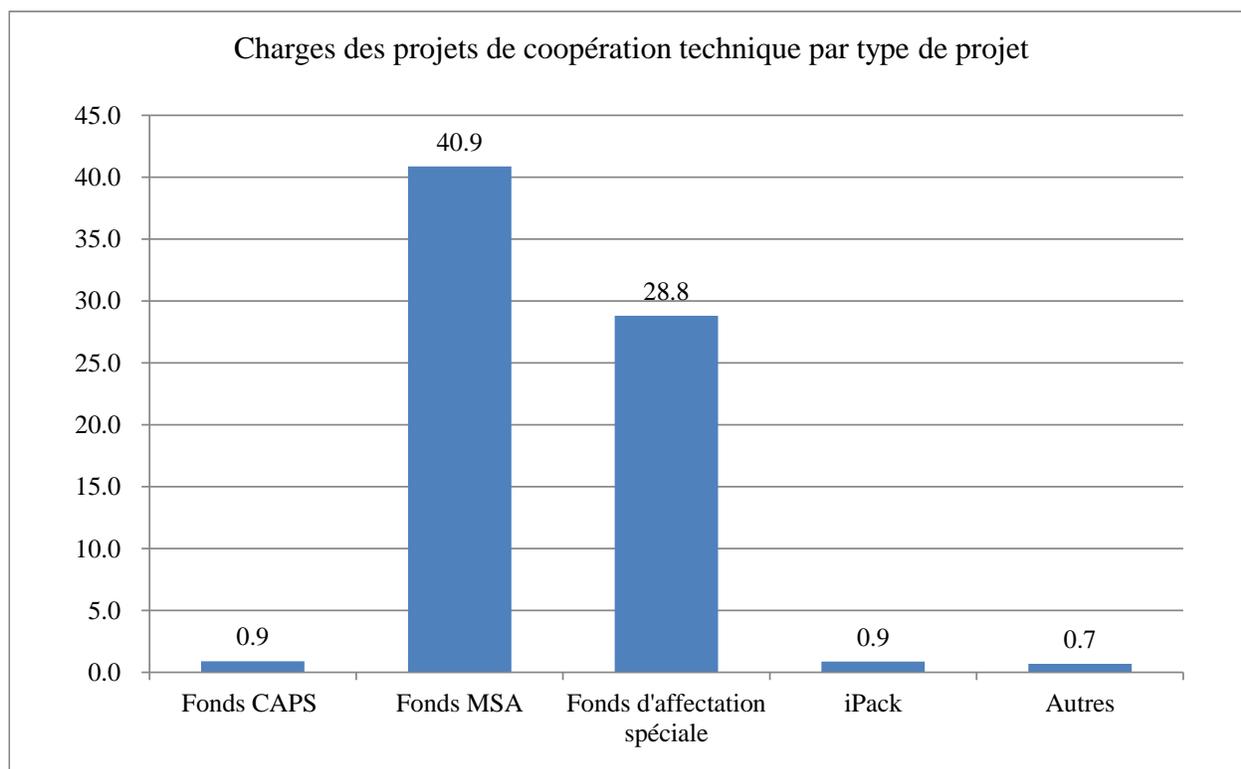


FIGURE 11



4. RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION

Conformément au § 12.1 du Règlement financier de l'OACI, le Secrétaire général est tenu de soumettre chaque année des états financiers conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) adoptées par les organismes des Nations Unies. Les états financiers sont les suivants : État de la situation financière (État I), État de la performance financière (État II), État des variations de l'actif net (État III), État des flux de trésorerie (État IV) et État de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels (État V). Le présent rapport indique aussi la situation des crédits prévus au budget et de ceux qui n'ont pas été prévus au budget par l'Assemblée.

L'Administration est responsable de la préparation, de l'intégrité et de l'objectivité des informations figurant dans les états financiers. Ces états ont été établis conformément aux normes IPSAS et incluent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et le meilleur jugement de l'Administration. Les renseignements financiers contenus dans le présent rapport concordent avec ceux des états financiers. L'Administration estime que ces états présentent correctement la situation financière de l'Organisation, sa performance financière et ses flux de trésorerie, et les renseignements fournis dans le présent rapport sont présentés conformément aux dispositions des normes IPSAS et du Règlement financier de l'OACI.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, l'Organisation maintient des systèmes de contrôles internes, des politiques et des procédures visant à garantir la fiabilité des renseignements financiers et la protection de l'actif. Les systèmes de contrôles internes font l'objet d'une vérification interne et externe.

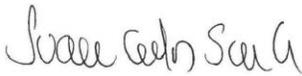
Le Conseil a la responsabilité d'examiner les états financiers et d'en recommander l'approbation à l'Assemblée, et il a le pouvoir de demander des amendements à ces états financiers après leur communication par le Secrétaire général.

En ma qualité de Sous-Directrice chargée des finances de l'Organisation de l'aviation civile internationale, je certifie qu'à ma connaissance, selon les informations dont je dispose et selon ma conviction, toutes les transactions importantes ont été correctement facturées dans les registres comptables et sont correctement reflétées dans les états financiers figurant dans le présent document.



Olga Nam
Sous-Directrice chargée des finances

En ma qualité de Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale, j'approuve et sou mets par les présentes le rapport financier de l'OACI, accompagné des états financiers et des tableaux pour l'exercice 2021.



Juan Carlos Salazar
Secrétaire général

Montréal, Canada
31 mars 2022

Déclaration relative au contrôle interne (SIC)

Portée de la responsabilité

1. En tant que Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), conformément à la responsabilité qui m'a été confiée, tout particulièrement au titre l'article XI du Règlement financier, je suis tenu de soumettre des états financiers justes et relève du contrôle du Conseil.

Objet du contrôle interne

2. Le système de contrôle interne est conçu pour gérer et réduire à un niveau acceptable les principaux risques pouvant avoir une incidence négative sur l'accomplissement par l'Organisation de son mandat, de ses objectifs stratégiques et de ses buts. Par conséquent, la Déclaration relative au contrôle interne (SIC) peut exprimer une assurance raisonnable, mais pas absolue, sur l'efficacité du système de contrôle interne. Le SIC repose sur un processus permanent, conçu pour mettre en évidence les principaux risques, évaluer leur caractère et leur étendue, et les gérer de manière rationnelle et efficace.

3. La fonction de contrôle interne est un rôle clé de la direction et fait partie intégrante du processus global de gestion des activités, qui comprend :

- la mise en place d'un environnement et une culture favorisant un contrôle interne efficace ;
- le recensement et l'évaluation des risques pouvant compromettre la réalisation des objectifs ;
- la définition et l'application de politiques, plans, normes d'exploitation, procédures, systèmes et autres activités de contrôle visant à gérer les risques associés à tous les risques détectés ;
- les mesures permettant une circulation efficace de l'information et une bonne communication, afin que tous les membres du personnel disposent des informations nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités ;
- la surveillance de l'efficacité du système de contrôle interne.

4. Le SIC de l'OACI est appliqué à tous les niveaux du Secrétariat au moyen d'une série de processus de contrôle interne pour garantir la réalisation des objectifs stratégiques.

5. Les paragraphes ci-après contiennent un aperçu des mesures prises pour renforcer les processus et systèmes de contrôle interne et remplir les responsabilités décrites au paragraphe 3 ci-dessus.

Création d'un environnement et d'une culture favorisant un contrôle interne efficace :

6. Le comportement et les actions du personnel de l'OACI doivent toujours correspondre aux plus hautes normes déontologiques, comme le prévoit le Cadre de déontologie de l'OACI. Ledit document est tenu à jour et révisé en fonction de l'évolution des facteurs externes et internes. La dernière révision approuvée par le Conseil date du 23 juin 2021. La formation relative à la déontologie, qui s'est poursuivie en 2021, est dispensée à l'ensemble des fonctionnaires par l'intermédiaire de la Direction de l'administration et des services (ADB). À la fin de 2021, près de 60 pour cent des fonctionnaires avaient suivi l'ensemble de la formation obligatoire sur le harcèlement sexuel et les 40 pour cent restants étaient en train de la terminer. Les membres de la haute direction ont suivi une formation sur le leadership éthique dispensée par l'École des cadres du système des Nations Unies (UNSSC). En outre, l'OACI a mené le premier « Dialogue en cascade », une activité annuelle élaborée par le Secrétariat des Nations Unies pour permettre aux supérieurs hiérarchiques de s'entretenir avec leurs subordonnés directs des défis déontologiques auxquels le personnel est confronté dans son travail quotidien.

7. Le nouveau Code des acquisitions de l'OACI a été mis à jour à la fin de 2021 et comprend un solide modèle de délégation d'autorité en matière d'achats ainsi que des contrôles et des comptes rendus supplémentaires. Un plan d'achat individuel, ainsi que le Code, définissent les règles de conduite du personnel chargé des acquisitions comportant d'importantes procédures de contrôle.

8. Depuis que ma nomination au poste de Secrétaire général de l'OACI, le 1^{er} août 2021, j'ai montré l'exemple au sommet de l'Organisation pour améliorer l'environnement de contrôle existant en prenant une série de mesures, dont l'amélioration de la communication avec le personnel grâce à l'organisation régulière de réunions-débats, en faisant montre d'esprit de décision dans le traitement de procédures disciplinaires lancées à la suite d'enquêtes sur des fautes professionnelles et en demandant des comptes à la direction sur la gestion des risques et des contrôles internes. Cette manière de gérer le fonctionnement quotidien et cet engagement à respecter en toute circonstance les valeurs et principes déontologiques contribueront à bâtir une culture du risque et un environnement de contrôle solides à l'OACI.

9. L'un des points faibles à l'interne et l'un des principaux risques pour l'OACI est l'application de la Politique de l'OACI en matière de lutte contre la fraude et la corruption, mise à jour à la fin de 2021, et la formation connexe. En février 2022, l'ADB a été chargée d'élaborer et d'appliquer les procédures et processus de prévention, de détection, d'intervention et de collecte de données nécessaires en matière de fraude au sein de l'Organisation suite à la mise à jour de la Politique et du cadre de gouvernance.

10. Des améliorations sont aussi nécessaires en vue de l'application plus rapide des recommandations de l'audit interne et externe et d'autres évaluations du contrôle interne pour s'assurer que l'on donne suite aux recommandations découlant des audits internes ou externes, en temps opportun. En collaboration avec le Bureau du contrôle interne (OIO), je travaillerai avec les directions et les bureaux en 2022 pour faire en sorte qu'il soit rapidement remédié aux faiblesses du contrôle interne relevées dans les rapports d'audit.

Détection et évaluation des risques susceptibles de compromettre la réalisation des objectifs stratégiques :

11. Le cadre de gestion du risque institutionnel de l'OACI est conforme à la norme ISO 31000 de l'Organisation internationale de normalisation et au cadre intégré de contrôle interne du Comité des organismes de patronage de la Commission Treadway, et énonce les objectifs et les principes, ainsi que la fonction et les responsabilités et les processus ainsi que la surveillance et l'examen des risques en matière de gestion des risques, y compris la documentation sur les risques. Le registre des risques, introduit en 2020 pour fournir une approche coordonnée, structurée et méthodique de la gestion des risques, est l'un des éléments essentiels de ce document. Les registres des risques sont tenus à deux niveaux : 1) les risques à l'échelle de l'OACI sont signalés au Conseil (« Registre des risques d'entreprise »), et 2) au niveau des directions/bureaux, où les risques sont limités et surveillés par chaque Direction/Bureau.

12. Depuis 2020, le groupe de référence « gestion du risque institutionnel », composé de directeurs de bureau et de chefs d'unité relevant directement du Secrétaire général, supervise le cadre de gestion du risque institutionnel et sa mise en œuvre, et formule des orientations à ce sujet.

13. L'OACI continue de travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies pour améliorer en permanence son cadre de gestion du risque institutionnel en tenant compte des meilleures pratiques et des enseignements tirés de ces organismes.

14. Le Cadre est étayé par une série d'affirmations confirmées par la haute direction sur les principaux contrôles internes et la conformité aux politiques, procédures et processus reposant sur des principes déontologiques adaptés figurant dans les questionnaires d'auto-évaluation de la Déclaration d'assurance de la direction (MASD) et mis en pratique par l'OACI dans son fonctionnement quotidien. Comme les années

précédentes, les membres de la haute direction ont soumis des questionnaires sur l'efficacité des contrôles internes dans leurs domaines de responsabilité respectifs. En 2021, les questionnaires ont été remaniés afin de présenter les assurances supplémentaires des directions/bureaux montrant qu'ils entreprennent des contrôles internes pour mieux tenir compte des constatations des auditeurs internes et externes relatives aux risques.

15. L'année 2021 a été une période de graves incertitudes et perturbations à l'échelle mondiale. La pandémie de COVID-19 a aggravé les défis auxquels est confronté le secteur de l'aviation dans le monde entier. Au niveau organisationnel, en tant que Président du groupe de référence « gestion du risque institutionnel », je gère le portefeuille global de risques de l'organisation, qui est décrit dans le registre des risques institutionnels. Les risques hautement prioritaires et les solutions adaptées ont été régulièrement examinés et signalés au Conseil.

16. En outre, les faiblesses en matière de contrôle mises en évidence dans les rapports de contrôle interne, reprises dans le rapport annuel de 2021 du Bureau du contrôle interne (C-WP/15328) au Conseil, et dans les rapports publiés par le Commissaire aux comptes sont corrigées en appliquant les plans d'action correspondants du Secrétariat, lesquels font l'objet d'une surveillance régulière de la part des unités de surveillance compétentes.

17. Les principaux risques auxquels l'OACI est confrontée en 2021 et les mesures d'atténuation correspondantes relèvent des quatre catégories de risques suivantes :

17.1 **Risque stratégique** : Tout au long de l'année 2021, la pandémie a exercé une pression supplémentaire sur les programmes ordinaires approuvés qui n'atteignent pas les objectifs du plan opérationnel et entravé la mise en œuvre du Programme de coopération technique, entraînant ainsi un déficit d'exploitation du Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (Fonds AOOSC).

Contrôle et atténuation : Les mesures d'atténuation en cours ont été examinées en 2021, mais n'ont pas été entièrement mises en œuvre en raison de priorités concurrentes et des limites imposées dans le cadre de la pandémie. Il a été convenu qu'à compter de la 226^e session du Conseil, chaque document de travail du Conseil contenant des propositions de suite à donner pour le Secrétariat comprendrait une estimation budgétaire des activités ne faisant pas partie de celles qui sont financées au titre du budget ordinaire ; cette mesure vise à faciliter l'adaptation aux priorités pour entreprendre de nouveaux travaux et, en même temps, poursuivre la réalisation des objectifs du plan opérationnel de l'OACI. En outre, la TCB a mené en 2021 différentes activités de commercialisation et programmes de formation visant à produire des revenus complémentaires et a pris des mesures d'économie de coûts, ce qui a permis de maintenir le montant du déficit à un niveau moins grave que prévu.

17.2 **Risque opérationnel** : L'OACI reste vivement préoccupée par les risques liés à la sécurité de l'information et aux technologies de l'information et des communications (TIC). Actuellement, la sauvegarde de reprise après sinistre (DR) et le support informatique pour les applications élaborées en interne ne répondent pas aux objectifs de temps de reprise de l'activité, et l'utilisation abusive des informations confidentielles continue d'être un grand risque lié aux TIC, qui est surveillé de près. L'OACI est également exposée à des cybermenaces/cyberattaques qui pourraient avoir des répercussions majeures sur sa réputation et sa viabilité financière, et sur la confiance que lui portent ses membres. Elle continue d'affronter des défis dans le domaine de la gestion et de la culture organisationnelles, en particulier pour ce qui est d'attirer, de retenir et de mettre en valeur les talents, de pourvoir les postes vacants et d'assurer la relève en douceur. En outre, le recours prolongé à du personnel non membre du personnel (consultants/détachements) pour exécuter les activités de base, associé à une planification insuffisante de la main-d'œuvre peut potentiellement entraîner des arrêts des projets/programmes. D'autres risques

opérationnels comprennent l'utilisation non autorisée et les restrictions à une protection efficace de la propriété intellectuelle de l'OACI.

Contrôle et atténuation : Une liste récapitulative des principales applications internes avec les objectifs de temps de récupération de l'entreprise a été dressée et un financement a été fourni en 2021 pour élaborer un plan de reprise après sinistre. Dans le cadre de l'initiative de transformation numérique, l'OACI devrait externaliser la reprise après sinistre au Centre international de calcul des Nations Unies (CIC) à partir de 2022. L'OACI a retenu les services d'une société de conseil fin 2021 en vue de l'application de la feuille de route sur la sécurité de l'information au cours des trois prochaines années ; les cyberrisques seront progressivement réduits lorsque d'autres initiatives auront été menées à bien. Les risques liés aux ressources humaines ont été partiellement atténués en mettant à jour le barème de la rémunération des consultants en 2021 afin de le mettre en conformité avec les barèmes applicables dans le système des Nations Unies. L'examen des risques portant sur les ressources humaines, y compris les mesures d'atténuation plus détaillées, se poursuivra dans le cadre de la réflexion sur une stratégie globale en matière de ressources humaines, qui sera menée d'ici la fin de 2022. Enfin, une solution technique a été développée à la fin de 2021 pour protéger la propriété intellectuelle et les publications de l'OACI, et l'adoption d'autres mesures d'atténuation sur les contrôles d'accès, les abonnements et les accès gérés (licence) est prévue vers la fin de 2022.

17.3 Conformité/risque juridique : Les éventuels manquements aux obligations d'adopter des comportements, principes et normes de conduite déontologiques, les conflits d'intérêts pouvant se manifester dans le cadre des activités d'acquisition lorsque le personnel ne respecte pas le Code des acquisitions et l'insuffisance des ressources disponibles pour appliquer la politique de lutte contre la fraude et la corruption pourraient être à l'origine de comportements contraires à l'éthique, ou de cas de fraude ou de corruption. Il existe un autre risque de conformité, qui est externe, à savoir la non ratification par plus de 150 États de la Convention de Beijing de 2010, du Protocole de Beijing de 2010 et du Protocole de Montréal de 2014, qui empêche l'OACI de mettre en place un cadre mondial efficace de lutte contre les nouvelles menaces visant l'aviation.

Contrôle et atténuation : Une nouvelle formation du personnel portant sur la déontologie a été créée en 2021 et, le 20 janvier 2022, l'OACI a signé avec le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU un mémorandum d'accord prévoyant la fourniture de services d'enquête. Le Code des acquisitions a été mis à jour fin 2021, notamment en élaborant une formation en ligne qui est maintenant disponible en permanence. La Direction de l'administration et des services (ADB) continue d'exercer une surveillance et de signaler tout manquement dans la gestion des achats, les enquêtes étant sous-traitées au BSCI. L'ADB s'est vue attribuer la responsabilité de la nouvelle politique de l'AFAC début 2022 et sera responsable de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre, ainsi que de la formation du personnel à partir de 2022, pour que des contrôles adéquats soient réalisés en vue d'atténuer les risques. Le financement des activités de sensibilisation visant à encourager la ratification des traités en attente a été fourni en 2021, mais n'a pas été débloqué en raison de la pandémie, ce qui a entraîné le report des activités prévues. En attendant que cela se produise, le Secrétaire général et le Président du Conseil continueront de promouvoir la ratification de ces traités. La Direction des affaires juridiques et des relations extérieures (LEB) continuera aussi d'intensifier les activités de communication menées par l'OACI auprès des États en organisant des séminaires et des ateliers régionaux en ligne.

17.4 Risque financier : Les éléments suivants contribuent à un risque financier potentiel : 1) Les États membres qui ne paient pas les cotisations à temps ou qui posent des conditions avant de payer et qui ne respectent donc pas leurs obligations juridiques découlant de la Convention de Chicago représentent un risque financier, 2) le manque de financement de l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) destiné au personnel en exercice ou retraité, qui a été considéré par l'auditeur externe comme un risque non réglé ces deux dernières années, et 3) des politiques/une gouvernance inadéquates et des procédures

adaptées pour recouvrer tous les coûts de prestation de services en vertu de divers arrangements qui ne font pas partie des activités relevant du budget ordinaire.

Contrôle et atténuation : Le Secrétaire général continuera de promouvoir l'application des articles 61 et 62 de la Convention de Chicago et de l'article 6.5 a) du Règlement financier et d'assurer la surveillance et le suivi, avec les États, de l'état d'avancement des évaluations. La charge que l'ASHI représente pour l'OACI continuant de s'alourdir, le Conseil doit convenir en principe de la manière de financer la charge à long terme de l'ASHI, qui dépend de l'évolution connexe au sein du système des Nations Unies. L'OACI a retenu les services d'un consultant pour définir le système, la méthode et le processus des activités de recouvrement des coûts, une politique de recouvrement des coûts devant être élaborée d'ici la fin de 2022.

Définition et application de politiques, plans, normes d'exploitation, procédures et systèmes, et autres activités de contrôle visant à gérer les risques associés à toute exposition au risque détectée :

18. En 2021, l'Organisation a conservé son environnement de travail virtuel en raison de la pandémie de COVID-19. Les activités de contrôle ont continué d'être menées en ligne pour garantir le maintien de l'environnement de contrôle. Parmi les principales réalisations, on peut citer la mise à jour du Code des acquisitions, la politique de lutte contre la fraude et la corruption, et les instructions administratives relatives à la sécurité de l'information, ainsi que les autres textes qui ont été adoptés par l'organisation pour renforcer l'environnement de contrôle à l'OACI, fournir la discipline et la structure nécessaires pour promouvoir les principes, les valeurs et les normes de conduite conformes à la déontologie, renforcer les responsabilités de surveillance et former les membres du personnel afin qu'ils possèdent les qualifications voulues, obtiennent les résultats attendus et en prennent personnellement la responsabilité.

19. En outre, pendant l'année écoulée, le Secrétariat a continué de constituer une bibliothèque de contrôles internes destinée à l'atténuation des risques. Les 60 contrôles qui ont été mis en place, à ce jour, au niveau des processus constituent des contrôles de gestion qui assurent de bout en bout le fonctionnement efficace et efficient des processus opérationnels et la conformité au cadre de gestion du risque institutionnel. Ces contrôles sont évalués chaque année pour déterminer l'applicabilité, la force et le niveau d'informations démontrées dans le registre des risques institutionnels. L'OACI continuera de renforcer sa culture du risque et d'intégrer la gestion des risques dans ses programmes, processus et activités afin d'améliorer ses capacités en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

Assurer une diffusion efficace de l'information et de la communication afin que tout le personnel de l'OACI dispose de l'information dont il a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités :

20. Le groupe de référence « gestion du risque institutionnel » et le Conseil sont tenus informés des risques et des contrôles par l'intermédiaire du registre des risques institutionnels. À partir du deuxième trimestre 2022, des rapports trimestriels sur la situation relative aux risques élevés et moyens visant l'Organisation et les directions/bureaux seront élaborés et présentés lors des réunions du Groupe de la haute direction. Le Comité de haut niveau sur la gestion des risques, les organes directeurs de l'ONU et les auditeurs fournissent en permanence des renseignements sur les risques et des conseils indépendants pour donner une vue d'ensemble et créer une responsabilisation en matière de risques à l'OACI.

21. En 2021, l'élaboration d'un Plan d'activités 2023-2025 a été lancée en adoptant une gestion axée sur les résultats, qui a abouti à un cadre de résultats du plan d'activités allégé et amélioré. La participation des parties prenantes à l'élaboration du plan d'activités et à la formulation des résultats a été considérée comme un point positif par l'OIO. Afin d'accroître la responsabilisation à l'égard des résultats, des travaux sont en cours pour mettre à jour et améliorer les indicateurs de performance clé (KPI) du plan d'activités 2023-2025. La mise en œuvre d'un solide cadre de suivi des résultats dans le cadre du plan

d'activités 2023-2025 devrait aller de pair avec la mise en œuvre du cadre de gestion du risque institutionnel, qui vise à instaurer à l'échelle de l'Organisation une culture dans laquelle les risques sont recensés et atténués. La poursuite de l'intégration de la gestion axée sur les résultats et du cadre de gestion du risque institutionnel nécessitera une participation active et l'adhésion de la haute direction, la mobilisation de ressources financières et humaines suffisantes et des échéances réalistes pour la réalisation de cette initiative essentielle, qui est aussi étroitement liée à la mise en œuvre d'un cadre de responsabilisation dont l'élaboration vient de commencer.

Suivi de l'efficacité du système de contrôle interne :

22. Les principales sources d'information sur lesquelles repose mon examen de l'efficacité du système de contrôle interne sont les suivantes :

- a) Les directeurs de bureau et les chefs de bureau, qui jouent un rôle important dans le système de contrôle interne et sont chargés, dans la limite des pouvoirs qui leur sont délégués, d'obtenir les résultats escomptés par l'Organisation, d'exécuter les programmes, de gérer les activités de leurs bureaux ou unités et de protéger les ressources qui leur sont confiées. On fait confiance à la haute direction pour établir leur attestation écrite personnelle dans les questionnaires d'auto-évaluation soumis pour l'année 2021, qui ont recensé les problèmes de contrôle et les mesures correctives prises, et conclu à l'efficacité des contrôles internes dans leurs domaines de responsabilité. En outre, on s'appuie sur les informations partagées lors des réunions organisées par le Groupe de la haute direction et le Groupe de la haute direction au complet du Secrétariat, y compris les directeurs de bureaux régionaux.
- b) Les rapports d'audit, d'évaluation et de conseil de l'OIO et du Commissaire aux comptes, qui communiquent des informations sur la conformité des comptes avec le Règlement financier et sur la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes ainsi que la performance opérationnelle de certains domaines de l'OACI. Ces rapports fournissent des renseignements indépendants et objectifs sur la conformité et l'efficacité des programmes, ainsi que des recommandations sur les mesures à prendre pour affronter les risques et apporter des améliorations opérationnelles ;
- c) Le Responsable de la déontologie, qui fournit des conseils et des orientations à l'Organisation et à son personnel sur la déontologie et les normes de conduite, favorise la sensibilisation à la déontologie et administre la politique de protection du personnel contre les représailles et le programme de divulgation financière et de déclaration de conflit d'intérêts.
- d) Le Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC), qui examine le processus de comptabilité et d'information financière, le système de contrôle interne, le processus de risque et d'audit, ainsi que le respect du Règlement financier et des règles pour conseiller le Conseil [Rapport annuel de l'EAAC (C-WP/15267)] ;
- e) Les observations et décisions du Conseil.

23. En outre, les enquêtes à la suite de plaintes ont été renvoyées au BSCI et des mécanismes informels et formels de règlement des conflits peuvent désormais être appliqués par l'intermédiaire d'un système d'administration interne de la justice.

24. Un système de contrôle interne, aussi bien conçu soit-il, présente toutefois des limites par hypothèse, y compris la possibilité de contournement, et ne peut donc fournir qu'une assurance raisonnable. De plus, les conditions étant en perpétuel changement, l'efficacité du contrôle interne peut varier au fil du temps.

Déclaration

25. Sur la base du contenu de la présente déclaration et des éléments probants qui la sous-tendent, je considère qu'à ma connaissance et selon les informations dont je dispose, il n'y a pas eu de faiblesses substantielles qui nuiraient à la fiabilité des états financiers de l'Organisation, et il n'existe aucune question importante qui devrait être soulevée dans le présent document relatif à l'exercice financier 2021.



Juan Carlos Salazar
Secrétaire général
Montréal (Canada)
30 mars 2022

PARTIE II : OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Réf. : 939.21492.003

Rapport du Commissaire aux comptes

à l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Le Contrôle fédéral des finances de Suisse (CDF) a vérifié les états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net, l'état des flux de trésorerie et l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels pour l'exercice écoulé, et des notes accompagnant les états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables importantes.

De l'avis du CDF, pour tout ce qui importe, les états financiers présentent de façon juste la position financière de l'OACI au 31 décembre 2021, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et au Règlement financier de l'OACI.

Base de l'opinion

Le CDF a effectué son audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Ses responsabilités au titre de ces normes sont décrites plus avant dans la section du rapport intitulée « Responsabilités du Commissaire aux comptes ». Il est indépendant de l'OACI conformément aux règles de déontologie en matière d'audit des états financiers en vigueur en Suisse, qu'il a respectées en s'acquittant de ses autres responsabilités comportant des aspects déontologiques. Il estime que les éléments probants qu'il a obtenus constituent une base suffisante et appropriée pour formuler son opinion.

Autres informations

Le Secrétaire général de l'OACI est responsable des autres informations du rapport financier. Les autres informations comprennent toutes les informations figurant dans le rapport financier, à l'exclusion des états financiers (Partie III du rapport financier) et des rapports du Commissaire aux comptes à ce sujet (parties II et V du rapport financier).

L'opinion du CDF concernant les états financiers ne s'applique pas aux autres informations figurant dans le rapport financier et il n'exprime aucune assurance au sujet de ces informations dans ses conclusions. Dans le cadre de son audit des états financiers, le CDF a pour responsabilité de lire les autres informations figurant dans le rapport financier et, ce faisant, de déterminer si elles sont matériellement incompatibles avec les états financiers ou avec les informations issues de l'audit, ou semblent par ailleurs comporter des inexactitudes importantes. Si ses travaux conduisent le CDF à conclure que ces autres informations comportent une anomalie significative, il est tenu de le signaler. Il n'a rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Secrétaire général et des responsables de la gouvernance au sujet des états financiers

Le Secrétaire général est responsable de l'établissement et de la présentation juste des états financiers, conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier de l'OACI, et du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers libres de toute anomalie significative, qu'elle découle d'une fraude ou d'une erreur.

Dans la préparation des états financiers, le Secrétaire général est chargé d'évaluer la capacité de l'OACI à poursuivre ses activités en tant qu'entreprise pérenne, de révéler les problèmes susceptibles d'influer sur la pérennité de l'organisation et de fonder la comptabilité sur le principe de pérennité, à moins que le Secrétaire général ait l'intention soit de liquider l'organisation soit de mettre fin à ses activités, ou qu'il n'existe pas d'autre solution applicable.

Les responsables de la gouvernance sont chargés de superviser l'établissement des états financiers de l'OACI.

Responsabilités du Commissaire aux comptes en ce qui concerne l'audit des états financiers

Les objectifs du Commissaire aux comptes sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont libres de toute anomalie significative, qu'elle découle de fraude ou d'erreurs, et de fournir un rapport exprimant son opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé mais non la garantie qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA détectera toujours une éventuelle anomalie significative. Les anomalies peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives s'il est raisonnable de penser que, seules ou cumulées avec d'autres, elles peuvent influencer les décisions économiques prises par l'utilisateur sur la base des états financiers.

Tout au long de l'audit réalisé conformément aux ISA, le CDF fait preuve de discernement professionnel et d'esprit critique. En outre :

- Il recense et évalue les risques d'anomalie significative, en raison de fraude ou d'erreurs, dans les états financiers, élabore et applique des procédures d'audit tenant compte de ces risques et obtient des éléments probants suffisants et adéquats pour fonder son opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative est plus élevé si elle découle d'une fraude ou d'une erreur, car la fraude

peut comprendre la collusion, l'usage de faux, les omissions délibérées, les déformations ou le fait de passer outre au contrôle interne.

- Il acquiert une compréhension du contrôle interne utile à l'audit dans le but de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OACI.
- Il évalue le bien-fondé des politiques comptables utilisées et la rationalité des estimations comptables et des informations pertinentes communiquées.
- Il formule des conclusions sur le bien-fondé de l'utilisation par le Secrétaire général du principe de pérennité dans la comptabilité et, en fonction des éléments probants obtenus, sur l'éventuelle existence d'une incertitude importante en raison d'événements ou de conditions pouvant jeter un doute important sur la capacité de l'OACI de poursuivre ses activités en tant qu'entreprise pérenne. Si le CDF conclut à l'existence d'une telle incertitude, il est tenu d'attirer l'attention dans son rapport d'audit sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont de qualité insuffisante, de modifier son opinion. Ses conclusions sont basées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport d'audit. Toutefois, des événements ou circonstances ultérieurs pourraient empêcher l'OACI de poursuivre ses activités en tant qu'entreprise pérenne.
- Il évalue la présentation, la structure et la teneur générales des états financiers, y compris les informations communiquées, et détermine si la présentation des transactions et événements examinés dans les états financiers est juste.

Le Contrôle fédéral des finances de Suisse a des échanges avec le Secrétaire général et le Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC) de l'OACI, notamment au sujet de la portée et de la date prévues de l'audit, et des constatations importantes découlant de l'audit, dont toute défaillance importante du contrôle interne mise en évidence dans ce cadre.

Berne, le 19 avril 2022

CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES DE SUISSE

(Commissaire aux comptes)



Eric-Serge Jeannet
Vice-Président



Martin Köhli
Responsable du centre des compétences

PARTIE III : ÉTATS FINANCIERS

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT I
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2021
(en milliers de CAD)

	Notes	2021	2020 (après redressement)
ACTIFS			
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1 et 9	270 733	300 757
Investissements	2.1	13 498	3 224
Contributions à recevoir des États membres	2.2	14 568	4 081
Créances et avances	2.3 et 9	11 916	12 483
Stocks	2.4	457	617
Autres	2.3	1 552	1 251
		312 724	322 413
ACTIFS NON COURANTS			
Contributions à recevoir des États membres	2.2	4 153	5 006
Créances et avances	2.3	212	259
Immobilisations corporelles	2.5	5 071	5 761
Immobilisations incorporelles	2.6	3 632	2 923
		13 068	13 949
TOTAL DES ACTIFS		325 792	336 362
PASSIFS			
PASSIFS COURANTS			
Avances reçues	2.8	166 217	189 160
Montants à payer et passifs échus	2.9	44 277	30 535
Avantages du personnel	2.10	8 901	7 985
Crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de service	2.11	1 604	1 594
		220 999	229 274
PASSIFS NON COURANTS			
Avantages du personnel	2.10	184 739	211 685
		184 739	211 685
TOTAL DES PASSIFS		405 738	440 959
ACTIF NET			
Déficit cumulé	2.12	(88 260)	(75 662)
Réserves	2.12	8 314	(28 935)
ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)		(79 946)	(104 597)
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET		325 792	336 362

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT II
ÉTAT DE LA PERFORMANCE FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021
(en milliers de CAD)

	Notes	2021	2020 (après redressement)
PRODUITS			
Contributions aux accords de projets	3.2 et 9	73 339	74 869
Contributions fixées	3.2	102 437	103 049
Autres activités génératrices de produits	3.2	19 426	19 633
Autres contributions volontaires	3.2 et 9	33 803	43 360
Recettes d'honoraires d'administration		343	1 143
Autres produits	3.2	2 217	4 417
TOTAL DES PRODUITS		231 565	246 471
CHARGES			
Traitements et avantages du personnel	3.3	157 346	159 104
Contrats de sous-traitance, fournitures et matières consommables	3.3	35 333	36 685
Frais généraux de fonctionnement	3.3 et 9	46 022	44 860
Déplacements	3.3	1 462	2 329
Réunions		789	491
Formation		429	92
Autres charges	3.3	1 249	1 021
TOTAL DES CHARGES		242 630	244 582
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE		(11 065)	1 889

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT III

ÉTAT DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021
(en milliers de CAD)

	Notes	Déficit cumulé	Réserves	Actif net (déficit net cumulé)
Solde au 31 décembre 2019		(71 540)	3 107	(68 433)
Variation des soldes des fonds et des réserves en 2020				
Écart par rapport au solde de report	2.12	(9 822)	9 822	
Écart du gain/(perte) actuariel de l'ASHI	2.10		(38 055)	(38 055)
Ajustement de la réserve opérationnelle de l'ARGF	2.12	327	(327)	
Utilisation de l'excédent restreint de l'ARGF	2.12	4 319	(4 319)	
Écart des pertes non réalisées	2.12	(834)	834	
Écart d'ajustement de conversion et autres différences d'arrondi	2.12	(1)	3	2
Excédent/(Déficit) de l'exercice		1 889		1 889
Total des variations au cours de l'exercice		(4 122)	(32 042)	(36 164)
Solde au 31 décembre 2020		(75 662)	(28 935)	(104 597)
Variation des soldes des fonds et des réserves en 2021				
Écart par rapport au solde de report	2.12	(8 680)	8 680	
Écart du gain/(perte) actuariel(le) sur l'ASHI	2.10		36 243	36 243
Utilisation de la réserve du plan d'incitation	2.12	5	(5)	
Utilisation de la réserve opérationnelle	2.12	158	(158)	
Ajustement de la réserve opérationnelle de l'ARGF	2.12	1 132	(1 132)	
Utilisation de l'excédent restreint de l'ARGF	2.12	3 656	(3 656)	
Écart des pertes non réalisées	2.12	2 733	(2 733)	
Autres reclassements et virements	2.12	(537)		(537)
Écart d'ajustement de conversion et autres différences d'arrondi	2.12		10	10
Excédent/(déficit) de l'exercice		(11 065)		(11 065)
Total des variations au cours de l'exercice		(12 598)	37 249	24 651
Solde au 31 décembre 2021		(88 260)	8 314	(79 946)

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT IV
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers de CAD)

	Notes	2020	
		2021	(après redressement)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Excédent/(Déficit) de l'exercice		(11 065)	1 889
<i>Mouvements non liés à la trésorerie et autres ajustements</i>			
Dépréciation et amortissement	2.5 et 2.6	1 672	1 586
Gain (perte) actuariel de l'ASHI	2.10	36 243	(38 055)
Revenu d'intérêt	3.2	(940)	(2 532)
Ajustements en fonction des actifs nets	2.12	(544)	
(Gain)/perte sur la cession des immobilisations corporelles			(5)
Flux de trésorerie sur le Fonds de roulement présenté comme activités de financement	3.2		12
<i>Changements dans les actifs et les passifs</i>			
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir	2.2	(10 487)	12 518
(Augmentation) diminution des créances et des avances	2.3 et 9	567	101
(Augmentation) diminution des stocks	2.4	160	79
(Augmentation) diminution d'autres actifs	2.3	(301)	423
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir non courantes (après actualisation)	2.2	853	(684)
(Augmentation) diminution des créances et avances non courantes	2.3	47	53
Augmentation (diminution) des avances reçues	2.8	(22 943)	(53 265)
Augmentation (diminution) des montants à payer et passifs échus	2.9 et 9	13 742	(12 785)
Augmentation (diminution) des avantages à court terme des employés	2.10	916	337
Augmentation (diminution) des crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de services	2.11 et 9	10	(41)
Augmentation (diminution) des avantages à long terme des employés	2.10	(26 946)	47 356
Ajustement et arrondi de conversion des devises étrangères	2.12	19	3
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		(18 998)	(43 010)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	2.5 et 2.6	(1 692)	(1 899)
Produits de la cession des immobilisations corporelles			5
Diminution/(augmentation) de l'investissement	2.1	(10 274)	(39)
Intérêt perçu	3.2	940	2 532
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(11 026)	599
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Ajustement du Fonds de roulement relatif aux nouveaux États membres	3.2		(12)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			(12)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(30 024)	(42 423)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2.1	300 757	343 180
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	2.1	270 733	300 757

Les notes font partie intégrante des états financiers.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT V

FONDS GÉNÉRAL DU PROGRAMME ORDINAIRE
ÉTAT DE LA COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS RÉELS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers de CAD)

Objectif stratégique/ Stratégie d'exécution de soutien	Crédits approuvés				Révisions			Dépenses			Solde (l) =(h) - (k)	Report approuvé par le SG à 2022 ^f (m)	Report proposé à 2022 ^f (n)	Report total à 2022 (o) =(m)+(n)	
	Résolution de l'Assemblée A40-34 (a)	Engagements non liquidés exercice précédent ^d (b)	Report exercice précédent ^a (c)	Diminution des crédits ^b (d)	Crédits approuvés 2021 (e) =(a)+(b)+(c)+(d)	2021 Engagements non liquidés ^c (f)	Virements entre OS/SES ^d (g)	Crédits révisés 2021 (h) =(e)+(f)+(g)	Total (i)	Écart de change budgétaire ^e (j)					Calculé au taux de change budgétaire (k) =(i)+(j)
Sécurité	32 459	2 429	8 001	(4 042)	38 847	(3 759)	(1 523)	33 565	32 115	(2 867)	29 248	4 317	3 885	432	4 317
Capacité et efficacité de la navigation aérienne	20 569	1 518	4 554	(2 173)	24 468	(2 187)	(1 634)	20 647	20 247	(2 047)	18 200	2 447	2 447	0	2 447
Sûreté et facilitation	14 530	1 003	3 081	(1 415)	17 199	(1 800)	(311)	15 088	14 343	(1 043)	13 300	1 788	1 720	68	1 788
Développement économique du transport aérien	5 104	367	1 559	(944)	6 086	(629)	(345)	5 112	4 740	(236)	4 504	608	608	0	608
Protection de l'environnement	5 539	599	1 247	(546)	6 839	(1 080)	(62)	5 697	5 353	(340)	5 013	684	684	0	684
Total partiel	78 201	5 916	18 442	(9 120)	93 439	(9 455)	(3 875)	80 109	76 798	(6 533)	70 265	9 844	9 344	500	9 844
Soutien aux programmes	13 303	922	2 713	(1 240)	15 698	(2 231)	623	14 090	12 867	(347)	12 520	1 570	1 570	0	1 570
Gestion et administration	15 442	2 852	2 643	(740)	20 197	(5 948)	3 252	17 501	16 000	(519)	15 481	2 020	2 020	0	2 020
Total partiel	28 745	3 774	5 356	(1 980)	35 895	(8 179)	3 875	31 591	28 867	(866)	28 001	3 590	3 590	0	3 590
Total	106 946	9 690	23 798	(11 100)	129 334	(17 634)	0	111 700	105 665	(7 399)	98 266	13 434	12 934	500	13 434

^a Report de 2020 : 9,7 millions CAD (engagements non liquidés de 2020) en vertu du § 5.7 du Règlement financier ; 12,7 millions CAD (autre report) approuvés par le SG en vertu du § 5.6 du Règlement financier ; et 11,1 millions CAD (autre report) approuvés par le Conseil en vertu du § 5.6 du Règlement financier.

^b Approbation par le Conseil du virement à la réserve opérationnelle (C-DEC 223/11).

^c En vertu du § 5.7 du Règlement financier.

^d Approuvé par le Secrétaire général, § 5.9 du Règlement financier.

^e Écart de change budgétaire de 7,4 millions CAD dû à l'écart entre le taux de change utilisé pour préparer le budget et les taux de change mensuels de l'ONU appliqués aux charges durant l'exercice.

^f Le Secrétaire général a l'autorité d'approuver jusqu'à concurrence de 10 % du total des crédits approuvés, § 5.6 du Règlement financier, le solde sera approuvé par le Conseil, § 5.6 du Règlement financier.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ÉTAT V-A

ÉTAT DE LA COMPARAISON DES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET DES MONTANTS RÉELS
 POUR TOUS LES FONDS DE L'ORGANISATION QUI ONT DES BUDGETS RENDUS PUBLICS
 POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021
 (en milliers de CAD)

Références	Montants budgétisés 2021*	Montants réels	Différence budgétaire	Montants réels sur une base comparable	Différence entre montants budgétisés et réels	
	(a)	(b)	(c)	(d) (b) + (c)	(e) (a) - (d)	
PRODUITS						
Budget ordinaire						
Contributions fixées	Figure 1 ; Tbl A	95 577	102 437	(9 672)	92 765	2 812
Autres	Figure 1 ; Tbl A	11 369	11 600		11 600	(231)
<i>Total Budget ordinaire</i>	Figure 1 ; Tbl A	106 946	114 037		104 365	2 581
Fonds de roulement						
<i>Total Budget ordinaire et Fonds de roulement</i>		106 946	114 037		104 365	2 581
AOSC (sauf le Fonds efficience/efficacité et le Fonds spécial de réserve)						
Frais d'administration	Tableau A	3 835	4 506		4 506	(671)
Autres produits		1 519	735		735	784
<i>Total AOSC</i>	Figure 8 ; Tbl A	5 354	5 241		5 241	113
CHARGES						
Budget ordinaire						
Tous les OS/SES	Note V ; Tableau A	129 334	105 665	(7 399)	98 266	31 068
Engagements non liquidés	Note V			17 634	17 634	(17 634)
Écarts de change			805		805	(805)
<i>Total Budget ordinaire</i>	Figure 1 ; Tbl A	129 334	106 470	10 235	116 705	12 629
Réserve opérationnelle						
			158			
Fonds de roulement						
<i>Total Budget ordinaire, réserve opérationnelle et Fonds de roulement</i>	Tableau A		106 604			
AOSC (sauf le Fonds efficience/efficacité et le Fonds spécial de réserve)						
Autres fonds AOSC	Figure 8	9 501	9 599		9 599	(98)
<i>Total AOSC</i>	Figure 8 ; Tbl A	9 501	9 805		9 805	(304)

* Constitués seulement des budgets rendus publics

RÉFÉRENCES :

Les figures 1 et 8 font référence à l'Exposé du Secrétaire général compris dans le présent document ;
 Le tableau A (Tbl A) et l'État V (État V) sont compris dans les états financiers et les tableaux.
 Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Notes aux états financiers 31 décembre 2021

NOTE 1 : MÉTHODES COMPTABLES

I. INTRODUCTION

1. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), institution spécialisée des Nations Unies créée le 7 décembre 1944, à la signature de la *Convention relative à l'aviation civile internationale*, est l'organisme permanent chargé de l'administration des principes énoncés dans la Convention. Elle établit les normes nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation, ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation, et encourage la mise en œuvre.
2. L'OACI comptait 193 États membres au 31 décembre 2021. Elle a son siège à Montréal (Canada), des bureaux régionaux à Bangkok, au Caire, à Dakar, à Lima, à Mexico, à Nairobi et à Paris, et un bureau régional auxiliaire à Beijing.
3. L'Organisation a un organe souverain, l'Assemblée, et un organe directeur, le Conseil. L'Assemblée, constituée de représentants de tous les États membres, se réunit tous les trois ans pour examiner en détail les activités de l'Organisation, établir la politique des années à venir et approuver les états financiers publiés depuis l'Assemblée précédente. Elle décide aussi du budget triennal. La dernière session de l'Assemblée a eu lieu en septembre 2019.
4. Composé de représentants de 36 États membres, le Conseil est élu par l'Assemblée pour trois ans et assure la continuité de la direction des travaux de l'Organisation. Il est secondé dans sa tâche par la Commission de navigation aérienne, le Comité du transport aérien, le Comité des finances, le Comité de la sûreté de l'aviation, le Comité des ressources humaines, le Comité de l'aide collective pour les services de navigation aérienne, le Comité de la coopération technique et du soutien à la mise en œuvre, le Comité du climat et de l'environnement, le Comité de la gouvernance, le Comité des relations avec le pays hôte, le Comité du Prix Edward Warner, et le Comité de la coopération avec des parties externes.
5. Chef du Secrétariat et agent exécutif principal de l'Organisation, le Secrétaire général est chargé de diriger l'ensemble des travaux du Secrétariat.
6. Le Secrétariat comporte cinq grandes directions : Navigation aérienne, Transport aérien, Coopération technique, Affaires juridiques et relations extérieures, et Administration et services. Le Secrétaire général est directement responsable de la gestion et de l'efficacité des performances des activités assignées au Cabinet du Secrétaire général dans les domaines des finances, du contrôle interne, de la déontologie, des communications, de la planification stratégique, de la coordination et des partenariats, ainsi qu'aux sept bureaux régionaux. Les bureaux régionaux ont pour tâche essentielle de maintenir la liaison avec les États auprès desquels ils sont accrédités ainsi qu'avec d'autres organisations compétentes, les organismes régionaux d'aviation civile et les Commissions économiques régionales de l'ONU. Les bureaux régionaux encouragent la mise en œuvre des politiques, des décisions, des normes et des pratiques recommandées (SARP) et des plans régionaux de navigation aérienne de l'OACI, et fournissent une assistance technique sur demande.

II. VUE D'ENSEMBLE ET FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS

7. Les états suivants ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) :

État I :	Situation financière
État II :	Performance financière
État III :	Variations de l'actif net
État IV :	Flux de trésorerie
État V/V-A :	Comparaison entre les montants budgétisés et les montants réels

8. Conformément aux normes IPSAS, les états financiers comprennent des notes qui fournissent des descriptions narratives ou des ventilations d'éléments présentés dans ces états, ainsi que des informations relatives aux éléments qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation dans ces états. Les notes présentent aussi les principales activités de l'OACI par secteur, comme l'exigent les normes IPSAS.
9. Les tableaux ne font pas partie des états financiers audités, mais comme ils donnent des informations plus détaillées et précisent les chiffres combinés dans les états financiers audités, ils sont inclus dans la Partie IV du présent rapport.

Entité présentant l'information financière

10. Les présents états financiers ne concernent que les activités de l'OACI, laquelle n'a pas d'intérêts dans des filiales ou dans des entités conjointement administrées.
11. L'OACI fournit des services administratifs au Régime d'assurance-maladie (MBP), entité non regroupée, gouvernée par le Comité de l'assurance médicale et de l'assurance vie, dont certains des membres sont nommés par l'administration de l'OACI et les autres élus par les participants au Régime. Le MBP établit ses propres états financiers, qui ne sont pas regroupés avec ceux de l'OACI. Il est propriétaire de son actif et de son passif ; en cas de dissolution, la répartition de l'ensemble de l'actif et du passif sera déterminée par le Comité de l'assurance médicale et de l'assurance vie. Le MBP, qui est administré par Cigna, assure le remboursement d'une grande partie des dépenses découlant des soins de santé reconnus sur le plan médical engagés par les membres du personnel de l'OACI et des autres organisations participantes, y compris les retraités, ainsi que les délégués et les membres de leur famille remplissant les conditions requises. Le MBP est financé par les contributions des participants et de l'Organisation, et par les revenus des placements.
12. En 2021, l'OACI a fourni une gamme limitée de services de ressources humaines et de comptabilité à la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC) ; ces prestations ont été interrompues en février 2021. L'OACI et la CEAC ont signé un contrat de location de locaux pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 30 avril 2022.

Base d'établissement des états financiers et autorisation de publication

13. Les états financiers de l'OACI ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément au Règlement financier de l'OACI et aux normes IPSAS.
14. Les présents états financiers sont établis selon la comptabilité d'entreprise pérenne. L'affirmation de la pérennité s'appuie sur l'approbation par l'Assemblée des crédits du budget ordinaire pour le triennat 2020-2022 dans sa résolution A40-34, sur la tendance positive du versement des contributions fixées au cours des dernières années et sur le fait que ni l'Assemblée ni le Conseil

n'ont pris la décision de mettre fin aux activités de l'OACI. En outre, l'OACI surveille de près la situation de trésorerie, déploie des efforts de recouvrement permanents et continue de contrôler les coûts afin de maintenir les dépenses dans les limites des ressources financières disponibles tout au long de l'année.

15. Conformément au § 12.4 du Règlement financier, les présents états financiers sont certifiés par le Sous-Directeur chargé des finances, approuvés par le Secrétaire général et transmis à l'auditeur externe pour examen au plus tard le 31 mars qui suit la fin de l'exercice. Ces états financiers sont ensuite présentés au Conseil afin qu'il les examine et recommande à l'Assemblée de les approuver.
16. Sauf indication contraire, la base de mesure utilisée pour la préparation des états financiers est le coût historique.
17. L'État des flux de trésorerie (État IV) est préparé selon la méthode indirecte.

Conversion des devises

18. La monnaie de présentation des états financiers est le dollar canadien (CAD). Les transactions en devises sont converties en CAD au taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies (UNORE).
19. La monnaie de fonctionnement des activités ordinaires de l'OACI est le dollar canadien. Dans le cas du secteur des activités ordinaires, les opérations effectuées en monnaies autres que la monnaie de fonctionnement sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs monétaires exprimés en monnaies autres que le dollar canadien sont convertis au taux en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments non monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Le montant des écarts de change lié à une réévaluation est comptabilisé dans l'État de la performance financière.
20. La monnaie de fonctionnement des activités des projets de coopération technique (TCP) et des fonds de financement collectif est le dollar des États-Unis (USD), car c'est la monnaie généralement utilisée pour ces activités. Comme dans le cas du secteur des activités ordinaires, les opérations effectuées dans des devises autres que le dollar des États-Unis sont converties dans cette devise au moment de l'opération. Les actifs et passifs monétaires exprimés dans des devises autres que le dollar des États-Unis sont convertis au taux en vigueur à la clôture de l'exercice.
21. L'actif et le passif des activités financées par les fonds des TCP et d'autres fonds dont la monnaie de fonctionnement est le dollar des États-Unis (USD) sont convertis en CAD au taux de clôture de 1,281 (2020 : 1,278) et les gains ou pertes comptabilisés dans l'état de la performance financière sont convertis en CAD au taux moyen de 1,254 (2020 : 1,343). Les écarts de change découlant de la conversion de l'actif et du passif et de l'état de la performance financière sont comptabilisés dans le compte réservé à l'excédent et au déficit.

Évolution des normes comptables

22. En 2021, l'OACI n'a adopté aucune nouvelle norme comptable.
23. Le Conseil des normes IPSAS a publié la déclaration sur le projet COVID-19 : Report des dates d'entrée en vigueur, qui retarde d'un an, au 1^{er} janvier 2023, les dates d'entrée en vigueur de normes et d'amendements aux normes récemment publiées. Cette déclaration touche la norme IPSAS 41, Instruments financiers, qui s'applique à l'OACI. La norme IPSAS 41 améliore de manière notable

la pertinence de l'information pour les actifs et les passifs financiers. Son incidence sur les états financiers sera évaluée avant son entrée en vigueur.

24. En outre, la norme IPSAS 43 relative aux contrats de location, a été publiée en janvier 2022 et entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025. Son incidence sur les états financiers de l'OACI sera évaluée avant cette date.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

25. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les fonds en banque et les placements à court terme hautement liquides avec une maturité de trois mois ou moins à partir de la date d'acquisition. Les placements comprennent des dépôts à terme pour lesquels le terme initial dépasse trois mois et sont ensuite classés en investissements à court terme et à long terme dans l'État de la situation financière en fonction de la période de maturité des dépôts.
26. Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis, en tenant compte du taux effectif.

Instruments financiers

27. Les instruments financiers sont comptabilisés lorsque l'OACI devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier et jusqu'à ce que les droits (ou l'obligation) de recevoir (payer) des fonds de ces actifs (passifs) expirent ou soient transférés (éteints).
28. Les créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les créances comprennent les contributions à recevoir en espèces et autres créances. Les créances à long terme, y compris les contributions à recevoir, sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
29. Les passifs comprennent les contributions fixées reçues par anticipation, les contributions volontaires assorties de conditions et les versements anticipés dérivés d'opérations avec contrepartie directe. Tous les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à un coût approchant leur juste valeur et, s'il y a lieu, sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tous les gains/pertes sur des instruments financiers sont comptabilisés dans l'État de la performance financière.

Stocks

30. Les publications, les articles du Commissariat et d'autres articles détenus et destinés à la vente ou à la diffusion à la fin de l'exercice sont comptabilisés comme stocks. Les publications sont évaluées au coût ou à la valeur de remplacement, si celle-ci est inférieure. D'autres articles faisant partie des stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, si celle-ci est inférieure.
31. Le coût des publications comprend le coût d'achat et tous les autres coûts engagés pour permettre la vente ou la diffusion des publications. Le coût des articles du Commissariat et d'autres articles détenus et destinés à la vente ou à la diffusion représente le coût d'achat selon la méthode du coût moyen pondéré.
32. Les produits de consommation et les fournitures pour l'utilisation à l'interne sont comptabilisés comme des stocks seulement lorsqu'ils sont importants. Les publications et autres documents à usage interne sont comptabilisés en dépenses au moment de leur production.

Contributions à recevoir

33. Les contributions à recevoir, qui représentent les montants que les États membres et les donateurs doivent à l'Organisation, sont présentées sous forme de montants nets après provisions pour créances douteuses et actualisation :
- La provision pour créances douteuses applicable aux contributions à recevoir est fondée sur l'expérience et sur des événements qui indiqueraient qu'un donateur est incapable de s'acquitter de son obligation à la date de clôture ;
 - Les contributions à recevoir à long terme actualisées représentent le solde des contributions impayées pour lesquelles les États ont conclu un accord en vue de régler leurs arriérés sur plusieurs années. L'actualisation est aussi appliquée à plusieurs autres contributions dues depuis longtemps compte tenu de la probabilité que de tels accords soient conclus pour régler les arriérés. Ces contributions sont comptabilisées à la valeur actualisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif ; elles sont donc présentées sans l'actualisation cumulée.
34. Une augmentation ou une diminution de la provision pour créances douteuses est comptabilisée en dépense pour la période et comptabilisée dans l'État de la performance financière.

Immobilisations corporelles

35. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la durée d'utilité selon la méthode de l'amortissement linéaire, à l'exception des terrains qui ne sont pas soumis à l'amortissement. La durée d'utilité estimative des catégories d'immobilisations corporelles est la suivante :

<u>Catégories</u>	<u>Durée d'utilité (années)</u>
Bâtiments	5-50
Équipements informatiques	3-10
Mobilier et agencements	5-10
Machines et matériel de bureau	3-10
Véhicules à moteur	5-15

36. Le seuil minimal à partir duquel les immobilisations corporelles sont portées à l'actif est fixé à 3 000 CAD, et, dans le cas d'améliorations locatives, à 25 000 CAD. Ce seuil est réexaminé périodiquement. Les améliorations locatives sont évaluées au coût et amorties sur la durée d'utilité résiduelle des améliorations ou sur la durée du bail, si celle-ci est inférieure.
37. Des analyses de dépréciation sont effectuées au moins une fois l'an pour toutes les immobilisations corporelles et toute perte de valeur est comptabilisée dans l'État de la performance financière. Les indicateurs de dépréciation comprennent notamment l'obsolescence et la détérioration des immobilisations corporelles ainsi que d'autres événements ou circonstances dans lesquels la valeur comptable peut être irrécouvrable.

Immobilisations incorporelles

38. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements cumulés et de toute perte de valeur. Elles sont portées à l'actif si leur coût dépasse

le seuil minimal de 5 000 CAD, sauf dans le cas des actifs générés en interne, dont le seuil minimal a été fixé à 25 000 CAD.

39. L'amortissement est calculé sur la durée d'utilité estimative au moyen de la méthode linéaire. La durée d'utilité des catégories d'immobilisations incorporelles est la suivante :

<u>Catégorie</u>	<u>Durée d'utilité (années)</u>
Logiciel acquis à l'externe	3-6
Logiciel développé à l'interne	3-6
Permis, droits, etc.	2-6
Droits d'auteur	3-10

40. Les permis, droits et droits d'auteur sont amortis sur la durée de ces permis, droits ou droits d'auteur.
41. Les indicateurs de dépréciation comprennent notamment l'obsolescence et la détérioration des immobilisations incorporelles ainsi que d'autres événements ou circonstances dans lesquels la valeur comptable peut être irrécouvrable.

Avances reçues

42. Les contributions reçues avant la mise à exécution de projets TCP sont comptabilisées comme des avances reçues. Elles sont comptabilisées lorsque les exigences des contributeurs sont satisfaites, en général lorsque l'OACI a fourni les services ou lorsque les biens sont livrés au projet conformément aux conditions de l'accord entre les contributeurs et l'Organisation.
43. Les soldes de contributions non utilisées à remettre au contributeur et les fonds reçus avant que les services ne soient fournis ou que les biens ne soient livrés par l'OACI à des tierces parties sont pris en compte dans les avances reçues.
44. Les contributions reçues d'États membres avant l'exercice financier auquel elles se rapportent sont présentées dans les avances reçues.

Avantages du personnel

45. L'OACI comptabilise les catégories suivantes de prestations dues aux employés :
- Les prestations à court terme à verser dans les douze mois qui suivent la fin de la période comptable durant laquelle les employés ont rendu les services correspondants ;
 - Les prestations postérieures à l'emploi, telles que les prestations d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) ;
 - Les autres prestations à long terme ;
 - Les prestations de fin service.
46. Les prestations à court terme accumulées mais non versées à la date de clôture sont comptabilisées à titre de passif à court terme dans l'État de la situation financière.

47. L'ASHI est comptabilisé comme un régime à prestations définies dans lequel l'Organisation a l'obligation de fournir des prestations convenues et dont elle supporte par conséquent les risques actuariels. L'OACI comptabilise les gains et pertes actuariels liés à l'ASHI dans un compte de réserve, conformément à la norme IPSAS 39. En 2021, la valeur actuelle des prestations prévues par cette assurance est déterminée par un actuaire indépendant au moyen de la méthode du coût unitaire projeté, qui comprend l'actualisation des sorties de trésorerie futures estimées à l'aide d'un taux d'actualisation pondéré calculé sur les obligations à long terme des Gouvernements du Canada et des États-Unis en fonction de la devise dans laquelle le passif est exprimé au 31 décembre l'année de déclaration.
48. Les primes de rapatriement et les congés annuels accumulés qui sont convertis en espèces lorsque le membre du personnel cesse d'être employé par l'Organisation sont comptabilisés en tant qu'autres prestations à long terme. La valeur actuelle des charges est calculée par un actuaire indépendant. Un passif est comptabilisé et évalué à la valeur actuarielle actuelle des prestations prévues pour le règlement de ces indemnités. La valeur actuarielle du total des jours de congé accumulés non utilisés de tous les membres du personnel est comptabilisée comme un passif à la date de clôture.
49. Dans le cas des autres prestations à long terme, telles que les congés annuels et les primes de rapatriement, les gains et pertes actuariels sont comptabilisés à la date de clôture et pris en compte dans l'État de la performance financière. Un passif est comptabilisé et évalué à la valeur actuarielle actuelle des prestations prévues pour le règlement de ces primes de rapatriement. La valeur actuarielle du total des jours de congé accumulés non utilisés de tous les membres du personnel est comptabilisée comme un passif à la date de clôture. Les éléments à court terme de ces prestations sont présentés sous la forme de passifs courants dans l'État de la situation financière.
50. Les primes de rapatriement et les congés annuels dus au personnel des projets de coopération technique à la cessation du service sont calculés par l'OACI sur la base de données individuelles et de l'expérience passée. Les autres prestations à long terme dues au personnel comprennent les indemnités en cas de décès, de blessure ou de maladie dans le cadre professionnel, conformément à la Règle administrative 106.5. Des évaluations actuarielles sont déterminées dans des cas où des paiements à long terme sont nécessaires. L'OACI ne compte aucun cas de ce genre à la date de clôture.
51. Les prestations de fin de service ne sont comptabilisées en charges que lorsque l'OACI s'est manifestement engagée, sans possibilité réaliste de retrait, à exécuter un plan officiel détaillé visant soit à mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel avant la date normale de départ à la retraite, soit à verser des prestations de fin de service par suite d'une offre faite afin d'encourager un départ volontaire. Les prestations de fin de service qui doivent être réglées dans les 12 mois sont comptabilisées au montant prévu pour le versement. Lorsque les prestations de fin de service arrivent à échéance plus de 12 mois après la date de clôture, elles sont actualisées si l'impact de l'actualisation est significatif.
52. L'OACI est une organisation affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU ou la Caisse), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. La Caisse des pensions est un régime multi-employeurs capitalisé à prestations définies. Comme il est spécifié à l'article 3, alinéa b) des Statuts de la Caisse, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements et d'indemnités et d'autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et des institutions spécialisées.

53. La Caisse expose les organisations à des risques actuariels associés aux employés actuels et aux anciens employés d'autres organisations affiliées à la Caisse, de sorte qu'il n'existe aucune base uniforme et fiable pour répartir les obligations, les actifs du régime et les coûts pour les organisations individuelles qui participent au régime. L'OACI et la Caisse, comme les autres organisations affiliées, ne sont pas en mesure de déterminer la part proportionnelle de l'OACI dans l'obligation de prestation définie, les actifs du régime et les coûts liés au régime d'une manière qui soit suffisamment fiable pour la comptabiliser. L'OACI a donc traité ce régime comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations définies, conformément aux exigences de la norme IPSAS 39. Les contributions de l'OACI à la Caisse pendant l'exercice financier sont comptabilisées comme des dépenses dans l'État de la performance financière.

Recettes

54. Les contributions fixées représentent une obligation juridique des États membres. Ces contributions sont des produits d'opérations sans contrepartie directe qui sont comptabilisés au début de l'exercice pour lequel les contributions sont prélevées. Les contributions reçues pour les activités TCP sont des produits d'opérations de change (avec contrepartie directe) reconnus sur la base d'accords signés entre l'OACI et des contributeurs et déterminés par l'état d'achèvement selon la livraison de biens ou l'exécution de services. L'OACI peut, dans certains cas, préférer estimer l'état d'achèvement en se reportant au calendrier échelonné des paiements en relation avec les contrats applicables aux projets.
55. Les contributions volontaires sont comptabilisées à la signature d'un accord contraignant avec le donateur. Les recettes sont comptabilisées immédiatement si aucune condition n'y est rattachée pour exiger que les fonds soient utilisés comme précisé dans l'accord ou rendus à l'entité contributrice. Si des conditions sont imposées sur l'actif, les recettes ne sont comptabilisées qu'au moment où les conditions sont remplies, en tenant compte de la proportion de la contribution qui a été dépensée conformément aux dispositions de l'accord. Tant que les conditions ne sont pas remplies, la contribution est comptabilisée en tant que charge (produits différés).
56. Les frais d'administration recouvrés pour les projets TCP sont présentés comme recettes dans le Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) et comme dépenses dans les projets respectifs dans l'État de la performance financière par secteur et éliminés de l'État de la performance financière (État II) consolidé. Conformément aux IPSAS, les recettes provenant des frais d'administration recouvrés pour les projets TCP sont comptabilisées sur la base de l'état d'achèvement. L'état d'achèvement est estimé comme suit :
- Pour l'achat d'équipement, 90 % des frais sont comptabilisés progressivement jusqu'à l'émission d'un bon de commande d'équipement et les 10 % restants sont comptabilisés lorsque toutes les factures liées au bon de commande sont entièrement acquittées ;
 - Dans le cas des services, les frais d'administration sont comptabilisés sur la base des coûts engagés.
57. Conformément au § 7.6 b) du Règlement financier, les recettes des fonds établis à l'appui du Programme de coopération technique provenant d'intérêts sont créditées au Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSC) ou au contributeur, comme il est spécifié dans l'accord avec le contributeur. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux projets patrimoniaux, pour lesquels le contributeur et l'OACI partagent à parts égales les intérêts tirés de solde mensuel moyen des fonds de projet supérieur à 100 000 USD.

58. Les autres sources de recettes sont principalement tirées de la prestation de la formation mondiale en aviation (GAT) de l'OACI, d'autres activités génératrices de recettes, telles que la vente de publications, les événements et les symposiums, les droits de licence, les droits d'auteur sur les publications de l'OACI, la location d'espaces et d'autres recettes diverses. Ces recettes sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et sont comptabilisées lorsque les biens et les services sont fournis. Leurs soldes à recevoir sont présentés dans les créances et avances.
59. Une augmentation ou une diminution de la provision pour créances douteuses est comptabilisée en charges pour l'exercice et est signalée dans l'État de la performance financière.
60. Les contributions en nature sont présentées à leur juste valeur. Les biens donnés pour soutenir directement des opérations ou des activités approuvées et pouvant être évalués de manière fiable sont comptabilisés. Les services et déplacements fournis au personnel à titre gratuit ne sont pas comptabilisés, mais sont présentés dans les notes aux états financiers à titre d'information. Pour ce qui est des accords concernant la cession de droits d'usage d'immeubles sans contrepartie, dans lesquels l'OACI n'a pas de contrôle exclusif et l'arrangement a une durée spécifiée de moins de 75 % de la durée de vie utile restante de l'immeuble, un revenu et une dépense équivalents à la juste valeur locative sont comptabilisés dans l'État de la performance financière.

Provisions et passifs éventuels

61. Les provisions pour futurs risques et charges sont comptabilisées lorsque l'OACI a une obligation légale ou implicite actuelle résultant d'événements passés, quand il est probable que l'OACI sera tenue d'éteindre cette obligation et quand le montant peut être estimé de manière fiable.
62. Les engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs sont présentés dans les notes aux états financiers comme passifs éventuels lorsque leur existence est confirmée par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'OACI.

Information sectorielle et comptabilité par fonds

63. Un secteur est un groupe distinct d'activités pour lesquelles les informations financières sont présentées séparément afin de permettre l'évaluation des performances passées de l'entité en ce qui concerne la réalisation des objectifs et la prise de décisions au sujet de l'allocation future des ressources. L'OACI classe tous ses projets, toutes ses opérations et toutes les activités de ses fonds en deux secteurs : i) activités ordinaires et ii) activités des projets de coopération technique. L'OACI rend compte des opérations de chaque secteur durant l'exercice et des soldes à la fin de l'exercice. Les charges intersectorielles sont fondées sur des accords de projets.
64. Un fonds est une entité comptable en équilibre établie pour comptabiliser les opérations applicables à un objectif particulier. Les fonds sont séparés en vue de mener des activités précises ou d'atteindre certains objectifs conformément à des règlements, restrictions ou limitations spéciaux. Les états financiers sont préparés selon la méthode de la comptabilité par fonds et montrent en fin d'exercice la situation consolidée de tous les fonds de l'OACI. Les soldes de fonds représentent la valeur résiduelle cumulée des recettes et des dépenses.
65. Le secteur des activités ordinaires comprend le Fonds général et le Fonds de roulement du budget ordinaire, les comptes et fonds spéciaux établis pour administrer les contributions volontaires destinées à la sécurité, à la sûreté, à l'environnement et à d'autres activités de soutien de

l'Organisation. Les crédits non utilisés votés pour le budget ordinaire du Fonds général peuvent être reportés à l'exercice suivant à certaines conditions. Les fonds particuliers et les comptes spéciaux sont établis par l'Assemblée ou le Conseil au titre du § 7.1 du Règlement financier, principalement pour des contributions ou des ressources affectées à des activités précises, et leurs soldes peuvent être reportés à l'exercice suivant. Les principales sources de financement de ce secteur sont les contributions fixées, les activités génératrices de recettes, ainsi que d'autres contributions volontaires et frais d'administration.

66. Le secteur des activités ordinaires comprend les fonds ou groupes de fonds suivants :

- **Le Fonds du budget ordinaire** comprend le **Fonds général**, financé par les contributions des États membres établies d'après le barème de contribution déterminé par l'Assemblée, par les recettes accessoires, par les virements de l'excédent du Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF), et par les avances provenant du **Fonds de roulement**. Le Fonds de roulement a été établi par l'Assemblée pour effectuer des avances au Fonds général selon les besoins afin de financer les crédits budgétaires en attendant la réception des contributions des États membres et à d'autres fonds dans des cas particuliers. Les montants avancés par le Fonds de roulement sont remboursés dès que des fonds sont disponibles dans le Fonds général et dans d'autres fonds. Autorisée par le Conseil en 2021, la Réserve opérationnelle est comptabilisée dans le budget ordinaire mais gérée séparément ; les informations la concernant sont aussi présentées séparément.
- **Le Fonds d'immobilisations**, créé dans le but d'enregistrer les acquisitions, la dépréciation et l'amortissement d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles pour les activités ordinaires.
- **Le Fonds renouvelable**, créé dans le but d'enregistrer toutes les opérations relatives aux prestations postérieures à l'emploi et autres avantages sociaux à long terme, comme l'ASHI, conformément à la norme IPSAS 39, qui sont ainsi présentées séparément dans le secteur des activités ordinaires.
- **Le Fonds de génération de produits auxiliaires (ARGF)**, établi pour regrouper les activités génératrices de recettes et de recouvrement des coûts. Les comptes et fonds spéciaux de l'ARGF sont ouverts par le Secrétaire général conformément au § 7.2 du Règlement financier pour enregistrer tous les produits et dépenses liés aux activités qui s'autofinancent. Tout excédent qu'il n'est pas prévu d'engager ou de dépenser peut être viré au Fonds général et les soldes peuvent être reportés à l'exercice suivant. Les principales sources de financement de ce secteur sont les ventes de publications, de données et de services.
- **Le Fonds pour les dépenses des services d'administration et de fonctionnement (AOSCF)**, établi au titre du § 9.4 du Règlement financier comprend aussi : a) le **Fonds spécial de réserve** et b) le **Fonds Efficience/Efficacité de la TCB** décrit ci-dessous. Le Fonds AOSC recouvre les dépenses d'administration, de fonctionnement et de soutien des projets de coopération technique. Si le fonctionnement du Fonds AOSC pour un exercice donné se solde par un déficit, ce déficit est comblé au moyen de l'excédent cumulé du Fonds AOSC en premier lieu et, en dernier recours, au moyen du Budget ordinaire. Le Fonds AOSC est principalement financé par les frais généraux d'administration imputés aux projets de coopération technique.
 - a) **Le Fonds spécial de réserve (SRF)**, établi en application du § 7.1 du Règlement financier pour créer un mécanisme permettant de compenser un éventuel déficit lié à une diminution des recettes du Fonds AOSC pendant un exercice donné. Selon un mécanisme

approuvé par le Conseil, en vigueur depuis 2014, le Fonds spécial de réserve est financé par tout ajustement du montant du remboursement du Fonds AOSC (calculé au moyen d'une formule appropriée) au budget ordinaire excédant le montant approuvé du virement annuel au budget ordinaire. Pour un exercice donné, en cas de déficit du remboursement du Fonds AOSC au budget ordinaire déterminé au moyen de la formule approuvée, le Fonds spécial de réserve est utilisé en complément du virement annuel approuvé du Fonds AOSC au budget ordinaire.

b) **Le Fonds Efficience/Efficacité de la TCB**, créé par le Conseil pour autoriser le Directeur de la TCB à dépenser, lors de tout exercice donné, jusqu'à 25 % de l'excédent annuel AOSC réalisé lors de l'exercice antérieur, aux fins de la mise en œuvre de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de la Direction de la coopération technique en réponse aux besoins des États contractants.

- **Le Fonds pour les activités dans le domaine de la sûreté de l'aviation et de la facilitation (AVSEC/FAL)**, constitué de fonds réservés ainsi que des comptes/fonds spéciaux établis pour donner suite à l'approbation par le Conseil du Plan d'action pour la sûreté de l'aviation (ASPA), qui comprend des projets à financer avec des fonds faisant partie des fonds d'affectation spéciale de la sûreté de l'aviation et de la facilitation. Les activités relatives aux projets de l'ASPA sont financées par des contributions volontaires et des contributions en nature.
- **Le Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI)**, créé pour renforcer le leadership et la responsabilisation de l'OACI dans la coordination et la gestion des programmes dans la Région Afrique-océan Indien et assurer l'efficacité de la mise en œuvre afin de corriger les carences en matière de sécurité et d'infrastructure.
- **Les Fonds de financement collectif** au titre des Accords de financement collectif avec le Danemark et avec l'Islande, qui reflètent les transactions des fonds établis pour rendre compte de la supervision par l'OACI de l'exploitation des services de navigation aérienne assurés par le Gouvernement de l'Islande et, au Groenland, par le Gouvernement du Danemark, et dont les coûts sont recouverts par les fournisseurs de services au moyen de redevances d'usage et de contributions payables par les gouvernements contractants. Les redevances d'usage sont perçues par le Royaume-Uni et sont remises directement aux Gouvernements de l'Islande et du Danemark. Les contributions sont imposées et perçues par l'OACI et remises aux gouvernements fournisseurs de services. Ces opérations sont donc comptabilisées en actifs et en passifs dans l'État de la situation financière. Ces fonds comprennent également le **Fonds du Système de surveillance de l'altitude dans la Région NAT**, créé pour rendre compte des opérations financières effectuées dans le cadre des dispositions de l'Arrangement sur le financement collectif d'un système de surveillance de l'altitude dans l'Atlantique Nord. Les fournisseurs de services recouvrent les coûts de fonctionnement et de maintenance en imposant des redevances d'usage pour tous les aéronefs civils qui effectuent des traversées de l'Atlantique Nord. Les redevances d'usage perçues par l'OACI sont payables directement aux fournisseurs de services et sont donc comptabilisées en actifs et en passifs.
- **Le Compte des mesures incitatives en vue du règlement des arriérés**, établi pour présenter dans un compte distinct une partie du paiement de certains arriérés de contributions des États membres pour financer certaines activités particulières de l'Organisation.
- **Le fonds de mobilisation de ressources**, créé par le Conseil pour appuyer les États, moyennant l'utilisation de contributions volontaires, dans le renforcement de leurs systèmes d'aviation

civile. Les contributions volontaires facilitent le renforcement des capacités relativement aux SARP et aux politiques de l'OACI, ainsi que leur mise en œuvre, et complètent les programmes des travaux de l'OACI non couverts ou sous-financés par le budget ordinaire.

- **Le Fonds du Répertoire des clés publiques**, qui est un fonds de recouvrement des coûts établi par le Conseil pour rendre compte des activités d'un projet visant à faciliter l'interopérabilité des passeports électroniques lisibles à la machine. Les opérations sont financées par des contributions volontaires et, conformément à l'accord, le solde du Fonds est comptabilisé en tant que montant dû aux États participants.
 - **Le Bureau régional auxiliaire (BRA)**. Afin de renforcer la présence de l'OACI dans la Région Asie-Pacifique (APAC), un bureau régional auxiliaire y a été établi, dont le rôle est d'améliorer l'organisation et la gestion de l'espace aérien pour optimiser la performance de la gestion du trafic aérien (ATM) dans toute la région. Le bureau régional auxiliaire Asie Pacifique est situé à Beijing (République populaire de Chine). En vertu d'un accord conclu entre l'OACI et l'administration de l'aviation civile de la Chine (CAAC), celle-ci prend en charge toutes les dépenses d'exploitation du bureau auxiliaire.
 - **Le Fonds pour la sécurité de l'aviation (SAFE)**, créé par le Conseil pour améliorer la sécurité de l'aviation civile grâce à une approche basée sur la performance qui limitera les frais d'administration et n'entraînera pas de coûts dans le budget ordinaire de l'Organisation, tout en assurant que les contributions volontaires soient utilisées de façon responsabilisée, utile et opportune.
 - **Autres fonds**. Honoraires d'administration du financement collectif, Fonds pour le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité, Fonds du Registre international, Fonds de coopération de la France, Fonds pour les technologies de l'information et des communications, Fonds temporaire des rémunérations du personnel (TSSF), Fonds volontaire de développement des ressources humaines (HRDF), Fonds pour le Programme OACI des volontaires de l'aviation (IPAV), et divers fonds de financement des experts et des administrateurs auxiliaires.
67. Les projets de coopération technique comprennent les Fonds des projets de coopération technique, créés par le Secrétaire général au titre du § 9.1 du Règlement financier pour administrer les programmes de coopération technique. Les principales sources de financement de ce secteur sont les contributions volontaires aux accords de projets.
68. Les activités des projets de coopération technique comprennent les Accords de services de gestion (ASG) et des Accords du service des achats d'aviation civile (CAPS). Les Fonds d'affectation spéciale (FAS) et les ASG ont pour but de couvrir une grande variété de services de coopération technique et les accords de CAPS servent à fournir des services d'acquisition. L'OACI signe aussi des contrats de coopération technique, appelés accords forfaitaires, avec des États membres pour la fourniture de services ou produits particuliers. Ces contrats diffèrent des accords ASG et FAS en ceci qu'ils ont un montant fixe. Les sous-recouvrements et sur-recouvrements de dépenses réelles sont comptabilisés dans le Fonds AOSC. Dans le cadre des dispositions au titre de la coopération technique, l'OACI propose aussi des trousseaux de mise en œuvre (iPack) aux États membres depuis 2020.
69. Utilisation d'estimations : Les états financiers comprennent nécessairement des montants fondés sur des estimations et des hypothèses de gestion. Les estimations portent notamment sur l'assurance médicale à prestations déterminées et sur d'autres obligations au titre des prestations à long terme, dont la valeur est calculée par un actuaire indépendant ; les montants des litiges ; le risque financier

sur les créances ; et le degré de dépréciation des immobilisations. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les variations des estimations sont reproduites dans l'État de la performance financière visant la période où elles sont observées.

NOTE 2 : ACTIFS ET PASSIFS

Note 2.1 : Trésorerie et placements

70. Les fonds déposés en banque le sont sur une base de placement en commun et les fonds qui ne sont pas requis immédiatement sont placés sous forme de dépôts à terme. Les soldes au 31 décembre sont les suivants :

	2021	2020 (retraitement ⁵)
	<i>En milliers de CAD</i>	
Fonds en banque	20 387	33 232
Dépôts à terme	250 346	267 525
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	270 733	300 757
Placements	13 498	3 224
Total de la trésorerie et des placements	284 231	303 981

71. La trésorerie nécessaire pour répondre aux besoins immédiats est placée dans des comptes bancaires à accès instantané et des instruments financiers très liquides tels que des dépôts à terme d'une durée de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition. Les dépôts à terme dont les échéances sont supérieures à trois mois qui sont détenus par l'OACI à la date de clôture sont présentés en tant que placements.
72. Au 31 décembre 2021, les fonds déposés en banque avaient un taux d'intérêt moyen de 0,040 pour cent (2020 : 0,339 pour cent). Les dépôts à terme (y compris ceux classés comme placements) avaient un taux d'intérêt moyen de 0,289 pour cent (2020 : 0,863 pour cent) et une durée moyenne jusqu'à l'échéance de 74 jours (2020 : 80 jours). Le montant des dépôts à terme comprend 157 millions USD détenus dans des comptes d'épargne investissement (2020 : 162 millions USD), dont le taux d'intérêt moyen est de 0,295 pour cent (2020 : 0,816 pour cent). La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent 14,2 millions CAD détenus au nom du MBP (2020 : 13,4 millions CAD).

⁵ La Note 9 contient des précisions sur le retraitement.

73. Le total des montants de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements, ventilés par devise, est le suivant :

	31 décembre 2021		31 décembre 2020 (retraitement, Note 9)	
	<i>En milliers de CAD</i>			
Dollars canadiens (CAD)	68 065	24%	79 485	26%
Dollar des États-Unis (USD)	207 055	73%	215 218	71%
Autres devises	9 111	3%	9 278	3%
Total	284 231	100%	303 981	100%

74. Le 31 décembre 2021, sur le montant total de la trésorerie et les placements détenus, 97,6 millions CAD étaient des fonds non affectés détenus par l'Organisation (2020 : 107,5 millions CAD). Le solde de 172,4 millions CAD (2020 : 183,0 millions CAD) représente les fonds et les liquidités de la coopération technique dont l'utilisation est restreinte en vertu d'une mesure législative, y compris le solde inutilisé détenu dans le RCP, le Fonds du Registre international et les Fonds de financement collectif. Cela exclut les soldes de trésorerie du MBP, qui s'élèvent à 14,2 millions CAD (2020 : 13,4 millions CAD).

Note 2.2 : Contributions fixées, à recevoir des États membres

75. Les soldes nets des contributions à recevoir au 31 décembre se répartissent comme suit :

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Courantes	14 568	4 081
Non courantes actualisées	4 153	5 006
Total net des contributions à recevoir	18 721	9 087

76. Les contributions à recevoir courantes sont celles qui sont dues dans les 12 mois et les contributions à recevoir non courantes sont celles qui sont dues ou qu'il est prévu de recevoir plus de 12 mois après la date des états financiers, comme le décrivent les méthodes comptables relatives aux contributions à recevoir. Les montants bruts et nets des contributions à recevoir sont les suivants :

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Contributions à recevoir	27 918	15 472
Moins:		
Provision pour créances douteuses	(654)	(653)
Actualisation cumulée des créances à long terme	(8 543)	(5 732)
Total net des contributions à recevoir	18 721	9 087

77. Le tableau suivant montre la répartition des contributions à recevoir pour le budget ordinaire :

Années des contributions	2021		2020	
	<i>En milliers de CAD</i>	%	<i>En milliers de CAD</i>	%
2021 *	15 622	56.0	-	
2020	2 209	7.9	4 899	31.7
2019	1 668	6.0	1 895	12.2

2018	1 261	4.5	1 374	8.9
2017 et avant	7 158	25.6	7 304	47.2
Total	27 918	100	15 472	100

L'augmentation du solde des contributions à recevoir en 2021 découle du versement tardif, en janvier 2022, d'une partie de la contribution due par un important contributeur.

*La partie en USD de l'évaluation de 2021 a été réévaluée au taux de change du 31 décembre 2021. Le montant historique est de 15,6 millions CAD (voir le Tableau B).

78. Rien n'a été ajouté à la provision pour créances douteuses en 2021.

	2020	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2021
	<i>En milliers de CAD</i>			
Provision totale pour créances douteuses	653	-	1	654

79. Le montant de 0,7 million CAD représente le montant d'origine de 0,5 million USD (0,5 million CAD en 2010) dû à l'OACI par l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie, ajusté par une différence de change de 1 000 CAD en 2021 ; le règlement de ce montant est examiné à l'Assemblée générale des Nations Unies et on s'attend à ce que les États successeurs couvrent la dette.

80. Il n'y a pas eu, en 2021, de passation par profits et pertes de contributions à recevoir.

81. Les variations, durant 2021, des contributions à recevoir à long terme actualisées sont les suivantes :

	2020	Utilisation	Augmentation/ (Diminution)	2021
	<i>En milliers de CAD</i>			
Contributions à long terme actualisées, à recevoir	5 006	1 959	(2 812)	4 153

82. Les contributions à long terme actualisées se rapportent aux contributions à recevoir des États qui ont conclu des accords avec le Conseil pour régler leurs arriérés de contributions sur une période maximale de 20 ans, sans intérêts (groupe A), et des États qui n'ont pas conclu d'accords mais qui ont des arriérés de contributions de plus de trois ans (groupe B). On a estimé que, même si toutes ces contributions à recevoir restent valides et sont dûment comptabilisées comme telles dans les comptes, la juste valeur marchande du solde des contributions à recevoir des États qui ont perdu leur droit de vote pour une session de l'Assemblée (jusqu'en 2020 : deux sessions consécutives de l'Assemblée) devait être réduite davantage. L'actualisation cumulée de 8,5 millions CAD (2020 : 5,7 millions CAD) de créances à long terme comprend des créances pleinement actualisées d'un montant de 6,9 millions CAD (2020 : 5,1 millions CAD). Le montant de 2,0 millions CAD (2020 : 0,5 million CAD) utilisé correspond à la reclassification à long terme de montants d'arriérés, moins les paiements reçus, durant l'exercice. La diminution de 2,8 millions CAD (2020 : augmentation de 1,1 millions CAD) du solde des créances à long terme actualisées représente une augmentation de l'actualisation cumulative, qui se reflète dans les recettes.

83. L'actualisation des contributions à long terme représente le montant nécessaire pour porter le solde à recevoir à sa juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Comme les parties non courantes ne

seront vraisemblablement pas perçues dans l'année, elles sont actualisées au moyen du taux d'intérêt réel d'origine, rapproché de l'indice obligataire à long terme « Corporate BBB » (jusqu'en 2020 : taux des obligations à long terme du Gouvernement du Canada). Ce montant est comptabilisé comme une réduction du solde des sommes à recevoir à long terme. Cette différence est ensuite comptabilisée en recettes de manière progressive sur la durée de la créance. L'actualisation est calculée en appliquant le taux de 3,65 pour cent (2020 : 1,20 pour cent) aux futurs versements prévus.

84. La politique d'évaluation des cotisations à long terme à recevoir dans les groupes A et B a été révisée, avec une date d'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2021, ce qui a entraîné une diminution de la juste valeur des contributions à recevoir à long terme de 1,8 million CAD, comptabilisée en charges pour la période et indiquée dans l'État de la performance financière.

Note 2.3 : Créances, avances et autres actifs

85. Créances et avances à court terme :

	2021	2020 (retraitement ⁶)
	<i>En milliers de CAD</i>	
Avances à des fournisseurs pour des projets de coopération technique	3 171	3 786
Créances à recevoir de la GAT*	1 870	1 555
Créances à recevoir d'organismes des Nations Unies	1 744	2 706
Créances à recevoir de l'Union européenne	1 547	0
Avances au personnel	1 161	1 344
Créances à recevoir de délégations	856	803
Créances à recevoir de cotisations au RCP	653	668
Autres*	914	1 621
Total	11 916	12 483

*Les créances sont comptabilisées nettes d'une provision pour comptes douteux de 0,4 million CAD pour la GAT en 2021 et de 0,03 million CAD correspondant à "Autres" en 2020.

86. Les avances au personnel comprennent les indemnités pour frais d'études, les allocations de logement, les frais de déplacement et les autres avantages du personnel.
87. Les créances à recevoir d'organismes des Nations Unies comprennent des paiements compensatoires réalisés au nom du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux conjoints survivants de membres du personnel des projets décédés alors qu'ils travaillaient sur des projets financés par le PNUD et des avances de fonds ont été versées au PNUD afin qu'il effectue les paiements au nom de l'OACI lorsqu'elle l'autorise à le faire.
88. Les autres créances comprennent principalement des montants dus par des activités génératrices de recettes, comme les ventes de publications et la location de salles de conférence et de locaux à des délégations.

⁶ La Note 9 contient des précisions sur le retraitement

89. Autres actifs courants :

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Taxe de vente provinciale recouvrable	373	289
Taxe de vente fédérale recouvrable	251	103
Dépenses prépayées	865	768
Impôt des États-Unis recouvrable	7	2
Taxe de vente recouvrable dans les bureaux régionaux	56	89
Total	1 552	1 251

90. La portion non courante des créances comprend un montant dû par la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), un organisme régional. Ce montant provient de négociations entre l'OACI et la CAFAC pour le règlement des montants que la CAFAC doit à l'Organisation. Le 1er janvier 2007, la CAFAC a assumé la pleine responsabilité des transactions et opérations financières auparavant effectuées par l'OACI en son nom. Le montant actualisé dû par la CAFAC figurant dans les comptes s'élève à 0,2 million (0,3 million CAD au 3 décembre 2020).

Note 2.4 : Stocks

91. Les stocks de l'OACI comprennent le stock de documents publiés et imprimés par l'OACI pour la vente à la communauté de l'aviation civile internationale, les stocks d'articles hors taxes du Commissariat pour la vente aux personnes ayant le statut diplomatique et le stock de la boutique de souvenirs du bureau régional APAC.
92. Le tableau ci-dessous montre la valeur totale des stocks au 31 décembre.

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Publications disponibles — produits finis	148	196
Matières premières et travaux en cours	67	58
Total des publications	215	254
Total des articles du Commissariat	230	350
Total des articles de la boutique de souvenirs APAC	12	13
Total des stocks	457	617

93. D'autres détails sur les variations des principaux articles constituant les stocks figurent ci-dessous.

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Publications :		
Solde d'ouverture	254	285
Matières premières	224	168
Main-d'œuvre directe	703	809
Coûts indirects	232	323
Total des stocks acquis et produits	1 413	1 585
Moins : coût des publications vendues	(1 182)	(1 279)
Moins : dépréciation	(16)	(52)
Solde de clôture	215	254

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Articles du Commissariat :		
Solde d'ouverture	350	411
Stocks acquis		103
Total des stocks acquis	350	514
Moins : coût des articles vendus	(120)	(164)
Solde de clôture	230	350

94. Les publications et les articles du Commissariat ainsi que les quantités établies par les systèmes de suivi des stocks de l'OACI sont validés par un inventaire physique des stocks. L'accès physique permettant de procéder aux comptes de vérification des stocks a été limité par les restrictions relatives à la COVID imposées par les autorités locales ou pour la sécurité du personnel. Ainsi, d'autres méthodes de vérification ont été appliquées et les restrictions n'ont pas eu de répercussions sur les chiffres présentés dans les états financiers.
95. Les stocks sont évalués en net de toute dépréciation constatée. Au cours de 2021, les stocks de publications dépréciées, y compris les stocks de publications excédentaires liquidés, ont été évalués à 16 000 CAD (52 000 CAD en 2020) et retirés des comptes de stocks. Cet ajustement représente une charge pour l'exercice et figure au poste « charges opérationnelles générales » dans l'État de la performance financière.

Note 2.5 : Immobilisations corporelles

96. Le coût des immobilisations corporelles comprend les éléments détenus au siège de l'OACI, à Montréal, ainsi que ceux qui sont détenus aux sept bureaux régionaux. Ces éléments présentent des avantages ou un potentiel de service pour l'Organisation qui en contrôle intégralement l'acquisition, l'emplacement physique, l'utilisation et la cession.
97. Le tableau ci-après présente les immobilisations corporelles inscrites à l'actif conformément aux normes IPSAS.

Immobilisations corporelles : 2021

(en milliers de CAD)

	Mobilier et agencements	Équipement informatique	Véhicules à moteur	Machines et équipement	Améliorations locatives	Améliorations locatives – Travaux en cours	Total
Coût au 1er janvier 2021	184	5 232	607	2 196	6 016	165	14 400
Acquisitions	19	277	73	202	40		611
Cessions	(7)	(683)		(26)			(716)
Coût au 31 décembre 2021	196	4 826	680	2 372	6 056	165	14 295
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier 2021	(145)	(3 839)	(415)	(1 431)	(2 809)		(8 639)
Amortissement	(14)	(466)	(71)	(211)	(539)		(1 301)
Cessions	7	683		26			716
Amortissement cumulé au 31 décembre 2021	(152)	(3 622)	(486)	(1 616)	(3 348)		(9 224)
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier 2021	39	1 393	192	765	3 207	165	5 761
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	44	1 204	194	756	2 708	165	5 071

Immobilisations corporelles : 2020

(en milliers de CAD)

	Mobilier et agencements	Équipement informatique	Véhicules à moteur	Machines et équipement	Améliorations locatives	Améliorations locatives – Travaux en cours	Total
Coût au 1er janvier 2020	180	5 215	633	1 948	5 762	36	13 774
Acquisitions	4	17		248	254	129	652
Cessions			(26)				(26)
Coût au 31 décembre 2020	184	5 232	607	2 196	6 016	165	14 400
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier 2020	(132)	(3 380)	(364)	(1 249)	(2 281)		(7 406)
Amortissement	(13)	(459)	(77)	(182)	(528)		(1 259)
Cessions			26				26
Amortissement cumulé au 31 décembre 2020	(145)	(3 839)	(415)	(1 431)	(2 809)		(8 639)
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier 2020	48	1 883	270	651	3 481	36	6 369
Valeur comptable nette au 31 décembre 2020	39	1 393	192	765	3 207	165	5 761

98. Certains équipements ont été reçus en 2020 en réponse à la COVID-19. Les restrictions de déplacements physiques appliquées dans nombre des endroits où l'OACI a des bureaux ont obligé une majorité des fonctionnaires et du personnel à travailler à distance. La poursuite du télétravail a entraîné une intensification de l'utilisation d'outils de bureautique mobiles et des ordinateurs portables ont été achetés en 2020, au Siège et dans les bureaux régionaux. Le tableau ci-dessus présente l'équipement de bureau au-dessus du seuil de capitalisation. Bien que la plupart des bureaux de l'OACI n'aient été que partiellement occupés en 2021, il a été décidé que les bureaux seraient de nouveau utilisés après la pandémie. La vérification physique des immobilisations a été soigneusement planifiée et exécutée malgré les restrictions. Aucune dépréciation des immobilisations corporelles n'a été constatée en 2021.
99. Les engagements liés à ces contrats sont présentés à la Note 6.1.
100. L'OACI possède des éléments d'actif qui sont classés comme des biens patrimoniaux en raison de leur importance culturelle, pédagogique ou historique. Ces biens patrimoniaux ont été donnés par des États membres, des organisations et des entreprises au fil des ans et ne sont pas destinés à générer des avantages économiques futurs ou autres services potentiels ; en conséquence, l'OACI a choisi de ne pas les comptabiliser dans l'État de la situation financière. Parmi les biens patrimoniaux importants que possède l'OACI figurent des modèles et des prototypes d'aéronefs, des œuvres d'art, du mobilier et des agencements, des livres, des cartes, des photos et des archives, ainsi que des documents qui ont une importance historique.

Note 2.6 : Immobilisations incorporelles

101. Le tableau ci-après présente les immobilisations incorporelles reconnues dans les comptes depuis l'adoption des normes IPSAS.

Immobilisations corporelles : 2021

(en milliers de CAD)

	Logiciel	Licences et droits	Logiciel développé en interne	Autres actifs incorporels	Logiciel en développement	Total
Coût au 1^{er} janvier 2021	1 881	598	888	281	1 634	5 282
Acquisitions			187	19	906	1 112
Transferts			79	165	(244)	
Ajustement	(33)					(33)
Cessions	(249)	(153)				(402)
Coût au 31 décembre 2021	1 599	445	1 154	465	2 296	5 959
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier 2021	(1 294)	(418)	(365)	(281)		(2 358)
Amortissement	(88)	(62)	(204)	(17)		(371)
Cessions	249	153				402
Amortissement cumulé au 31 décembre 2021	(1 133)	(327)	(569)	(298)		(2 327)
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier 2021	588	179	522		1 634	2 923
Valeur comptable nette au 31 décembre 2021	466	118	585	167	2 296	3 632

Immobilisations incorporelles : 2020

(en milliers de CAD)

	Logiciel	Licences et droits	Logiciel développé en interne	Autres actifs incorporels	Logiciel en développement	Total
Coût au 1^{er} janvier 2020	1 443	591	536	281	1 183	4 034
Acquisitions	438	7	352		523	1 320
Ajustement					(72)	(72)
Cessions						
Coût au 31 décembre 2020	1 881	598	888	281	1 634	5 282
Amortissement cumulé au 1 ^{er} janvier 2020	(1 153)	(353)	(244)	(281)		(2 031)
Amortissement	(141)	(65)	(121)			(327)
Cessions						
Amortissement cumulé au 31 décembre 2020	(1 294)	(418)	(365)	(281)		(2 358)
Valeur comptable nette au 1 ^{er} janvier 2020	290	237	292		1 183	2 003
Valeur comptable nette au 31 décembre 2020	588	179	522		1 634	2 923

102. Aucun cas de dépréciation d'immobilisation incorporelle n'a été relevé en 2021.

Note 2.7 : Instruments financiers**2.7.1 Actifs et passifs financiers**

103. Le tableau ci-après énumère les instruments financiers se rapportant au secteur des activités ordinaires, qui ont été ajustés en excluant les fonds dans lesquels les risques ne sont pas assumés par l'OACI mais absorbés par les fonds⁷ eux-mêmes.

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	98 298	122 615
Contributions à recevoir (courantes)	14 568	4 081
Contributions à recevoir (non courantes)	4 153	5 006
Créances et avances (courantes)	3 757	3 244
Créances et avances (non courantes)	212	259
Autres créances	683	483
Total partiel - Actifs financiers	121 671	135 688
Montants à payer et passifs échus	10 119	21 024
Total partiel – Passifs financiers	10 119	21 024
Instruments financiers – exposition nette	111 552	114 664

104. L'OACI est exposée à certains risques de marché, de crédit et de liquidités, comme cela est résumé dans les paragraphes suivants.

2.7.2 Risque de marché

105. Le risque de marché est le risque découlant de fluctuations de la juste valeur ou du flux de trésorerie futur des instruments financiers du fait de l'évolution des prix du marché. Il comprend le risque de change des devises étrangères, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques liés au prix. L'OACI est exposée aux risques de taux de change et de taux d'intérêt pour ce qui est des produits des contributions fixées, volontaires ou liées à des projets, ainsi que des dépenses engagées dans des devises autres que sa devise de fonctionnement (CAD pour les activités ordinaires et USD pour les activités des TCP).

106. Les estimations du budget ordinaire dans le secteur des activités ordinaires sont établies au moyen d'un système de contributions mixtes selon lequel une partie des contributions des États membres est exprimée en dollars canadiens et l'autre en dollars des États-Unis sur la base des besoins prévus dans chaque monnaie afin de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux de change. Avec l'adoption de ce système, l'OACI estime qu'il n'est pas nécessaire de passer des contrats de change pour l'achat de dollars des États-Unis pour le budget ordinaire puisque le taux de change est largement atténué.

107. Dans le cas des activités du TCP et du Fonds de financement collectif financées au titre d'accords de projets, la devise utilisée pour la comptabilité est l'USD. Les gains ou pertes de change résultant de l'utilisation de devises autres que l'USD sont absorbés dans les budgets du projet et ne sont pas

⁷ Il s'agit notamment du Fonds de financement collectif, du Répertoire de clés publiques, du Registre international, et de certaines contributions volontaires affectées.

pris en charge par l'OACI. La fluctuation des devises sur les bons de commande libellés dans des devises autres que l'USD pourrait avoir un impact significatif sur la performance financière de TCP. Afin de réduire l'impact sur les dépenses des projets, une politique de couverture a été adoptée en vertu de laquelle les fonds pour les bons de commande concernant des projets de coopération technique qui sont libellés dans des devises autres que le dollar des États-Unis sont achetés dans la devise de l'engagement au moment de l'émission du bon de commande. Un gain ou une perte de change est comptabilisé comme produit ou charge de projet équivalant à la différence entre le taux de change UNORE et le taux au comptant en vigueur à la date d'achat des devises. Pour les Activités ordinaires financées par des conventions de projet ou des contributions volontaires, la monnaie fonctionnelle utilisée pour la comptabilité est le CAD ; pour certaines de ces activités, les gains ou pertes de change résultant de l'utilisation de devises autres que le CAD sont absorbés par les Fonds. S'agissant des autres activités, pour lesquelles l'OACI supporte le risque de change, les montants sont identifiés dans les paragraphes suivants, et les impacts ont été analysés.

108. Au 31 décembre 2021, les instruments financiers détenus par l'OACI et faisant partie du secteur des activités ordinaires, dont le risque de marché est assumé par l'OACI, sont exprimés comme suit :

	<i>USD</i>	<i>Autres</i>	<i>CAD</i>	<i>Total</i>
	<i>En milliers de CAD</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	42 226	3 918	52 154	98 298
Pourcentage de la trésorerie et des équivalents de trésorerie par devise	43%	4%	53%	100%
Contributions à recevoir (courantes)	11 744		2 824	14 568
Contributions à recevoir (non- courantes)			4 153	4 153
Créances et avances (courantes)	1 475	44	2 238	3 757
Créances et avances (non- courantes)	212			212
Autres créances	7	55	621	683
Total partiel des créances	13 438	99	9 836	23 373
Pourcentage des actifs par devise	58%	0%	42%	100%
Montants à payer et passifs échus	3 293	17	6 809	10 119
Pourcentage des montants à payer et des passifs échus par devise	33%	0%	67%	100%
Exposition nette	52 371	4 000	55 181	111 552

109. L'analyse de sensibilité dans le tableau ci-dessous montre l'effet qu'aurait une variation de +/- 5 pour cent du taux de change entre les dollars canadiens et les dollars des États-Unis et d'autres devises dans lesquelles les instruments financiers sont détenus sur les actifs nets/capitaux et sur l'excédent et le déficit cumulés. Comme indiqué ci-dessus, l'impact des risques de change sur les projets de coopération technique est géré à l'intérieur des budgets financés par des donateurs et a une incidence minimale sur l'actif net/les capitaux et sur l'excédent et le déficit nets de l'OACI.

	<i>USD</i>	<i>Autres</i>	<i>Impact sur les actifs nets</i>
	<i>En milliers de CAD</i>		
Risque net	52 371	4 000	56 371
Impact +5%	2 619	200	2 819
Impact -5%	(2 619)	(200)	(2 819)

110. L'exposition de l'OACI au risque de fluctuation des taux d'intérêt est également limitée. Le budget de fonctionnement de l'Organisation est financé principalement par les recettes provenant des contributions fixées de ses membres et par des remboursements et des virements provenant d'autres fonds. Seulement 0,2 pour cent de son budget de fonctionnement est financé par les recettes provenant des revenus des investissements. Une éventuelle diminution ou augmentation des recettes d'investissement aurait des incidences minimales sur les fonds disponibles pour financer le budget ordinaire. L'OACI n'utilise pas d'instrument financier pour compenser les risques des taux d'intérêt. Elle est exposée au risque de taux d'intérêt par l'intermédiaire des dépôts à terme. En 2021, les taux d'intérêt ont baissé ; le taux d'intérêt moyen et l'échéance à terme sont indiqués à la Note 2.1.

2.7.3 Risque de crédit

111. Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie pour un actif détenu par l'OACI ne remplisse pas ses obligations. Les instruments financiers qui pourraient entraîner une concentration du risque de crédit de l'OACI sont principalement composés de liquidités et d'investissements, et moins en créances. Le risque de crédit auquel sont exposés les actifs de l'OACI est largement réparti et les politiques de gestion des risques de l'Organisation limitent l'exposition du crédit à toute contrepartie et comportent des directives sur la qualité minimale du crédit.
112. Les risques de crédit et les risques de liquidité associés à la trésorerie et aux investissements sont considérablement réduits en faisant en sorte que ces actifs financiers soient placés auprès de grandes institutions financières évaluées comme étant de première qualité par les principales agences de notation financière et/ou auprès d'autres contreparties solvables conformément à l'objectif d'investissement principal de l'OACI de préserver le capital. Les soldes détenus auprès de telles institutions à la date de clôture sont présentés ci-après :

	AA	A	B	Non évaluées	Total
	<i>En milliers de CAD</i>				
Solde au 31 décembre 2021	273 507	7 902	2 321	501	284 231
Solde au 31 décembre 2020	294 534	5 941	2 951	555	303 981

AA comprend : AA-

A comprend : A+, A et A-

B comprend : BBB+, BBB, BBB- et B+

113. Les contributions à recevoir comprennent les montants dus par les États souverains et les contributions provenant de donateurs gouvernementaux sur la base d'accords contraignants avec le donateur. Par conséquent, l'OACI considère que son risque de crédit est minime. Mis à part le paiement tardif des contributions dans la deuxième partie de 2021, aucune incidence négative sur la perception générale des contributions n'a été notée du fait des conditions économiques découlant de la COVID-19. La Note 2.2 donne des renseignements détaillés sur ces contributions. Ainsi qu'il est indiqué à la Note 1 et à la Note 2.2, les contributions à long terme sont évaluées au coût amorti (actualisé) selon la méthode de l'intérêt effectif. Comme ces créances ne portent pas intérêt, le taux d'intérêt utilisé pour calculer le coût actualisé est le taux applicable aux obligations à long terme de sociétés ayant la note de crédit "BBB" (obligations à long terme du Gouvernement du Canada en 2020).
114. Les créances et avances comprennent principalement des avances aux fournisseurs et aux employés, des créances des clients de la GAT, des organismes des Nations Unies, des délégations nationales, ainsi que des cotisations au RCP. Ainsi que le prévoit le Code des acquisitions de l'OACI, toutes les avances aux fournisseurs sont soutenues par une garantie bancaire. Les autres créances proviennent

principalement des États membres de l'OACI. Par conséquent, l'OACI considère que son risque de crédit est minime. La Note 2.3 contient des renseignements détaillés sur les créances et avances.

115. L'exposition de l'OACI aux risques découlant des taux de crédit est aussi limitée par le fait que son budget de fonctionnement est principalement financé par les contributions fixées des États membres et par la vente de biens et de services. L'OACI n'utilise pas d'instrument financier pour compenser les risques des taux d'intérêt.

2.7.4 Risque de liquidité

116. Le risque de liquidité est le risque que l'OACI ait des difficultés à respecter ses obligations pour assumer ses responsabilités financières. La politique d'investissement de l'OACI consiste à veiller à ce que les placements soient détenus principalement dans des dépôts liquides à court terme. Au 31 décembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'OACI, qui s'élèvent à 270,7 millions CAD (2020 : 300,8 millions CAD), étaient suffisants pour régler les passifs courants, d'un montant total de 221,0 millions CAD (2020 : 229,3 millions CAD). La situation de liquidité est régulièrement surveillée afin de s'assurer que tous les passifs à court terme soient liquidés en temps voulu.
117. Le Fonds de roulement, d'un montant de 8,0 millions USD, sert au besoin à verser des avances au Fonds général afin de financer des crédits budgétaires en attendant la réception des contributions des États membres et d'autres fonds dans certains cas. Les fonds sont déposés en banque sur une base de placement en commun et les fonds qui ne sont pas immédiatement requis sont investis dans des dépôts à terme.
118. En cas de déficit de trésorerie urgent, l'OACI est autorisée à faire un emprunt commercial allant jusqu'à 3,0 millions CAD, pour combler les déficits de trésorerie sous réserve de l'autorisation préalable du Comité des finances. La RBC offre une marge de crédit de 3,0 millions CAD à l'OACI dans le cadre de son offre de service. Jusqu'à présent, l'OACI n'a pas eu à recourir à de telles solutions.

Note 2.8 : Avances reçues

119. Les avances reçues comprennent :

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Contributions pour projets TCP	142 055	166 214
Contributions fixées reçues par anticipation	8 130	9 880
Contributions volontaires reçues par anticipation	7 971	7 131
Produits différés	2 520	954
Vente de publications de l'ARGF	1 189	1 224
Répertoire des clés publiques	2 512	2 310
Autres avances	1 840	1 447
	166 217	189 160

Note 2.9 : Montants à payer et passifs échus

120. Les montants à payer et les passifs échus se répartissent comme suit :

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Comptes fournisseurs	22 177	8 598
Sommes dues au MBP	14 436	13 381
Charges à payer	6 419	6 965
Montants à payer aux employés	1 245	1 591
Total général	44 277	30 535

121. Les montants à payer aux fournisseurs sont les montants facturés pour les biens et les services reçus. Les passifs échus et autres montants à payer sont des passifs correspondant à des biens et des services qui ont été reçus par l'OACI ou fournis à l'OACI durant l'exercice et qui n'ont pas été facturés. En 2021, des comptes bancaires distincts dépendant de l'OACI ont été ouverts pour le Fonds du MBP (en 2020, ce fonds partageait l'un des comptes bancaires de l'OACI).

Note 2.10 : Avantages du personnel

122. Les passifs correspondant aux avantages du personnel comprennent les prestations d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), les prestations de fin de service pour les jours de congé annuel accumulés, les primes de rapatriement à payer et autres montants à court terme.

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Courants		
Congés annuels accumulés	1 439	1 156
Primes de rapatriement	2 835	2 037
ASHI	2 445	2 549
Autres avantages pour les experts internationaux	2 182	2 243
	8 901	7 985
Non courants		
Congés annuels accumulés	12 429	11 830
Primes de rapatriement	14 033	12 956
ASHI	158 277	186 899
	184 739	211 685
Total général	193 640	219 670

2.10.1 Régimes à prestations définies

123. L'OACI offre à ses salariés et anciens salariés les avantages ci-après au titre de régimes à prestations définies.
124. Régime ASHI : l'Organisation a l'obligation de fournir des prestations médicales aux membres de son personnel après la cessation de service sous la forme de primes d'assurance pour le MBP. Les membres du personnel qui prennent leur retraite et leurs conjoints, enfants à charge et proches survivants ont droit à la couverture par le régime ASHI. Conformément au Statut du personnel et Règlement du personnel de l'Organisation, une part de 50 % de la prime mensuelle d'assurance maladie, y compris la couverture des conjoints et enfants à charge, est payée par l'Organisation pour les retraités ayant accumulé 10 ans d'adhésion au régime. L'Organisation verse 50 % de la prime pour les retraités qui sont membres du régime depuis dix ans (y compris la période depuis leur départ à la retraite). Les retraités qui sont membres depuis moins de dix ans mais depuis au moins cinq ans paient la prime au complet pour la période restante jusqu'aux dix ans.

125. Le régime d'assurance médicale de l'OACI est un régime autofinancé, qui offre une assurance médicale et dentaire aux membres du personnel et aux retraités dans le monde entier ainsi qu'à leurs personnes à charge couvertes. Les membres du personnel/retraités d'autres organismes de l'ONU présents à Montréal participent également au régime. L'ASHI fait partie du régime de sécurité sociale établi pour les fonctionnaires et offre à ceux qui remplissent des critères d'admissibilité définis une couverture d'assurance continue dans le cadre du régime d'assurance médicale pendant toute leur retraite, au titre du même régime d'assurance médicale que le personnel actif.
126. Le régime est administré par Cigna Health Benefits. Cigna est l'administrateur tiers chargé de la gestion générale du plan et des demandes d'indemnités. Toutes les indemnités payées par Cigna sont remboursées par l'OACI et, de plus, des honoraires administratifs sont versés à Cigna.
127. Les primes de rapatriement sont constituées d'un montant forfaitaire de rapatriement, des frais de voyage du fonctionnaire et de ses personnes à charge admissibles et des frais de déménagement de ses effets personnels. À la fin du service, les fonctionnaires qui remplissent certaines exigences d'admissibilité, y compris la résidence à l'extérieur de leur pays de nationalité à la cessation de service, ont droit à un montant forfaitaire de rapatriement, calculé en fonction de la longueur du service, du statut des personnes à charge et du niveau de salaire à la cessation de service.
128. L'Organisation est tenue d'offrir 30 jours de congés annuels à tous les membres du personnel du Siège et des bureaux régionaux, qui peuvent accumuler jusqu'à 60 jours (18 jours pour les employés temporaires) de congés annuels non utilisés qui leur seront payés à la cessation de service. Le passif au titre des congés annuels représente les jours de congé annuel accumulés non utilisés qu'il est prévu de payer aux employés lorsqu'ils quittent l'OACI.
129. Les autres avantages du personnel sont calculés par l'OACI sur la base de données personnelles et de données d'expérience. Parmi ces prestations, on compte les primes de rapatriement et congés annuels estimatifs dus au personnel de projets de coopération technique à la fin du service. Les prestations auxquelles ont droit les membres du personnel des projets ne sont pas prévues par le Statut du personnel et le Règlement du personnel de l'Organisation mais par des dispositions expresses au titre des projets de coopération technique.

2.10.2 Résultats de l'évaluation actuarielle

130. Variations des passifs correspondant aux avantages du personnel en 2021 et mouvements comparatifs pour 2020 :

	Solde 1 ^{er} -janv.-2021	Prestations versées	Services rendus (net des contributions aux fonctionnaires)	Coût financier	Perte/(gain) actuariel	Solde 31-déc.-2021
<i>En milliers de CAD</i>						
Régime après cessation de service (ASHI)	189 448	(1 994)	7 167	2 344	(36 243)	160 722
Fin de service — Congés annuel	12 986	(916)	821	159	818	13 868
Fin de service – primes de rapatriement	14 993	(918)	978	179	1 636	16 868
Autres avantages du personnel – experts internationaux	2 243	(249)	188			2 182
Total général	219 670	(4 077)	9 154	2 682	(33 789)	193 640

	Solde 1^{er} janv. 2020	Indemnités versées	Services rendus (net des contributions aux fonctionnaires)	Coût financier	Perte/(gain) actuariel	Solde 31 déc. 2020
<i>En milliers de CAD</i>						
Régime après cessation de service (ASHI)	144 621	(2 176)	6 180	2 768	38 055	189 448
Cessation de service – congés annuels	10 411	(287)	862	200	1 800	12 986
Cessation de service – primes de rapatriement	14 805	(581)	1 000	272	(503)	14 993
Autres avantages du personnel – experts internationaux	2 140	(155)	258			2 243
Total général	171 977	(3 199)	8 300	3 240	39 352	219 670

131. Les résultats de l'analyse comparative des pertes actuarielles (et des gains) pour 2021 et 2020 sont les suivants :

Ajustements actuariels 2021	ASHI	Congés annuels	Primes de rapatriement	Total
<i>En milliers de CAD</i>				
Pertes (gains) compte tenu des données d'expérience	(575)	1475	2 477	3 377
Pertes (gains) dus à la modification des hypothèses démographiques	(223)	31	1	(191)
Pertes (gains) dus à la modification des hypothèses démographiques	(35 579)	(722)	(857)	(37 158)
Pertes (gains) due aux fluctuations des taux de change des devises	134	34	15	183
Total des pertes (gains) découlant des obligations au titre d'avantages acquis au 31 décembre 2021	(36 243)	818	1 636	(33 789)

Ajustements actuariels 2020	ASHI	Congés annuels	Primes de rapatriement	Total
<i>En milliers de CAD</i>				
Pertes (gains) compte tenu des données d'expérience	4 070	1 271	(879)	4 462
Pertes (gains) dus à la modification des hypothèses démographiques	18 004	1	(2)	18 003
Pertes (gains) dus à la modification des hypothèses financières	18 402	752	687	19 841
Pertes (gains) dus à la fluctuation des taux de change des devises	(2 421)	(224)	(309)	(2 954)
Total des pertes (gains) découlant des obligations au titre d'avantages acquis au 31 décembre 2020	38 055	1 800	(503)	39 352

132. Le montant total des gains et pertes actuariels pour congés annuels et primes de rapatriement, plus les coûts des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier, y compris pour l'ASHI et à

l'exclusion de ceux des experts internationaux, qui sont imputés aux projets de coopération technique, s'élève à 14,1 millions CAD en 2021 (2020 : 12,6 millions CAD) et sont inclus dans les dépenses du Fonds renouvelable. La perte actuarielle cumulée de l'ASHI, qui s'élevait à 72,8 millions CAD fin 2020, est compensée par les gains actuariel de l'ASHI, de 36,2 millions CAD en 2021. Fin 2021, la perte actuarielle cumulée de l'ASHI, soit 36,6 millions CAD, est comptabilisée en tant que déficit de réserve du Fonds renouvelable.

2.10.3 Passifs correspondant aux avantages du personnel — Analyse de sensibilité

133. L'estimation des passifs post-emploi et autres passifs à long terme correspondant aux avantages du personnel tient compte des variations des principales hypothèses, telles que les taux tendanciels de l'actualisation et des coûts des soins de santé. Le tableau ci-après présente l'incidence qu'une variation de 1,0 % du taux d'actualisation équivalent unique aurait sur le montant net des passifs correspondant aux avantages du personnel.

	Hausse de 1% du taux d'actualisation	Baisse de 1% du taux d'actualisation
<i>En milliers de CAD</i>		
Effets : Coûts des services rendus + coût financier	831	(1 010)
Effets : Obligation au titre d'avantages acquis	32 271	(43 079)

134. Le tableau ci-après présente l'analyse de sensibilité des taux tendanciels des frais médicaux et dentaires décrits dans la Note 2.10.5, pour le régime après cessation de service (ASHI) :

	Hausse de 1 % du taux tendanciel	Baisse de 1 % du taux tendanciel
<i>En milliers de CAD</i>		
Effets : Coûts des services rendus + coût financier	3 293	(2 350)
Effets : Obligation au titre d'avantages acquis	37 724	(28 842)

135. Le tableau ci-après présente l'analyse de sensibilité des hypothèses de la table de mortalité décrites dans la Note 2.10.5, pour le régime après cessation de service (ASHI) :

	Table de mortalité à un an de plus	Table de mortalité à un an de moins
<i>En milliers de CAD</i>		
Effets : Coûts des services rendus + coût financier	461	(447)
Effets : Obligation au titre d'avantages acquis	7 906	(7 670)

136. Aucun actif du régime n'ayant été comptabilisé, l'OACI n'est pas exposée à d'importants risques par les variations de l'estimation des actifs du régime.

137. Modification du régime : En 2021, l'OACI a ajouté une catégorie au régime d'assurance médicale et dentaire pour les retraités au Canada couverts par Medicare.

2.10.4 Coûts dans les périodes en cours et futures

138. En 2022, les cotisations escomptées de l'OACI au régime à prestations définies se chiffrent à 6,7 millions CAD, ce montant étant déterminé sur la base des prévisions de paiements de prestations pour 2022.

	Régime après cessation de service (ASHI)	Fin de service – Congés annuels	Fin de service – primes de rapatriement	Total
	<i>En milliers de CAD</i>			
Coût escompté en 2022	2 445	1 439	2 835	6 719
Coût réel 2021	1 994	916	918	3 828
Coût réel 2020	2 176	287	581	3 044

139. Les coûts indiqués dans le tableau ci-dessus sont inclus dans le flux de trésorerie annuel correspondant à ces obligations au titre des avantages du personnel et se limitent au paiement de la part de 50 %, qui revient à l'OACI, des prestations de l'ASHI payables à l'administrateur du MBP et aux paiements réels pour les congés annuels, le rapatriement (primes, déplacement et expédition des effets personnels) payables en cas de cessation de service. Les coûts annuels sont financés par le budget ordinaire de l'Organisation, lequel est principalement constitué des contributions fixées versées par ses États membres. Le flux de trésorerie peut fluctuer en raison d'un nombre de cessations de service plus élevé que la normale au cours d'une année donnée et par un ajustement de la prime calculé par l'administrateur du MBP.

140. Durée de vie moyenne restante prévue jusqu'au départ à la retraite des salariés actifs :

	2021	2020
ASHI	10,26 ans	10,39 ans
Congés annuels	8,84 ans	8,92 ans
Prime de rapatriement	7,11 ans	7,28 ans

141. Échéance de chaque régime :

	2021	2020
ASHI	21,8 ans	22,2 ans
Congés annuels	9,2 ans	9,4 ans
Prime de rapatriement	7,1 ans	7,5 ans

2.10.5 Hypothèses et méthodes actuarielles

142. Les passifs découlant des prestations de fin de service, des congés annuels et des prestations de rapatriement, et les prestations au titre de l'ASHI sont déterminés par des actuaires professionnels indépendants. Ces avantages et droits du personnel, décrits ci-dessus, sont établis pour les membres du personnel relevant du Règlement du personnel de l'OACI au Siège et dans les bureaux régionaux.

143. Chaque année, l'OACI analyse et choisit les hypothèses et les méthodes qu'utiliseront les actuaires dans l'évaluation de fin d'exercice pour déterminer les besoins en dépenses et en contributions pour les régimes après cessation de service de l'OACI (prestations postérieures à l'emploi et autres prestations de fin de service). Les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers conformément à la norme IPSAS 39. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus. Les principales hypothèses et méthodes ci-après ont été employées pour déterminer la valeur des passifs correspondant aux prestations postérieures à l'emploi et autres prestations de cessation de service au 31 décembre 2021.

Hypothèses utilisées pour le régime d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI) :

Méthode actuarielle	ASHI : La méthode de répartition des prestations au prorata des années de services jusqu'à ce que le fonctionnaire soit complètement admissible aux prestations de retraite.
Taux d'actualisation	1,75 pour la comptabilité et le financement sur la base de taux établis à partir d'obligations d'État en CAD and USD pondérés par le passif correspondant aux prestations après cessation de service (1,2 pour cent dans l'estimation du 31 décembre 2020 uniquement fondée sur le taux des obligations d'État en CAD).
Taux tendanciels des frais médicaux et dentaires	Pour les augmentations présumées des coûts des médicaments et autres soins de santé, de 7,5 pour cent à 3,85 pour cent (8 pour cent à 3,5 pour cent dans l'estimation du 31 décembre 2020) sur une période de 20 ans ; augmentation annuelle des frais dentaires de 3,5 pour cent sur 20 ans (3,5 pour cent dans l'estimation du 31 décembre 2020).
Rendement prévu des actifs	Sans objet.
Taux de change utilisé	1,00 USD contre 1,281 CAD (1,278 CAD dans l'estimation de 2020).
Coût des demandes d'indemnisation des frais médicaux et dentaires	D'après les chiffres actuels concernant les retraités de l'OACI, les coûts annuels moyens par personne, à 60 ans, sont de 2 500 CAD pour les coûts des médicaments (2 700 CAD en 2020), de 400 CAD à 1 600 CAD pour les frais dentaires (de 400 CAD à 1 700 CAD en 2020), et de 600 CAD à 7 600 CAD pour d'autres frais médicaux (de 600 CAD à 7 600 CAD en 2020).
Variation des frais médicaux et dentaires selon l'âge	Augmentation annuelle présumée : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coûts des médicaments au Canada - augmentation annuelle présumée allant de 5,8 pour cent à l'âge de 40 à 59 ans à 0 pour cent à l'âge de 85 ans et plus (aucun changement par rapport à 2020). ➤ Soins de santé au Canada - augmentation annuelle présumée allant de 2,0 pour cent jusqu'à l'âge de 59 ans à 0,75 pour cent à l'âge de 85 ans et plus (aucun changement par rapport à 2020). ➤ Soins de santé à l'extérieur du Canada - augmentation annuelle présumée allant de 2,7 pour cent à l'âge de 40 ans à 0 pour cent à l'âge de 90 ans et plus (aucun changement par rapport à 2020). ➤ Soins dentaires - diminution annuelle présumée de 0,5 pour cent (aucun changement par rapport à 2020). ➤ Réduction du coût des médicaments à l'âge de 65 ans pour les personnes couvertes par un régime public d'assurance

médicaments au Canada - 65 pour cent (aucun changement par rapport à 2020).

Frais administratifs annuels Pour les trois premiers mois de 2021, les frais s'élevaient à 31,60 USD par certificat par mois, puis : a) pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 (année 1) : \$27,28 USD par mois, par certificat ; b) pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (année 2) : 27,83 USD par mois, par certificat ; c) pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (année 3) : 28,39 USD par mois, par certificat ; d) pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 (année 4) : 28,96 USD par mois, par certificat (32,22 USD en 2020). Inflation à 2,5 pour cent par an (2,0 pour cent en 2020).

Table de mortalité Table de mortalité 2017 de l'ASHI pondérée en fonction du dénombrement des effectifs.

Taux de sortie du régime Les hypothèses de la CCPNU pour 2021 varient entre les services généraux et les administrateurs, à partir de 2019.

Âge de la retraite Les hypothèses de la CCPNU pour 2021 varient entre les services généraux et les administrateurs, à partir de 2019.

Couverture des personnes à charge à la retraite 60 pour cent (60 pour cent en 2020). Il est supposé que les conjointes ont cinq ans de moins que les conjoints. Aucun enfant par famille à l'âge de la retraite.

Hypothèses utilisées pour les congés annuels et les primes de rapatriement :

Méthode actuarielle Congés annuels et primes de rapatriement : valeur actuarielle actuelle des prestations futures avec projection des salaires.

Taux d'actualisation 1,75 pour cent par an (1,2 pour cent en 2020) en se fondant sur le taux des obligations d'État en CAD.

Augmentation des traitements 2,50 pour cent par an.

Accumulation nette de jours de congé dans le solde des congés annuels De 8 jours au cours de la première année jusqu'à 0 pour 35 ans de service et plus, jusqu'à un maximum de 60 jours.

Sorties du régime en raison d'un départ volontaire 10 pour cent (10 pour cent en 2020).

Déménagement des effets lors du rapatriement 18 000 USD par fonctionnaire avec des membres de famille admissibles (18 900 USD en 2020), 13 000 USD par fonctionnaire sans membre de famille admissible (13 700 USD en 2020). Augmentation annuelle de 2,50 pour cent par la suite.

Coûts de déplacement 7 100 CAD par fonctionnaire avec une augmentation annuelle de 2,50 pour cent (6 000 CAD par fonctionnaire en 2020).

144. En 2021, l'OACI utilise le taux des obligations du Gouvernement du Canada combiné à celui des obligations du Gouvernement des États-Unis pour actualiser le passif correspondant au régime d'assurance maladie après la cessation de service (ASHI). Le taux d'actualisation composé est pondéré de manière à faire apparaître la part proportionnelle dans chaque devise du passif lié aux prestations après la cessation de service. Il a été décidé que, dans le cas de l'OACI, l'utilisation du taux des obligations du Gouvernement pondéré par la devise du passif était appropriée pour les raisons décrites au § 88 de la norme IPSAS 39 et parce qu'il existe un marché très actif d'obligations d'État au Canada comme aux États-Unis. L'OACI a donc continué à utiliser le taux des obligations du Gouvernement du Canada pour actualiser le passif correspondant aux congés annuels et aux primes de rapatriement, qui sont généralement exprimés en CAD. Plus précisément, l'OACI :
- Établit les taux d'actualisation pour l'obligation au titre des prestations définie (passif au titre du service passé) selon une approche de courbe des rendements.
 - A déterminé les coûts du service (passif pour les prestations devant être acquises au cours de la prochaine année) et l'intérêt sur le passif à l'aide des mêmes taux d'actualisation élaborés pour l'obligation au titre des prestations définie.
145. Les hausses présumées des frais médicaux (taux tendanciels) sont choisies sur la base de l'enquête de l'actuaire de l'OACI sur les taux tendanciels des frais médicaux dans le monde, des hypothèses économiques de l'ONU pour les régimes d'assurance médicale après cessation de service, ainsi que des augmentations qui devraient être durables à long terme.
146. Les frais médicaux constituent une hypothèse d'évaluation clé pour l'ASHI. Ces hypothèses sont choisies sur la base de l'expérience récente de l'OACI ajustée pour tenir compte des taux tendanciels des frais médicaux historiques, et des rajustements de l'utilisation prévue en raison du vieillissement. Pour l'évaluation de l'ASHI, les frais médicaux ont changé et sont décrits en détail dans le tableau d'hypothèses ci-dessus. Les demandes d'indemnisation au titre de l'ASHI prévues par l'OACI sont calculées sur la base d'une moyenne des réclamations de trois ans, avec une tendance prospective jusqu'à l'année suivant la date d'évaluation, et ajustées au taux de change USD/CAD au comptant à la date de l'évaluation. Le coût annuel par personne est fondé sur l'expérience de l'OACI en matière de réclamations, informée par une étude des demandes d'indemnisation du 28 novembre au 31 octobre 2021 ajustées en fonction de certains taux tendanciels. La pandémie de COVID-19 a eu des incidences sur les demandes d'indemnisation du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2021. Les demandes d'indemnisation pour cette période ont été normalisées en s'appuyant sur la base de données de l'actuaire relative à ces demandes.
147. Le taux d'inflation applicable aux honoraires d'administration facturés par l'administrateur du régime est de 2,5 pour cent. L'OACI a adopté ce taux d'inflation calculé par la CCPNU en tenant compte des hypothèses élaborées pour les ASHI de l'ONU afin d'appliquer une stratégie d'évaluation harmonisée.
148. Toutes les autres hypothèses économiques importantes restent inchangées par rapport aux évaluations des années précédentes. Bien qu'ils ne constituent pas une évaluation en eux-mêmes, les taux de change jouent un rôle clé dans l'évaluation. Les taux de change opérationnels de l'ONU au 31 décembre 2021 sont utilisés pour convertir les coûts médicaux et dentaires du dollar des États-Unis au dollar canadien. De même, les taux de change sont utilisés pour convertir les salaires en dollars canadiens pour la prime de rapatriement et les congés annuels. L'évaluation ne prévoit aucun changement futur dans ces taux de change.
149. Outre les hypothèses économiques, l'évaluation se fonde sur des hypothèses démographiques, qui sont des hypothèses sur les changements dans la population au fil du temps. Pour l'évaluation au

31 décembre 2021, l'OACI a utilisé la table de mortalité pondérée en fonction de l'effectif de l'ASHI de l'ONU pour 2017 avec l'échelle de projection de l'ONU afin d'harmoniser la stratégie d'évaluation parmi les entités du système de l'ONU. En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré une situation de pandémie mondiale liée à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). En raison du fort impact de la COVID-19 sur les déclarations de maladie en 2020, l'expérience des demandes de prise en charge utilisée pour déterminer les coûts médicaux a été ajustée au cours de certains mois pour normaliser cet impact. L'ajustement COVID-19 s'appuie sur une étude de la COVID qui a été réalisée par l'actuaire de l'OACI, AON Canada, et n'est pas limitée à l'OACI. AON tire parti de l'expérience d'un grand transporteur canadien pour suivre l'évolution des demandes de remboursement de frais médicaux au cours des mois de pandémie. À partir de cette étude, AON confère un « niveau normal » aux réclamations divisées par catégorie (telles que les médicaments, les soins paramédicaux, les soins de la vue et les autres soins médicaux) au moyen de facteurs de normalisation.

150. L'évaluation de 2021 est fondée sur des modèles de sélection actualisés : les membres de la catégorie 1 du MBP choisiront les catégories 2, 4 ou 5 selon des probabilités de respectivement 75 pour cent, 17 pour cent et 8 pour cent (75 pour cent, 17 pour cent et 8 pour cent en 2020) au moment de la retraite.
151. Toutes les autres hypothèses démographiques importantes n'ont pas changé par rapport à celles utilisées dans l'évaluation précédente. Toutes les méthodes actuarielles dans l'évaluation actuelle restent inchangées par rapport à la précédente. Toutes les dispositions importantes du régime sont uniformes avec celles de l'évaluation précédente.

2.10.6 Financement des passifs correspondant aux avantages du personnel

152. Le régime n'est pas capitalisé et aucun actif du régime n'est détenu dans un fonds à long terme pour les avantages du personnel. Actuellement, les dépenses qui représentent la part de l'OACI dans l'ASHI sont financées selon le principe de la comptabilisation au décaissement. Le passif de l'ASHI représente la valeur actuelle de la part des coûts d'assurance médicale de l'Organisation pour les retraités et des prestations après cessation de service accumulées jusqu'à présent par le personnel actif pendant ses années de service. Au 31 décembre 2021, un montant de 1,5 million CAD est inscrit dans le Fonds renouvelable (1,5 million CAD au 31 décembre 2020) à la suite de l'approbation par la 37^e Assemblée du financement initial de l'ASHI au moyen de l'excédent de trésorerie de 2009. Comme les contributions au Fonds renouvelable ne sont pas mises en commun avec d'autres organismes participants établis à Montréal et que le régime est financé par la comptabilisation au décaissement pour tous, l'ASHI de l'OACI est un régime à employeur unique aux termes de la norme IPSAS 39.

2.10.7 Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

153. Les Statuts de la Caisse indiquent que le Comité mixte doit faire effectuer une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans par l'actuaire-conseil. L'usage du Comité mixte a été de faire effectuer cette évaluation tous les deux ans en utilisant la méthode des agrégats avec entrants. L'objet premier de l'évaluation actuarielle est de déterminer si les actifs actuels et les actifs futurs estimatifs de la Caisse seront suffisants pour couvrir les passifs.
154. L'obligation financière de l'OACI à l'égard de la CCPPNU consiste en sa contribution obligatoire, calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement : 7,9 pour cent pour les participants, et 15,8 pour cent, pour les organisations affiliées), ainsi qu'en une part du déficit actuariel éventuel aux termes de l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les paiements correspondant à la part de déficit ne sont effectués que si l'Assemblée générale des Nations Unies

invoque les dispositions de l'article 26, après avoir constaté la nécessité de ces paiements sur la base d'une évaluation actuarielle déterminant que les avoirs de la Caisse ne sont pas suffisants pour couvrir ses engagements à la date de l'évaluation. Pour combler cette insuffisance, chaque organisation affiliée doit apporter une contribution proportionnelle au montant total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date d'évaluation.

155. La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été achevée au 31 décembre 2019, et l'évaluation au 31 décembre 2021 est en cours de réalisation. Une projection des données de participation pour la période du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020 a été utilisée pour les états financiers de 2021 de la Caisse.
156. Les évaluations actuarielles au 31 décembre 2019 se sont traduites par un taux de capitalisation de l'actif actuariel par rapport aux provisions techniques, sans ajustement futur des pensions, de 144,4 pour cent. Le taux de capitalisation était de 107,1 lorsque le système actuel d'ajustement des pensions était pris en compte.
157. Après une évaluation des avoirs de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu que des paiements correspondant à la part de déficit aux termes de l'article des Statuts de la Caisse n'étaient pas nécessaires, au 31 décembre 2019, étant donné que la valeur actuarielle des avoirs excédait la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs échus du régime. De plus, la valeur marchande des avoirs excédait aussi la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs échus à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.
158. En cas d'invocation de l'article 26 en raison d'un déficit actuariel, soit durant les opérations en cours, soit pour cause de cessation du régime de pension de la Caisse, les paiements exigibles correspondant à la part de déficit de chaque organisme affilié sont calculés sur la base de la proportion des cotisations versées par l'organisme affilié à la Caisse pendant les trois années précédant la date de l'évaluation. Le montant total des contributions versées à la Caisse au cours des trois années précédentes (2018, 2019 et 2020) s'est élevé à 7 993,1 millions USD, la part de l'OACI s'élevant à 0,75 pour cent.
159. En 2021, les cotisations versées à la CCPNU par l'OACI s'élevaient à 20,2 millions USD soit 25,4 millions CAD (contre 19,9 millions USD ou 26,7 millions CAD en 2020). Les cotisations de 2022 devraient être du même ordre.
160. L'affiliation à la Caisse peut être déterminée par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur recommandation positive du Comité mixte. Une part proportionnelle du total des avoirs de la Caisse à la date de résiliation est versée à l'ancien organisme affilié, au profit exclusif de son personnel qui était affilié à la Caisse à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisme et la Caisse. Le montant est déterminé par le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur la base d'une évaluation actuarielle de l'actif et du passif de la Caisse à la date de résiliation ; aucune partie de l'actif qui dépasse le passif n'est incluse dans ce montant.
161. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU effectue un audit annuel de la CCPNU et présente chaque année un rapport sur l'audit au Comité mixte de la Caisse et à l'Assemblée générale de l'ONU. La CCPNU publie des rapports trimestriels sur ses investissements ; ils peuvent être consultés sur le site web de la Caisse (<https://www.unjspf.org/fr/>).

2.10.8 Dispositions relatives à la sécurité sociale pour les fonctionnaires titulaires de contrats de service

162. Les employés de l'OACI sous contrat de service sont habituellement admissibles à la sécurité sociale selon les conditions et normes locales. Cependant, l'OACI n'a pris aucun arrangement global concernant la sécurité sociale dans le cadre des contrats de service. Les prestations peuvent être obtenues du système national de sécurité sociale, de régimes privés locaux ou sous forme d'indemnités en espèces dans le cas d'un régime propre à l'Organisation. Les contrats de service stipulent que leurs titulaires doivent être couverts par la sécurité sociale conformément à la législation du travail et aux pratiques locales. Les employés sous contrat de service ne sont pas des membres du personnel de l'OACI et n'ont pas droit aux avantages normalement accordés aux membres du personnel.

Note 2.11 : Crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de services

163. Ces crédits comprennent les contributions des gouvernements contractants qui sont perçues par l'OACI au nom des gouvernements fournisseurs de services au titre des Accords de financement collectif avec le Danemark et avec l'Islande, et qui doivent être remises aux gouvernements contractants/fournisseurs de services. Ce passif comprend aussi les redevances d'usage perçues par l'OACI pour le compte des gouvernements fournisseurs de services au titre de l'Arrangement de financement collectif pour le système de contrôle des performances de maintien d'altitude dans la Région NAT.

Note 2.12 : Actifs nets (déficit net cumulé)

164. Les actifs nets comprennent le déficit cumulé et les réserves de l'Organisation à la fin de l'exercice. Les soldes de clôture sont la participation résiduelle de l'OACI aux actifs après déduction de tous ses passifs. Les variations du déficit cumulé et des réserves sont présentées dans l'État III.

165. Les réserves se composent de :

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Activités ordinaires		
Report de crédits (État V ⁸)	31 068	22 388
Réserve opérationnelle (État V)	10 942	11 100
Déficit réservé aux différences de change non réalisées	(6 327)	(3 594)
Gain (perte) actuariel cumulé sur l'ASHI (Note 2.10.2)	(36 558)	(72 801)
Réserve opérationnelle ARGF	4 771	5 903
Excédent non distribuable de l'ARGF	4 167	7 823
Montants réservés dans le Fonds du plan d'incitation	232	237
	8 295	(28 944)
Activités des projets de coopération technique	19	9
Total	8 314	(28 935)

⁸Comprenant les engagements de 2021 d'un montant de 17,6 millions CAD et le report à 2022 de crédits non consommés de 13,5 millions CAD, soit 31,1 millions CAD.

166. Le déficit réservé aux différences non réalisées représente les gains et les pertes non réalisés sur les actifs et les différences de change réservé jusqu'à ce que les actifs correspondants soient réalisés.
167. Un solde de 4,8 millions CAD (5,9 millions CAD en 2020) est inclus dans la réserve opérationnelle ARGF conformément aux dispositions du § 7.3 du Règlement financier et à la décision du Conseil C-DEC 190/5.
168. L'excédent non distribuable de l'ARGF comprend le solde de 1,6 million CAD (3,1 millions CAD en 2020) de la contribution ponctuelle initiale de 4,7 millions CAD mise en réserve pour financer le budget du Programme ordinaire du triennat 2020-2022 compte tenu de la Résolution A40-34 de l'Assemblée ; et un montant de 2,6 millions CAD (4,7 millions CAD en 2020) affecté à des projets spéciaux en cours, et des fonds réservés pour se prémunir contre le risque de manque à gagner budgétaire pour cause de pandémie.
169. Les réserves des activités des projets de coopération technique comprennent l'écart de la conversion de dollars des États-Unis (USD) en dollars canadiens (CAD) pour comptabiliser les activités des projets de coopération technique dans la monnaie de présentation (CAD).

NOTE 3 : RECETTES ET DÉPENSES

Note 3.1 : Contributions — En nature

170. En vertu d'ententes distinctes conclues entre l'Organisation et les Gouvernements du Canada, de l'Égypte, de la France, du Pérou, du Sénégal, de la Thaïlande, du Mexique et de la Chine, ces gouvernements se sont engagés à prendre à leur charge la totalité ou une partie du loyer des locaux situés sur leurs territoires respectifs. La juste valeur indicative de ces contributions en nature est comptabilisée dans les recettes et les charges opérationnelles générales.
171. La juste valeur des contributions en nature fournies au secteur des activités ordinaires, estimée d'après les contrats de location ou, en l'absence de contrat, d'après la valeur marchande estimative, est la suivante :

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Canada	22 872	24 773
Égypte	142	137
France	779	783
Pérou	404	842
Sénégal	327	336
Thaïlande	2 300	2 502
	26 824	29 373

172. Le Gouvernement du Canada fournit l'immeuble du siège, la Maison de l'OACI, à l'Organisation à titre gracieux pour une période de 20 ans, allant du 1^{er} décembre 2016 au 20 novembre 2036, et prend en charge 80 pour cent des coûts exploitation et d'entretien, et 100 pour cent des taxes immobilières. Un montant de 2,0 millions CAD (1,8 millions CAD en 2020) du Gouvernement du Québec pour la mise à disposition de bureaux pour la Direction de la coopération technique dans la Tour Bell à Montréal est aussi inclus dans la contribution en nature du Canada susmentionnée.

173. L'Autorité de l'aviation civile de la Chine (CAAC) et le Gouvernement du Mexique fournissent une contribution en espèces pour la location du bureau régional auxiliaire à Beijing et du Bureau régional au Mexique. Les contributions reçues en 2021 de la CAAC et du Gouvernement du Mexique s'élevaient respectivement à 0,3 million CAD et 0,5 million CAD (0,3 million CAD et 0,4 million CAD en 2020) et sont comprises dans les recettes indiquées dans l'État de la performance financière.
174. Les services et les déplacements du personnel sont aussi assurés gratuitement par ces États pour les activités ordinaires. Ces contributions ont été estimées à 9,2 millions CAD en 2021 (8,6 millions CAD en 2020). Présentées à titre informatif, elles ne sont pas comprises dans l'État de la performance financière.
175. L'OACI possède 46 % de la propriété du bureau régional EURNAT, à Paris, qui est entièrement amorti, et les 54 % restants font l'objet d'un contrat de location-financement nominal, qui constitue une contribution sous forme de services en nature assurés par le Gouvernement français. Les autres immeubles occupés par l'OACI font l'objet d'un contrat de location simple ou d'un loyer nominal (Note 6).

Note 3.2 : Recettes

176. Les recettes comptabilisées pour l'exercice comprennent principalement les contributions aux projets de coopération technique qui ont été mis en œuvre au cours de l'année (voir la Note 5.3 et le Tableau C) et les contributions fixées.
177. Les contributions aux accords de projets sont prélevées principalement en dollars des États-Unis. Les recettes comptabilisées durant l'exercice sont composées comme suit :

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Accords de Fonds d'affectation spéciale et de services de gestion	69 786	71 150
Répertoire des clés publiques	2 476	2 666
Services des achats d'aviation civile et autres	1 077	1 053
Total :	73 339	74 869

178. Les contributions fixées sont prélevées en partie en dollars canadiens et en partie en dollars des États-Unis pour financer une importante portion des crédits. Les recettes comptabilisées durant l'exercice sont composées comme suit :

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Contributions des États décidées par l'Assemblée	95 577	91 970
Ajustement du Fonds de roulement *		(12)
Écarts de change**	9 672	9 946
Augmentation/(Diminution) de la provision pour actualisation des créances à long terme	(2 812)	1 145
Total	102 437	103 049

*Avec les contributions supplémentaires de deux nouveaux États membres (les Tuvalu en 2017 et la Dominique en 2019) au Fonds de roulement, celui-ci a dépassé 8 millions USD à la fin de 2019. L'ajustement est fait en 2020 (début du nouveau triennat) pour ramener le Fonds de roulement à 8,0 millions USD.

** Les écarts de change non réalisés représentent des différences positives (négatives) calculées entre les contributions au taux budgétaire et le taux opérationnel de l'ONU lorsque les contributions sont prélevées.

179. Le tableau ci-après donne les renseignements pour les autres activités génératrices de produits :

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Formation/évaluations, cours et droits d'adhésion	5 678	5 304
Vente de publications et services d'impression	3 842	4 465
Services aux délégations	2 602	2 832
Droits de licence (marchandises dangereuses)	2 556	2 618
Redevances sur publications	1 472	1 467
Sites web et produits numériques en ligne	523	391
Droit d'usage/Frais d'abonnement	1 076	990
Licences	642	634
Activités et symposiums, y compris les parrainages	384	313
Ventes du Commissariat	149	200
Ventes de périodiques/contenu publicitaire numérique	66	72
Autres	436	347
Total	19 426	19 633

180. La pandémie de COVID-19 a eu une incidence négative sur d'autres activités génératrices de produits pendant toute l'année, en particulier les activités et la formation, puisque toutes les activités en présentiel ont été annulées ou reportées. Les produits tirés de la formation sont principalement attribuables aux séances de formation à distance.

181. Les recettes d'autres contributions volontaires comprennent des contributions en espèces volontaires et sans conditions et les recettes progressives comptabilisées pour les contributions volontaires assorties de conditions alors que les projets sont mis en œuvre et que les conditions sont remplies. La diminution marquée est causée par la réduction globale du niveau des contributions à la suite de la flambée épidémique ainsi que par le report de certaines activités de mise en œuvre de projets du fait des restrictions relatives à la COVID. La cession du droit d'usage des locaux est comptabilisée comme un revenu correspondant à la juste valeur locative équivalente en 2021 et 2020. Le montant de 2020 a été retraité pour tenir compte des nouvelles méthodes comptables. Se référer à la Note 9.

	2021	2020 (retraitement)
	<i>En milliers de CAD</i>	
Contributions volontaires	6 979	13 987
Cession du droit d'usage - locaux	26 824	29 373
Total :	33 803	43 360

182. Les autres produits sont les suivants :

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Gains de change *	148	1 855
Frais de service	1 150	1 235
Produits d'intérêts **	451	798
Autres	468	529
Total	2 217	4 417

* Les gains de change concernent essentiellement les différences positives découlant de la réévaluation de l'actif et du passif en CAD initialement comptabilisés dans d'autres devises.

** Les produits d'intérêts excluent un montant de 0,5 million CAD (1,7 million CAD en 2020) lié aux fonds non propriétaires, principalement des projets de coopération technique, puisqu'ils sont présentés comme des encaissements par anticipation et comme recettes de frais généraux d'administration dans le Fonds AOSC.

183. Les produits d'intérêts ont chuté brutalement du fait de la baisse des taux d'intérêt (précisions à la Note 2.1) provoquée par la politique monétaire appliquée par la plupart des banques centrales en période de pandémie.

Note 3.3 : Dépenses

3.3.1 Rémunérations, avantages des employés et personnel des projets

184. Les rémunérations comprennent les traitements et salaires des employés de l'Organisation, des experts des services internationaux extérieurs et des experts d'accords d'assistance opérationnelle (OPAS) pour les projets de coopération technique. Les avantages des employés comprennent d'autres avantages payés par l'Organisation tels qu'assurance maladie, congés annuels, rapatriement, frais d'études, allocations d'affectation et de réaffectation, indemnités de cessation d'emploi et contributions de l'OACI à la CCPPNU. Le coût du personnel des projets comprend la rémunération payée par l'intermédiaire des projets de renforcement des capacités de la coopération technique de l'OACI au personnel national désigné par les gouvernements locaux et autorisés par l'OACI. Le personnel national est sélectionné conformément aux lignes directrices et au processus élaborés par la TCB afin de veiller à ce que le personnel des projets apporte une contribution correspondant aux résultats attendus des documents de projets pertinents.

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Administrateurs et personnel des services généraux	116 497	114 994
Consultants et sous-traitants	14 147	15 406
Experts internationaux des services extérieurs – Projets de coopération technique	2 582	2 854
Experts de l'assistance opérationnelle – Projets de coopération technique	5 638	5 817
Personnel des projets – Administrateurs nationaux	15 904	17 530
Personnel des projets – Soutien administratif national	1 716	1 604
Autres	862	899
Total	157 346	159 104

3.3.2 Contrats de sous-traitance, fournitures et matières consommables

185. Ces dépenses comprennent l'acquisition de biens et services pour fonds d'affectation spéciale, accords de services de gestion, service des achats de l'aviation civile et trousseaux de mise en œuvre (iPack) dans le cadre d'activités de projets de coopération technique.

3.3.3 Charges opérationnelles générales

186. Les charges opérationnelles générales comprennent les rubriques ci-après :

	2021	2020 retraitement
	<i>En milliers de CAD</i>	
Contribution en espèces - Locaux	26 824	29 373
Location et entretien des locaux	2 738	4 330
Entretien et achats - Matériel informatique et logiciels	3 096	3 264
Services d'externalisation	5 564	2 898
Règlement d'accords	3 055	0
Audits, assurances, services et études de l'ONU	2 099	2 355
Dépréciation et amortissement	1 672	1 586
Autres	974	1 054
Total	46 022	44 860

187. Les contributions en espèces - Locaux ont été comptabilisées en tant que charges correspondant à la juste valeur des versements d'un loyer simple pour 2021 et 2020 que l'OACI aurait effectués en application d'un contrat de bail commercial. Le montant de 2020 a été retraité pour tenir compte des nouvelles méthodes comptables. Se référer à la Note 9.

3.3.4 Déplacements

188. Les frais de déplacement comprennent les voyages pour missions, incluant billets d'avion, allocations journalières de subsistance et frais terminaux. La diminution des coûts de déplacement en 2021 découle des interdictions et des restrictions de voyage qui ont été en vigueur tout au long de l'année 2021, qui ont entraîné l'annulation ou le report de déplacements.

3.3.5 Autres dépenses

189. Les autres dépenses comprennent ce qui suit :

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Pertes de change*	1 250	496
Frais bancaires	321	398
Services liés à l'ARGF pour des conférences et des séminaires	15	20
Autres **	(337)	107
Total	1 249	1 021

*Les pertes de change concernent essentiellement les différences négatives découlant de la réévaluation de l'actif et du passif en CAD initialement comptabilisés dans d'autres devises.

**Les dépenses négatives sont dues à une organisation différente des comptes utilisés pour transférer des sommes entre les fonds pour le secteur des activités ordinaires et ceux pour les projets techniques.

3.3.6 Gains et pertes de change

190. L'Organisation réalise des gains et des pertes de change sur les comptes créditeurs et les créances exprimés dans des devises autres que les monnaies de fonctionnement (CAD pour les activités ordinaires et USD pour les projets de coopération technique et les fonds de financement collectif) sur la base du taux de change opérationnel de l'ONU applicable à la date de la transaction. En outre, les gains et les pertes de change liés à la réévaluation des comptes bancaires et des autres actifs et passifs monétaires non exprimés en dollars canadiens (au taux de change en vigueur à la date de déclaration) sont comptabilisés en tant qu'excédent ou déficit. L'effet des gains et pertes de change est comptabilisé comme une composante des recettes et des dépenses dans l'État de la performance financière (valeurs ci-après en CAD). Les actifs et passifs monétaires liés aux projets de coopération technique et aux fonds de financement collectif sont convertis en CAD au taux en vigueur à la clôture de l'exercice et les recettes et les dépenses figurant dans l'état de la performance financière sont convertis en CAD à un taux moyen.

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
(Gains)/pertes de change réalisés	1 999	496
(Gains)/pertes de change latents	(749)	
Total des pertes de change	1 250	496

NOTE 4 : COMPARAISON ENTRE LES MONTANTS BUDGÉTISÉS ET LES MONTANTS RÉELS

191. L'Assemblée de l'Organisation autorise séparément pour chaque exercice d'un triennat les dépenses en dollars canadiens pour le budget ordinaire et le montant total indicatif des estimations budgétaires pour le Fonds AOSC du Programme de coopération technique. Ces deux budgets sont rendus publics et peuvent être ensuite modifiés par le Conseil ou par délégation de pouvoirs.
192. L'État V présente l'évolution des budgets approuvés du budget ordinaire entre la version initiale et le budget final, et une comparaison entre le budget final et les dépenses finales budgétisées classées par objectif stratégique et par stratégie d'exécution et de soutien, conformément au § 12.1 du Règlement financier. L'État V-A fournit une comparaison entre les budgets approuvés rendus publics et les montants réels, sur une base comparable.
193. Dans l'État V-A, l'écart entre les recettes budgétisées (106,9 millions CAD) et les recettes réelles (114,0 millions CAD) du budget ordinaire est de 7,1 millions CAD. Cette différence est principalement imputable à la pratique de l'Organisation qui consiste à fixer les contributions en dollars canadiens (CAD) et en dollars des États-Unis (USD) (9,7 millions CAD). Le taux de change établi pour le budget diffère du taux de change utilisé pour comptabiliser les recettes lorsque les contributions sont prélevées conformément aux normes IPSAS. Par conséquent, l'écart de change n'est pas pris en compte dans les montants réels à des fins de comparaison. Un autre écart qui n'est pas pris en compte, afin que les recettes réelles soient déterminées sur une base comparative, est composé de montants à percevoir (écart de 2,8 millions CAD).
194. Les États V et V-A comparent les enveloppes approuvées du budget ordinaire (129,3 millions CAD) au taux budgétaire et les dépenses correspondantes pour le fonds général du budget ordinaire au taux de change opérationnel de l'ONU (UNORE) (105,7 millions CAD). Pour comparer le budget ordinaire approuvé et les dépenses réelles, les facteurs suivants ont été pris en compte : i) l'écart de change (7,4 millions CAD) dû à l'application du taux de change budgétaire et des taux de change de l'ONU appliqués durant l'exercice aux dépenses conformément aux normes IPSAS, ce qui porte le

montant réel des dépenses aux taux budgétaires (98,3 millions CAD) ; ii) engagements non liquidés, à des fins budgétaires, qui seront liquidés uniquement au cours de l'exercice suivant (17,6 millions CAD) et iii) les écarts de change (0,8 million CAD). Ces facteurs ont pour conséquence de ramener les dépenses sur une base comparable (116,7 millions CAD) pour le budget ordinaire. L'effet net a été un report des crédits non consommés (13,4 millions CAD).

195. Les prévisions budgétaires (finales révisées) sont aussi comparées aux montants réels qui figurent sur l'État V-A en ce qui concerne le Fonds AOSC. L'exposé du Secrétaire général sur les états financiers qui figure dans le présent rapport fournit des éclaircissements supplémentaires sur les écarts significatifs entre le budget ordinaire et le budget du Fonds AOSC, et les montants réels.
196. Un rapprochement sur une base comparable des montants réels qui figurent dans l'état de la comparaison des montants budgétisés et des montants réels (État V-A) et les montants réels qui figurent sur l'état des flux de trésorerie (État IV) pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2021 est réalisé ci-après :

	Opérations	Investissement	Financement	Total
	<i>En milliers de CAD</i>			
Montant réel sur une base comparable [État V-A, colonne d)] :				
Recettes du Programme ordinaire	104 365			104 365
Recettes du Fonds AOSC	5 241			5 241
Dépenses du budget ordinaire	(116 705)			(116 705)
Dépenses du Fonds AOSC	(9 805)			(9 805)
Différences budgétaires [État V-A, colonne c)] :				
i) Écarts de change nets sur les contributions budgétisées et les dépenses (par. 193 et 194 ci-dessus)	2 273			2 273
ii) Engagements non liquidés ne nécessitant pas de sortie de fonds (par. 194 ci-dessus)	17 634			17 634
Différences d'entités (par. 197 ci-après)	(14 069)			(14 069)
Différences de présentation (par. 198 ci-après)	(7 932)	(11 026)		(18 958)
Montants réels dans l'État des flux de trésorerie (État IV)	(18 998)	(11 026)		(30 024)

197. **Les différences d'entités** se produisent lorsque le processus budgétaire rendu public omet les programmes ou les Fonds qui font partie d'une entité pour laquelle des états financiers sont préparés. Les différences d'entités représentent les recettes (112,3 millions CAD) moins les dépenses (126,4 millions CAD) figurant dans l'État de la performance financière (État II) et concernent d'autres activités régulières et les activités des projets de coopération technique. Ces activités et projets sont généralement financés par des ressources extrabudgétaires et ne sont pas pris en compte dans les processus budgétaires du budget ordinaire et du Fonds AOSC.
198. **Les différences de présentation** sont dues aux mouvements non liés à la trésorerie provenant des activités opérationnelles, des investissements et des activités de financement présentés dans l'État IV. Elles se produisent parce que les éléments hors trésorerie ne sont pas pris en compte dans

le format et la classification des modèles adoptés pour la présentation de l'état des flux de trésorerie [état de comparaison des montants budgétisés et des montants réels (État V-A)]. L'état des flux de trésorerie est préparé en utilisant la méthode indirecte et traduit l'effet de toutes les recettes et de tous les décaissements ; les états de comparaison des montants budgétisés et des montants réels présentent les recettes et les dépenses pour lesquelles les dépenses sont autorisées par l'Assemblée et le Conseil. Étant donné que les états couvrent le même exercice, il n'y a pas de différences temporelles.

NOTE 5 : INFORMATION SECTORIELLE

Note 5.1 : État de la situation financière et état de la performance financière par secteur

199. L'information sectorielle est requise par les IPSAS et est décrite à la Note 1. Les tableaux ci-dessous présentent la situation financière et la performance financière par secteur. Certaines activités entre les deux secteurs, secteur des activités ordinaires et secteur des activités des projets de coopération technique (« secteur TCP »), conduisent à des opérations comptables qui créent des soldes de recettes et de dépenses intersectorielles dans les états financiers. Les opérations intersectorielles sont indiquées dans les rapports sur les secteurs afin de présenter ces opérations comptables avec exactitude ; elles sont ensuite supprimées pour le rapprochement avec les États I et II.
200. Le secteur des activités ordinaires comprend des recettes d'honoraires d'administration de 4,2 millions CAD (6,2 millions CAD en 2020) imputées par le Fonds AOSC aux projets de coopération technique. Un montant équivalent est inclus à titre de frais généraux d'administration, de frais de déplacement et autres charges dans le secteur des projets de coopération technique. Les honoraires d'administration sont calculés en fonction des pourcentages convenus dans les accords de projets de coopération technique. Le secteur des activités ordinaires vire une partie des contributions volontaires aux projets de coopération technique pour la mise en œuvre dans le pays. De tels virements, qui s'élèvent à 1,8 million CAD (2,7 millions CAD en 2020), sont indiqués comme recettes de contributions dans le secteur des projets de coopération technique et comme autres dépenses dans le secteur TCP et comme autres dépenses dans le secteur des activités ordinaires. Le montant dû au secteur TCP par le secteur des activités ordinaires au 31 décembre 2021 s'élevait à 0,04 million CAD (0,2 million CAD au 31 décembre 2020). Ces montants sont supprimés pour la présentation.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

NOTE 5.2

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR

AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers de CAD)

	Notes	Activités ordinaires		Activités des projets de coopération technique		Élimination		Total	
		2021	2020	2021	2020 (retraitement)	2021	2020	2021	2020 (retraitement)
ACTIFS									
ACTIFS COURANTS									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.1 & 9	124 891	132 866	145 842	167 891			270 733	300 757
Investissements	2.1			13 498	3 224			13 498	3 224
Contributions à recevoir des États membres	2.2	14 568	4 081					14 568	4 081
Soldes inter-secteurs		38	229			(38)	(229)		
Créances et avances	2.3 & 9	6 929	5 998	4 987	6 485			11 916	12 483
Stocks	2.4	457	617					457	617
Autres	2.3	1 549	1 245	3	6			1 552	1 251
		148 432	145 036	164 330	177 606	(38)	(229)	312 724	322 413
ACTIFS NON COURANTS									
Contributions à recevoir des États membres	2.2	4 153	5 006					4 153	5 006
Créances et avances	2.3	212	259					212	259
Immobilisations corporelles	2.5	5 071	5 761					5 071	5 761
Immobilisations incorporelles	2.6	3 632	2 923					3 632	2 923
		13 068	13 949					13 068	13 949
TOTAL DES ACTIFS		161 500	158 985	164 330	177 606	(38)	(229)	325 792	336 362
PASSIFS									
PASSIFS COURANTS									
Avances reçues	2.8	24 162	22 946	142 055	166 214			166 217	189 160
Montants à payer et passifs échus	2.9	25 119	21 624	19 158	8 911			44 277	30 535
Avantages du personnel	2.10	6 719	5 742	2 182	2 243			8 901	7 985
Soldes inter-secteurs				38	229	(38)	(229)		
Crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de service	2.11	1 604	1 594					1 604	1 594
		57 604	51 906	163 433	177 597	(38)	(229)	220 999	229 274
PASSIFS NON COURANTS									
Avantages du personnel	2.10	184 739	211 685					184 739	211 685
		184 739	211 685					184 739	211 685
TOTAL DES PASSIFS		242 343	263 591	163 433	177 597	(38)	(229)	405 738	440 959
ACTIF NET									
Déficit cumulé	2.12	(89 138)	(75 662)	878				(88 260)	(75 662)
Réserves	2.12	8 295	(28 944)	19	9			8 314	(28 935)
ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)		(80 843)	(104 606)	897	9			(79 946)	(104 597)
TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET		161 500	158 985	164 330	177 606	(38)	(229)	325 792	336 362

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE									
PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR SECTEUR									
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021									
(en milliers de CAD)									
NOTE 5.3									
	Notes	Activités ordinaires		Activités des projets de coopération technique		Élimination		Total	
		2021	2020 (retraitement)	2021	2020	2021	2020	2021	2020 (retraitement)
PRODUITS									
Contributions aux accords de projets	3.2 & 9	2 476	2 666	71 545	74 943	(682)	(2 740)	73 339	74 869
Contributions fixées	3.2	102 437	103 049					102 437	103 049
Autres activités génératrices de produits	3.2	19 460	19 633			(34)		19 426	19 633
Autres contributions volontaires	3.2 & 9	33 803	43 360	1 086		(1 086)		33 803	43 360
Recettes d'honoraires d'administration		4 445	7 287			(4 102)	(6 144)	343	1 143
Autres produits	3.2	1 899	3 582	399	886	(81)	(51)	2 217	4 417
TOTAL DES PRODUITS		164 520	179 577	73 030	75 829	(5 985)	(8 935)	231 565	246 471
CHARGES									
Rémunérations, avantages des employés et personnel des projets	3.3	129 168	127 887	28 178	31 217			157 346	159 104
Contrats de sous-traitance, fournitures et matières consommables	3.3	321	23	35 012	36 662			35 333	36 685
Frais généraux de fonctionnement	3.3 & 9	42 390	44 155	3 666	705	(34)		46 022	44 860
Déplacements	3.3	1 158	1 620	327	760	(23)	(51)	1 462	2 329
Réunions		789	491					789	491
Formation				429	92			429	92
Frais généraux d'administration				4 159	6 182	(4 159)	(6 182)		
Autres charges	3.3	2 637	3 512	381	211	(1 769)	(2 702)	1 249	1 021
TOTAL DES CHARGES		176 463	177 688	72 152	75 829	(5 985)	(8 935)	242 630	244 582
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE		(11 943)	1 889	878				(11 065)	1 889

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

Note 6 : ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS**Note 6.1 : Engagements**

201. Les engagements en matière de location se rapportent principalement aux locaux de l'OACI.

	2021	2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Obligations locatives liées à l'immeuble du siège :		
Moins d'un an	95	94
1 – 5 ans	111	205
Au-delà de 5 ans	-	-
Total des obligations locatives	206	299

202. Les engagements en matière de location ci-dessus comprennent la portion de 30 pour cent du loyer payable par l'OACI pour le bureau de Mexique. Au 31 décembre 2021, l'OACI n'a aucun autre loyer à payer pour l'immeuble du siège ou ceux des bureaux régionaux, comme il ressort des Notes 2.5 et 3.1.

203. Les futures recettes minimales liées aux contrats de location simple non résiliables s'élèvent au total à 2,3 millions CAD pour 2021 (2020 : 2,3 millions CAD). Ces recettes de location proviennent de la location de locaux aux délégations.

204. En vertu de l'accord entre l'OACI et la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC) signé le 27 août 2021, la CEAC occupe un immeuble dont la France est propriétaire à 54 pour cent et l'OACI, à 46 pour cent, et la CEAC rembourse l'OACI pour l'utilisation de l'immeuble en fonction de son occupation réelle. Le loyer pour la période d'occupation est de 15 000 EUR par mois. Le produit du bail que devra verser la CEAC s'élèvera à 76 000 CAD (60 000 EUR) pour le bail en cours, qui prendra fin le 30 avril 2022.

Le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) occupe aussi cet immeuble, dont la France est propriétaire à 54 pour cent et l'OACI, à 46 pour cent. Au titre du contrat de location signé par le FENU avec l'OACI le 20 juillet 2021, le Fonds d'équipement rembourse l'OACI pour l'utilisation de l'immeuble en fonction de son occupation réelle. Le loyer pour la période d'occupation est de 500 EUR par mois. Le produit du bail que devra verser le FENU s'élèvera à 4 000 CAD (3 000 EUR) pour le bail en cours, qui prendra fin le 31 juillet 2022.

205. À la fin de l'exercice, les engagements, financés par le budget ordinaire, pour les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les biens et services faisant l'objet d'un contrat, mais non encore fournis, sont présentés ci-dessous :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
	<i>En milliers de CAD</i>	
Immobilisations corporelles	2 016	1 445
Immobilisations incorporelles	842	357
Biens et services	8 451	2 776
Total des engagements contractuels ouverts	11 309	4 578

Note 6.2 : Passifs éventuels

206. Conformément aux IPSAS, les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, car leur existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté de l'entité. En outre, l'expression "passif éventuel" désigne les passifs qui ne remplissent pas les critères de comptabilisation. Ainsi que le prévoient les IPSAS, les passifs éventuels sont communiqués pour les réclamations en cours lorsque la probabilité d'une obligation et la dépense potentielle des ressources ne peuvent être mesurées avec une fiabilité suffisante. Au 31 décembre 2021, des réclamations concernant l'administration de la justice ont été présentées par d'anciens fonctionnaires de l'OACI, pour lesquelles il a été déterminé qu'il est possible, mais non probable, qu'elles puissent donner lieu à une décision favorable aux requérants. Les cas en sont encore au début des procédures, et il n'y a pas suffisamment d'informations pour estimer si ces réclamations auront des conséquences importantes pour l'OACI à la date de clôture.
207. L'Organisation a été l'objet d'un certain nombre de poursuites et de revendications concernant des projets de coopération technique en Amérique du Sud. Il s'agit surtout de revendications de personnes qui demandent des paiements additionnels en vertu de la législation locale du travail, au-delà de ce qui était prévu dans leur contrat d'emploi. Les revendications s'élèvent au total à 2,3 millions USD (2,6 millions USD au 31 décembre 2020). Il est peu probable que l'OACI doive supporter des conséquences financières, étant donné que les gouvernements concernés se sont engagés dans le projet.
208. Conformément au § 5.6 du Règlement financier, le Secrétaire général est autorisé à reporter à l'exercice suivant tout crédit non utilisé, jusqu'à concurrence de 10 % des crédits votés pour chaque objectif stratégique ou stratégie d'exécution de soutien. Un report de plus de 10 %, comme il est indiqué dans l'État V, est soumis à l'approbation du Conseil en juin 2021.

NOTE 7 : INFORMATION CONCERNANT LES PARTIES LIÉES ET LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS**Note 7.1 : Principaux dirigeants**

	Nombre de personnes	Traitements et ajustements de poste	Indemnités	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Avances sur indemnités	Prêts non remboursés
<i>(en milliers de CAD)</i>							
Année 2021	17	2 679	802	833	4 314	18	-
Année 2020	12	2 594	526	838	3 958	16	-

209. Les principaux dirigeants (d'après la définition de la norme IPSAS 20) sont : i) les membres de l'organe directeur de l'Organisation, dont son Président, et ii) les membres du Groupe de gestion de haut niveau (SMG) du Secrétariat. Le Conseil se compose de 36 États membres, sans désignation de personnes spécifiques. Le Groupe de gestion de haut niveau comprend le responsable du Secrétariat, à savoir le Secrétaire général ; les directeurs au siège ; et un certain nombre de chefs relevant directement du Secrétaire général. Les principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de l'OACI et d'établir les politiques. La

rémunération totale indiquée ci-dessus est versée au Président du Conseil et aux membres du Groupe de gestion de haut niveau. L'augmentation du nombre de personnes considérées comme principaux dirigeants est directement liée aux changements intervenus en 2021 au sein du personnel de l'équipe dirigeante de l'OACI.

210. La rémunération globale payée aux principaux dirigeants comprend le traitement net, l'ajustement de poste, des indemnités telles que l'indemnité de représentation, la prime de rapatriement, l'indemnité pour frais d'études, ainsi que les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et au régime d'assurance maladie. Les avances relatives aux indemnités sont constituées des avances sur les indemnités pour frais d'études.
211. Les principaux dirigeants ont également droit à des prestations postérieures à l'emploi (Note 2.10) au même titre que les autres employés. Ces prestations ne pouvant être précisément quantifiées sur une base individuelle, elles ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus.
212. Les principaux dirigeants sont des participants ordinaires à la CCPPNU, à l'exception d'un certain nombre de fonctionnaires des catégories D-2 et supérieures, qui ne participent pas à la CCPPNU. Les montants versés par l'OACI en remplacement des cotisations au régime, qui représentent 15,8 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, sont inclus dans la rémunération totale.

Note 7.2 : Opérations entre parties liées

213. À moins d'indication contraire dans les présents états des recettes d'opérations sans contrepartie directe, y compris les contributions en nature, toutes les opérations effectuées avec des tiers, notamment des organismes des Nations Unies, sont réalisées à leur juste valeur dans des conditions normales de concurrence.

NOTE 8 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

214. Il n'est survenu aucun événement favorable ou défavorable survenu entre la date de clôture et la date d'autorisation de publication des états financiers qui aurait pu avoir une incidence sur les présents états.

NOTE 9 : MODIFICATION DES MÉTHODES COMPTABLES ET RECLASSEMENT

215. Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'année en cours. Les chiffres comparatifs des États I, II et IV, de la Position financière par secteur et des tableaux A et C, ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée dans la période courante pour les cotisations perçues par le RCP, qui a abouti au reclassement des autres contributions volontaires au poste "Contributions aux accords de projets", ainsi que de l'avance du PNUD, reclassée de "Trésorerie et équivalents de trésorerie" à "Créances et avances".
216. En 2021, l'OACI a modifié les méthodes comptables utilisées pour rendre compte de la cession de droits d'usage sans contrepartie dans le cas des bureaux. Au cours de périodes passées, la cession de droits d'usage sans contrepartie était indiquée dans les notes. Depuis 2021, la cession de droits d'usage sans contrepartie est mesurée selon la juste valeur des versements au titre de contrats de location simple que l'OACI aurait réalisés au titre d'un bail commercial. Le produit en nature est comptabilisé dans l'État de la performance financière comme faisant partie des contributions

volontaires ; les charges correspondantes sont comptabilisées à la rubrique “Contributions en nature - Locaux” (se référer à la Note 3). La Direction considère que cette nouvelle méthode permet de communiquer avec une transparence accrue les cessions de droits d’usage sans contrepartie et qu’elle est conforme à la pratique du système des Nations Unies/à la pratique courante, ce qui améliore la comparabilité des états financiers de l’entité. Les chiffres comparatifs pour 2020 ont fait l’objet d’un retraitement visant à les mettre en conformité avec les nouvelles méthodes comptables (voir le tableau figurant à la fin de la présente note et l’État II, Note 3.1 des états financiers).

En milliers de CAD	Notes	État I	État II	État IV	
		Actifs	Résultat net	Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	
				Augmentation/ (Diminution) des créances et avances	Augmentation/ (Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie
Solde par état financier pour 2020		336 362	1 889	1 924	302 580
Ajustements au solde d’ouverture 2020 ne figurant pas dans les états publiés					
Reclassement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l’avance du PNUD	2.1	(1 823)			(1 823)
Reclassement de l’avance du PNUD aux créances et avances	2.3	1 823		(1 823)	
Reclassement des contributions aux accords de projets	3.2		(2 582)		
Reclassement des autres contributions volontaires	3.2		2 582		
Reclassement des soldes de 2020 dans les états publiés		336 362	1 889	101	300 757
Cession de droits d’usage sans contrepartie					
Autre contribution volontaire					
Services en nature, apport de locaux	3.1		(29 373)		
Charges opérationnelles générales					
Location et entretien des locaux	3.3		29 373		
Soldes des états financiers de 2020 suite au retraitement découlant de la modification des méthodes comptables		336 362	1 889	101	300 757

PARTIE IV : TABLEAUX : (NON AUDITÉS)

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR FONDS
ACTIFS, PASSIFS ET ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET
PRODUITS, CHARGES ET EXCÉDENT/(DÉFICIT) POUR 2021
(en milliers de CAD)

	Budget ordinaire	Fonds d'immobi- lisation	Fonds renouvelable	Fonds ARGF	Fonds des dépenses des services d'administration et de fonctionnement	Activités AVSEC	Fonds du Plan AFI	Fonds pour l'environnement	Fonds de financement collectif
ACTIFS									
ACTIFS COURANTS									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	71 595		1 537	9 267	9 216	10 458	588	1 533	1 707
Contributions à recevoir des États membres	14 568								
Soldes inter-fonds					296				
Créances et avances	1 222			3 247	47	33		1 547	85
Stocks				457					
Autres	1 434			62	26	5			
	<u>88 819</u>		<u>1 537</u>	<u>13 033</u>	<u>9 584</u>	<u>10 496</u>	<u>588</u>	<u>3 080</u>	<u>1 792</u>
ACTIFS NON COURANTS									
Contributions à recevoir des États membres	4 153								
Créances et avances	212								
Immobilisations corporelles		5 071							
Immobilisations incorporelles		3 632							
	<u>4 365</u>	<u>8 703</u>							
TOTAL DES ACTIFS	<u>93 184</u>	<u>8 703</u>	<u>1 537</u>	<u>13 033</u>	<u>9 584</u>	<u>10 496</u>	<u>588</u>	<u>3 080</u>	<u>1 792</u>
PASSIFS									
PASSIFS COURANTS									
Avances reçues	8 187			3 002	3			1 547	
Montants à payer et passifs échus	22 724			884	365	30	4	48	188
Avantages du personnel			6 719						
Soldes inter-fonds	131			127					
Crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de services									1 604
	<u>31 042</u>		<u>6 719</u>	<u>4 012</u>	<u>368</u>	<u>30</u>	<u>4</u>	<u>1 595</u>	<u>1 792</u>
PASSIFS NON COURANTS									
Avantages du personnel			184 739						
			<u>184 739</u>						
TOTAL DES PASSIFS	<u>31 042</u>		<u>191 458</u>	<u>4 012</u>	<u>368</u>	<u>30</u>	<u>4</u>	<u>1 595</u>	<u>1 792</u>
ACTIF NET									
Excédents/(déficit) cumulé	26 459	8 703	(153 363)	83	9 217	10 467	585	1 485	
Réserves	35 683		(36 558)	8 938					
ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)	<u>62 142</u>	<u>8 703</u>	<u>(189 921)</u>	<u>9 021</u>	<u>9 217</u>	<u>10 467</u>	<u>585</u>	<u>1 485</u>	
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'ACTIF NET	<u>93 184</u>	<u>8 703</u>	<u>1 537</u>	<u>13 033</u>	<u>9 584</u>	<u>10 496</u>	<u>588</u>	<u>3 080</u>	<u>1 792</u>
PRODUITS									
Contributions aux accords de projets									
Contributions fixées	102 437								
Autres activités génératrices de produits				19 671					1
Autres contributions volontaires				2		2 246	63		
Recettes d'honoraires d'administration					4 506				
Autres produits	750	1 692	3 835	127	735	41	4	55	6
Virement provenant d'autres fonds	10 850								
	<u>114 037</u>	<u>1 692</u>	<u>3 835</u>	<u>19 799</u>	<u>5 241</u>	<u>2 287</u>	<u>67</u>	<u>55</u>	<u>7</u>
CHARGES									
Traitements et avantages du personnel et personnel des projets	92 244		14 102	11 951	8 256	1 466	45	606	5
Contrats de sous-traitance, fournitures et matières consommables	273			135	18				
Charges opérationnelles générales	11 493	1 672		2 188	319	59	2		
Déplacements	852			209	11	34	1	5	
Réunions	788			3		14	2	7	
Frais généraux d'administration				184		137	4	14	
Autres charges	953			233		345	49		3
Virement vers d'autres fonds				9 648	1 202				
	<u>106 604</u>	<u>1 672</u>	<u>14 102</u>	<u>24 552</u>	<u>9 805</u>	<u>2 055</u>	<u>103</u>	<u>632</u>	<u>7</u>
EXCÉDENT NET/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE	<u>7 434</u>	<u>19</u>	<u>(10 267)</u>	<u>(4 752)</u>	<u>(4 565)</u>	<u>232</u>	<u>(36)</u>	<u>(577)</u>	

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau A
(suite)ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR FONDS
ACTIFS, PASSIFS ET ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET
PRODUITS, CHARGES ET EXCÉDENT/(DÉFICIT) POUR 2021
(en milliers de CAD)

	Fonds de mobilisation des ressources	Répertoire des clés publiques	Bureau régional auxiliaire	Fonds pour la sécurité (SAFE)	Autres fonds	Total	Élimination/ Ajustements	2021	2020 (comptabilisé)
ACTIFS									
ACTIFS COURANTS									
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 533	2 434	1 562	3 042	8 420	124 891		124 891	132 866
Contributions à recevoir des États membres						14 568		14 568	4 081
Soldes inter-fonds						296	(258)	38	229
Créances et avances		649			99	6 929		6 929	5 998
Stocks						457		457	617
Autres		17			5	1 549		1 549	1 245
	<u>3 533</u>	<u>3 100</u>	<u>1 562</u>	<u>3 042</u>	<u>8 525</u>	<u>148 690</u>	<u>(258)</u>	<u>148 432</u>	<u>145 036</u>
ACTIFS NON COURANTS									
Contributions à recevoir des États membres						4 153		4 153	5 006
Créances et avances						212		212	259
Immobilisations corporelles						5 071		5 071	5 761
Immobilisations incorporelles						3 632		3 632	2 923
						<u>13 068</u>		<u>13 068</u>	<u>13 949</u>
TOTAL DES ACTIFS	3 533	3 100	1 562	3 042	8 525	161 758	(258)	161 500	158 985
PASSIFS									
PASSIFS COURANTS									
Avances reçues		2 512			637	15 887	8 275	24 162	22 946
Montants à payer et passifs échus	157	588	17	2	114	25 119		25 119	21 624
Avantages du personnel						6 719		6 719	5 742
Soldes inter-fonds						258	(258)		
Crédits aux gouvernements contractants/fournisseurs de services						1 604		1 604	1 594
	<u>157</u>	<u>3 100</u>	<u>17</u>	<u>2</u>	<u>751</u>	<u>49 587</u>	<u>8 017</u>	<u>57 604</u>	<u>51 906</u>
PASSIFS NON COURANTS									
Avantages du personnel						184 739		184 739	211 685
						<u>184 739</u>		<u>184 739</u>	<u>211 685</u>
TOTAL DES PASSIFS	157	3 100	17	2	751	234 326	8 017	242 343	263 591
ACTIF NET									
Excédents/(déficit) cumulé	3 376		1 545	3 040	7 542	(80 863)	(8 275)	(89 138)	(75 662)
Réserves					232	8 295		8 295	(28 944)
ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)	3 376		1 545	3 040	7 774	(72 568)	(8 275)	(80 843)	(104 606)
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'ACTIF NET	3 533	3 100	1 562	3 042	8 525	161 758	(258)	161 500	158 985
PRODUITS									
Contributions aux accords de projets		2 476				2 476		2 476	2 666
Contributions fixées						102 437		102 437	103 049
Autres activités génératrices de produits					414	20 086	(626)	19 460	19 633
Autres contributions volontaires	1 945		699	455	2 392	7 801	26 002	33 803	43 360
Recettes d'honoraires d'administration						4 505	(60)	4 445	7 287
Autres produits	41	12	60	18	849	8 224	(6 325)	1 899	3 582
Virement provenant d'autres fonds						10 850	(10 850)		
TOTAL DES PRODUITS	1 986	2 488	759	473	3 655	156 379	8 141	164 520	179 577
CHARGES									
Traitements et avantages du personnel et personnel des projets	224	2 339	292	37	2 293	133 859	(4 691)	129 168	127 887
Contrats de sous-traitance, fournitures et matières consommables			11			437	(116)	321	23
Charges opérationnelles générales	67	18	437		501	16 756	25 634	42 390	44 155
Déplacements	9	10	2		25	1 158		1 158	1 620
Réunions					12	827	(38)	789	491
Frais généraux d'administration	135	85	4	32	217	811	(811)		
Autres charges	759	36	12	300	112	2 803	(166)	2 637	3 512
Virement vers d'autres fonds						10 850	(10 850)		
TOTAL DES CHARGES	1 194	2 488	758	368	3 160	167 501	8 962	176 463	177 688
EXCÉDENT NET/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE	792		1	104	495	(11 122)	(821)	(11 943)	1 889

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

IV - 3

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau B

PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À PERCEVOIR DES ÉTATS MEMBRES
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2021
(en milliers de CAD)

États membres Résolutions A40-30 et A40-34 de l'Assemblée	Fonds général						Taux de change cumulatif	Total ajusté des soldes à recevoir	Contributions reçues par anticipation
	Barème 2021	Contributions 2021	Contributions reçues pour 2021	Solde de contributions à recevoir pour 2021	Solde de contributions à recevoir pour les exercices précédents	Total des soldes à recevoir			
Afghanistan	0.06	63		63	48	111		111	
Albanie	0.06	63	63						
Algérie	0.11	116	116						
Andorre	0.06	63	63						
Angola (*)	0.08	84			84	274		274	
Antigua-et-Barbuda (**)	0.06	63		63	1 243	1 306	182	1 488	
Argentine	0.70	737		737		737	1	737	
Arménie	0.06	63	63						67
Australie	1.91	2 010	2 010						2 119
Autriche	0.55	579	579						
Azerbaïdjan	0.07	74	74						
Bahamas	0.06	63	63						
Bahreïn	0.09	95	95						
Bangladesh	0.09	95	95						
Barbade	0.06	63	63						
Bélarus	0.06	63	63						
Belgique	0.70	737	737						
Belize	0.06	63	63						
Bénin	0.06	63	63						
Bhoutan	0.06	63	63						
Bolivie (État plurinational de)	0.06	63	63						
Bosnie-Herzégovine	0.06	63	63						
Botswana	0.06	63		63	61	124		124	
Brésil	2.27	2 389	2 389						
Brunéi Darussalam	0.06	63	63						
Bulgarie	0.06	63	63						
Burkina Faso	0.06	63	63						
Burundi	0.06	63		63	61	124		124	
Cabo Verde	0.06	63	63						
Cambodge	0.06	63	63						13
Cameroun	0.06	63	63						
Canada	2.51	2 642	2 642						1 639
République centrafricaine	0.06	63	63						
Tchad	0.06	63	63						
Chili	0.41	432	432						
Chine	11.39	11 988	11 988						
Colombie	0.32	337	334	2		2		2	
Comores	0.06	63	63						
Congo	0.06	63	63						
Îles Cook	0.06	63	63						
Costa Rica	0.06	63	63						67
Côte d'Ivoire	0.06	63	63						
Croatie	0.06	63	63						
Cuba	0.06	63	63						
Chypre	0.06	63	63						
Tchéquie	0.24	253	253						
République populaire démocratique de Corée	0.06	63		63	61	124		124	
République démocratique du Congo	0.06	63		63	145	208	(2)	205	
Danemark	0.42	442	442						
Djibouti (*)	0.06	63		63	848	911	142	1 053	
Dominiqne (**)	0.06	63		63	111	174	(2)	172	
République dominicaine	0.06	63	63						
Équateur	0.07	74	3	70		70		70	
Égypte	0.23	242	242						
El Salvador	0.06	63	36	27		27		27	
Guinée équatoriale	0.06	63	63						27
Érythrée	0.06	63		63	86	149		148	
Estonie	0.06	63	63						
Eswatini	0.06	63	62	1		1		1	
Éthiopie	0.22	232		232		232		232	
Fidji	0.06	63	63						
Finlande	0.41	432	432						455
France	3.66	3 852	3 852						
Gabon	0.06	63	63						
Gambie	0.06	63		63	214	277	(2)	275	

IV - 4

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau B
(suite)PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À PERCEVOIR DES ÉTATS MEMBRES
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2021
(en milliers de CAD)

États membres Résolutions A40-30 et A40-34 de l'Assemblée	Fonds général						Taux de change cumulatif	Total ajusté des soldes à recevoir	Contributions reçues par anticipation
	Barème 2021	Contributions 2021	Contributions reçues pour 2021	Solde de contributions à recevoir pour 2021	Solde de contributions à recevoir pour les exercices précédents	Total des soldes à recevoir			
Géorgie	0.06	63	63						
Allemagne	5.08	5 347	5 347						
Ghana	0.06	63	63						
Grèce	0.28	295	295						
Grenade	0.06	63	63			313	313	20	333
Guatemala	0.06	63	63						
Guinée (*)	0.06	63	63	63	199	262	20	282	
Guinée-Bissau	0.06	63	63						
Guyana	0.06	63	63						
Haïti	0.06	63	63	63	338	401	(4)	397	
Honduras	0.06	63	63						
Hongrie	0.23	242	242						255
Islande	0.08	84	84						
Inde	0.95	1 000	1 000						
Indonésie (**)	0.59	621	621						
Iran (République islamique d')	0.34	358		358	1 493	1 851	(18)	1 833	
Iraq	0.10	105	105						9
Irlande	0.72	758	758						
Israël	0.43	453	453						477
Italie	2.44	2 568	2 568						
Jamaïque	0.06	63	63						
Japon	6.64	6 989	6 989						
Jordanie	0.06	63	63						
Kazakhstan	0.15	158	158						
Kenya	0.06	63	63						67
Kiribati	0.06	63	53	10		10		10	
Koweït	0.21	221	221						
Kirghizistan	0.06	63	50	13		13		13	
République démocratique populaire lao	0.06	63	63						
Lettonie	0.06	63	63						67
Liban	0.06	63		63		63		63	
Lesotho	0.06	63		63	61	124		124	
Libéria (*)	0.06	63		63	229	292	28	320	
Libye	0.06	63		63	448	511	(9)	502	
Lituanie	0.06	63	63						
Luxembourg	0.28	295	295						
Madagascar	0.06	63	63						
Malawi	0.06	63		63	893	957	75	1 032	
Malaisie	0.52	547	547						
Maldives	0.06	63	63						
Mali	0.06	63	63						
Malte	0.06	63	63						
Îles Marshall	0.06	63	63						
Mauritanie	0.06	63	63						
Maurice	0.06	63	63						
Mexique	1.10	1 158	1 158						
Micronésie (États fédérés de)	0.06	63		63	414	477		477	
Monaco	0.06	63	63						
Mongolie	0.06	63	63						
Monténégro	0.06	63	63						67
Maroc	0.12	126	126						
Mozambique	0.06	63	63						9
Myanmar	0.06	63	62	1		1		1	
Namibie	0.06	63	63						
Nauru	0.06	63	63						4
Népal	0.06	63	27	36		36		36	
Pays-Bas	1.43	1 505	1 505						653
Nouvelle-Zélande	0.34	358	358						377
Nicaragua	0.06	63	63						
Niger	0.06	63	63						
Nigéria	0.18	189	189						
La Macédoine du Nord	0.06	63	63						
Norvège	0.66	695	695						
Oman	0.15	158	158						68
Pakistan	0.16	168	68	101		101		101	

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau B
(suite)PROGRAMME ORDINAIRE
CONTRIBUTIONS À PERCEVOIR DES ÉTATS MEMBRES
ET CONTRIBUTIONS REÇUES PAR ANTICIPATION
AU 31 DÉCEMBRE 2021

(en milliers de CAD)

États membres Résolutions A40-30 et A40-34 de l'Assemblée	Fonds général						Total des soldes à recevoir	Taux de change cumulatif	Total ajusté des soldes à recevoir	Contributions reçues par anticipation
	Barème 2021	Contributions 2021	Contributions reçues pour 2021	Solde de contributions à recevoir pour 2021	Solde de contributions à recevoir pour les exercices précédents	Solde de contributions à recevoir pour les exercices précédents				
Palaos	0.06	63		63	683		746	18	764	
Panama	0.12	126	126							
Papouasie-Nouvelle-Guinée	0.06	63		63	51		114		114	
Paraguay	0.06	63	63							
Pérou	0.19	200	120	80			80		80	
Philippines	0.35	368	368							
Pologne	0.60	631	631							
Portugal	0.37	389	389							410
Qatar	1.05	1 105	1 105							
République de Corée	2.21	2 326	2 326							
République de Moldova	0.06	63	63							67
Roumanie	0.15	158	158							
Fédération de Russie	2.23	2 347	2 347							
Rwanda	0.06	63	63							62
Saint-Kitts-et-Nevis	0.06	63	63							
Sainte-Lucie	0.06	63	63							
Saint-Vincent-et-les Grenadines	0.06	63		63	157	220		(2)	218	
Samoa	0.06	63	63							
San Marino	0.06	63	63							
Sao Tomé-et-Principe	0.06	63		63	1 014	1 077		112	1 189	
Arabie saoudite	1.04	1 095	1 095							
Sénégal	0.06	63	63							
Serbie	0.06	63	63							
Seychelles	0.06	63		63		63			63	
Sierra Leone (*)	0.06	63		63	100	163		11	174	
Singapour	0.93	979	979							1 032
Slovaquie	0.11	116	116							122
Slovénie	0.06	63	63							
Îles Salomon	0.06	63		63	25	88			88	
Somalie	0.06	63		63		63			63	
Afrique du Sud	0.29	305	305							
Soudan du Sud	0.06	63		63	401	464		(3)	461	
Espagne	1.78	1 873	1 873							
Sri Lanka	0.08	84	16	68		68			68	
Soudan	0.06	63	54	9		9			9	
Suriname	0.06	63		63	302	365		(5)	360	
Suède	0.67	705	705							
Suisse	1.01	1 063	1 063							
République arabe syrienne	0.06	63		63	471	535		6	541	
Tadjikistan	0.06	63	10	53		53			53	
Thaïlande	0.58	610	610							
Timor-Leste	0.06	63		63	11	74			74	
Togo	0.06	63	63							
Tonga	0.06	63		63	150	214		(2)	212	
Trinité-et-Tobago	0.06	63	63							
Tunisie	0.06	63	63							
Turquie	1.60	1 684	1 684							
Turkménistan	0.06	63		63	61	124			124	
Tuvalu	0.06	63	1	62		62			62	
Ouganda	0.06	63	63							
Ukraine	0.08	84	84							
Émirats arabes unis	2.17	2 284	2 284							
Royaume-Uni	4.19	4 410	4 410							
République-Unie de Tanzanie	0.06	63	63							
États-Unis	20.50	21 576	10 788	10 788		10 788		11	10 799	
Uruguay	0.06	63	63							
Ouzbékistan	0.06	63	63							
Vanuatu	0.06	63	63							
Venezuela (République bolivarienne du)	0.51	537		537	67	603		(1)	602	
Viet Nam	0.18	189		189		189			190	
Yémen	0.06	63		63	126	189		(2)	187	
Zambie	0.06	63	63							
Zimbabwe	0.06	63		63	10	73			73	
l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie (1)					501	501		153	654	
TOTAL	100.00	105 249	89 642	15 607	11 586	27 193	725	27 918	8 130	

Note 1 : Le montant imputable à la dette de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie reste à déterminer.

* États qui n'ont pas respecté les termes de leurs accords au 31 décembre 2021.

** Les montants des années précédentes incluent le Fonds de roulement.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

IV - 6

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Tableau C

ACTIVITÉS DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE PAR GROUPES DE FONDS
ACTIFS, PASSIFS ET ACTIF NET AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET
PRODUITS, CHARGES ET EXCÉDENT/(DÉFICIT) POUR 2021
(en milliers de CAD)

	Programme des Nations Unies pour le développement	Fonds iPACK	Fonds d'affectation spéciale, Accords de service de gestion et autres	Fonds du Service des achats d'aviation civile	Élimination	2021	2020 (redressement)
ACTIFS							
ACTIFS COURANTS							
Trésorerie et équivalents de trésorerie		923	139 866	5 053		145 842	167 891
Investissements			13 498			13 498	3 224
Soldes inter-fonds			1 453		(1 453)		
Créances et avances	1 714		3 274			4 987	6 485
Autres	3					3	6
TOTAL DES ACTIFS	1 717	923	158 089	5 053	(1 453)	164 330	177 606
PASSIFS							
PASSIFS COURANTS							
Avances reçues			137 088	4 967		142 055	166 214
Montants à payer et passifs échus	221	27	18 824	87		19 158	8 911
Avantages du personnel	19		2 163			2 182	2 243
Soldes inter-fonds	1 491				(1 453)	38	229
TOTAL DES PASSIFS	1 730	27	158 076	5 053	(1 453)	163 433	177 597
ACTIF NET							
Excédent cumulé (déficit)		877				878	
Réserves*	(14)	19	14			19	9
ACTIF NET (DÉFICIT CUMULÉ)	(14)	896	14			897	9
TOTAL DES PASSIFS ET DE L'ACTIF NET	1 717	923	158 089	5 053	(1 453)	164 330	177 606
PRODUITS							
Contributions aux accords de projets		657	69 989	899		71 545	74 943
Autres contributions volontaires		1 086				1 086	
Autres produits			399			399	886
TOTAL DES PRODUITS		1 744	70 388	899		73 030	75 829
CHARGES							
Traitements, avantages du personnel et personnel des projets		436	27 683	59		28 178	31 217
Contrats de sous-traitance, fournitures et matières consommables		347	33 850	815		35 012	36 662
Charges opérationnelles générales		42	3 624			3 666	705
Déplacements			327			327	760
Formation			429			429	92
Frais généraux d'administration		40	4 095	24		4 159	6 182
Autres charges		1	380	1		381	211
TOTAL DES CHARGES		866	70 388	899		72 152	75 829
EXCÉDENT/(DÉFICIT) DE L'EXERCICE		878				878	

* Les réserves comprennent les écarts de conversion.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE ET ACCORDS DE SERVICES DE GESTION
RECETTES, CHARGES ET SOLDE DES AVANCES REÇUES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021
(en milliers d'USD)

	Type de Fonds	Solde au 01/01/2021	Ajustement	Recettes		Charges		Virements provenant/vers d'autres fonds	Remboursements de Contributions	Profits/pertes non réalisés sur change	Solde au 31/12/2021
				Contributions ⁽¹⁾	Intérêts et autres produits	Coûts des projets	Frais généraux d'administration				
Afghanistan	MSA	787			1	(0)		(787)			0
Andorre	MSA			29		19	2				8
Angola	MSA	1 229				554	56			(1)	619
Argentine	MSA	15 098	(95)	4 250	7	8 180	407	(147)		(197)	10 330
Bahamas	IPAV										
Bolivie (État plurinational de)	MSA	282		661		79	7	(0)	(39)	(0)	818
Bolivie (État plurinational de)	TF										
Botswana	TF										
Brésil	MSA	272				(4)	1				276
Cabo Verde	MSA	75				31	0		(43)		0
Colombie	MSA	34		143		63	3			(0)	110
Costa Rica	MSA	430			1						431
Chypre	MSA	251		150		168	17			(0)	217
Tchéquie	MSA	38			0	0	0		(38)		0
Danemark	MSA	(0)						0			
Djibouti	MSA	9						(9)			
Timor-Leste	MSA							177			177
Équateur	MSA	599			1	24	10				565
Finlande	MSA										
Ghana	MSA										
Grèce	MSA	416			0	312	35			(2)	67
Guatemala	MSA	310			0	0					311
Haïti	MSA	7				(0)	(0)				7
Honduras	MSA	9 084			15	261	(623)		(9 439)	(0)	22
INTER-RÉGIONAL	TF										
Inde	MSA	210		495	0	74	7	(2)	(146)		476
Indonésie	MSA	935		215	1	356	17	(114)		(2)	663
Iran (République islamique d')	MSA	(0)						0			
Italie	MSA	18			0	5	0				13
Koweït	MSA	2 402		1 026		898	90			(0)	2 440
Liban	MSA	134		900	1	307	31		(86)	(1)	612
Mali	MSA	15				1	0				14
Mauritanie	MSA	29				17	0				11
Mexique	IPAV	5						(5)			
Mexique	MSA	172		73	0	120	9				116
Mexique	TF	119		2 143		268	23			(0)	1 970
Myanmar	MSA	317				0	0		(317)		
Namibie	MSA	440				126	13	(105)		(0)	197
Népal	MSA	11						(11)			
Oman	MSA	86						(86)			(0)
Pakistan	MSA										
Panama	MSA	400		2 196		749	70	(1)		0	1 776
Panama	TF	28 450		11 895	33	18 609	994			(0)	20 775
Paraguay	MSA	7 427			4	1 046	165			(0)	6 220
Pérou	MSA	12 463		3 707	0	7 176	962	(15)		(32)	7 986
Philippines	MSA	66					1				65
Qatar	MSA	12			0			(12)		0	0
RÉGIONAL POUR L'AFRIQUE	MSA	6 585		312	7	937	36	(68)	(44)	(66)	5 752
RÉGIONAL POUR L'ASIE	MSA	2 221		300	3	359	10			0	2 155
RÉGIONAL POUR L'ASIE	TF	6 311		1 550	10	1 064	122	58		(1)	6 742
RÉGIONAL POUR L'EUROPE	TF	133			0	98	7				28
RÉGIONAL POUR L'EUROPE ET LE MOYEN-ORIENT	MSA	596		200	0	200	20				577
RÉGIONAL POUR L'EUROPE ET LE MOYEN-ORIENT	TF	377		165	1	206	21			(0)	315
RÉGIONAL POUR L'AMÉRIQUE LATINE	IPAV	37									37
RÉGIONAL POUR L'AMÉRIQUE LATINE	MSA	887		407	0	263	11	(94)		(0)	927
RÉGIONAL POUR L'AMÉRIQUE LATINE	TF	3 898		1 746	7	1 340	181	145		(0)	4 274
République de Corée	MSA	4									4
République du Congo	MSA	569				265	27	0		(0)	276
Rwanda	MSA	30						(30)		0	0

IV - 8

	Type de Fonds	Solde au 01/01/2021	Ajustement	Recettes		Charges		Virements provenant/vers d'autres fonds	Remboursements de Contributions	Profits/pertes non réalisés sur change	Solde au 31/12/2021
				Contributions ⁽¹⁾	Intérêts et autres produits	Coûts des projets	Frais généraux d'administration				
Arabie saoudite	MSA	4 463		14 400	333	4 168	377	57		(2)	14 706
Seychelles	MSA										
Sierra Leone	MSA	3						(3)			
Singapour	MSA	34		44	0	0	0	(44)	(34)		(0)
Singapour	TF	109		115	0	102	5				116
Somalie	MSA	12 180	(73)			3 520	77	(503)		(0)	8 007
Somalie	TF	546			2	0		503			1 051
Soudan du Sud	MSA	10			0	2	0				8
Espagne	MSA	28		52	0	45	2			0	32
Soudan	MSA	17			0						17
Thaïlande	MSA	79			0	70	7		(1)		2
Turquie	MSA	13						(13)			
République-Unie de Tanzanie	MSA	925		200		22	2			(0)	1 101
Uruguay	MSA	1 521		748	2	564	54	(34)		0	1 617
Venezuela (République bolivarienne du)	MSA	118			0						119
	LS	880		185	0	185	18	82		(0)	944
Fonds détenus au nom de tiers		2 311	244								2 555
Total		127 515	77	48 304	431	52 849	3 274	(1 060)	(10 186)	(303)	108 656
Équivalent en CAD		159 672	98	61 570	541	65 912	4 096	(1 358)	(13 048)	(380)	137 088

(1) : Comptabilité de caisse

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ACTIVITÉS DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE
FONDS DU SERVICE DES ACHATS D'AVIATION CIVILE
RECETTES, CHARGES ET SOLDE DES AVANCES REÇUES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021
(en milliers d'USD)

	Type de Fonds	Solde au 01/01/2021	Produits	Charges		Virements provenant/vers d'autres fonds	Remboursements de Contributions	Pertes/profits non réalisés sur change	Solde au 31/12/2021
			Intérêts et autres produits	Coûts des projets	Frais généraux d'administration				
Afghanistan	CAPS	138	1	207	9	787		(0)	710
Bahamas	CAPS	14	0						14
Cabo Verde	CAPS	33	0	0	0		(33)		0
Cuba	CAPS	18	0			(18)			
Éthiopie	CAPS	1 534	2	253	4			(0)	1 279
Guinée	CAPS	47	0			(47)			
Jamaïque	CAPS	116							116
Liban	CAPS	666	1	168	7				492
Lesotho	CAPS	43					(43)		
Jamahiriya arabe libyenne	CAPS	66	0						67
Macao - Région adm. spéciale de la Chine	CAPS	46	0						46
Mozambique	CAPS	4	0						4
Nigéria	CAPS	72	0	69	0				3
Oman	CAPS	16	0						17
Fédération de Russie	CAPS	3	0						3
Seychelles	CAPS								
Soudan	CAPS	103	0						103
Suriname	CAPS	6	0						6
République arabe syrienne	CAPS	754	1	0				(0)	755
Trinité-et-Tobago	CAPS	243	0						244
Ouganda	CAPS								
République-Unie de Tanzanie	CAPS	12				(12)			
Uruguay	CAPS	45	0			(46)			(0)
Yémen	CAPS	18	0						18
Total		3 998	6	698	19	666	(76)	(0)	3 877
Équivalent en CAD		5 102	8	875	24	853	(97)	(0)	4 967

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

ACTIVITÉS DES PROJETS DE COOPÉRATION TECHNIQUE
 RECETTES, DÉPENSES ET SOLDE DU FONDS IPACK
 POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2021
 (en milliers d'USD)

Catégorie d'iPACK (1)	Solde d'ouverture au 1er janv. 2021	Recettes	Dépenses	Solde de clôture au 31 déc. 2021
ADRM		262	78	184
ASRM	122	160	206	75
AVSEC		307	153	154
FAL	115	121	162	74
PHC		168	40	127
IPK		138	52	86
Total	237	1 154	691	700
Équivalent en CAD	297	1 447	866	877

Note (1) : Description des catégories d'iPACK

ADRM - iPack - Redémarrage des activités des aérodromes

ASRM - iPack - Gestion des risques pour la sécurité de l'aviation liés à la COVID-19 à l'intention des autorités de l'aviation civile

AVSEC - iPack - Supervision du contrôle de la qualité de la sûreté de l'aviation dans le contexte de la COVID-19

FAL - iPack - Renforcement des comités nationaux de facilitation du transport aérien pour le redémarrage et la résilience de l'aviation civile

PHC - iPack - Mise en place d'un couloir sanitaire

IPK - iPack - Fonds général

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme ne correspond pas toujours au total.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**PARTIE V : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES À
L'ASSEMBLÉE SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE
L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
POUR L'EXERCICE QUI A PRIS FIN LE 31 DÉCEMBRE 2021 ET
OBSERVATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL EN RÉPONSE AU
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



Audit des états financiers de 2021

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Table des matières

Résumé analytique	Paragraphe 1 – 7
Exécution de l'audit	Paragraphe 8 – 20
Système de contrôles internes	Paragraphe 21 – 52
Constatations significatives sur les états financiers	Paragraphe 53 – 96
Différences d'audit	Paragraphe 97 – 99
Suivi des recommandations précédentes	Paragraphe 100 – 102

Le Conseil a nommé le Contrôle fédéral des finances de la Suisse (CDF) Commissaire aux comptes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour les exercices financiers 2020 à 2022 (période allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023), et l'Assemblée a confirmé cette nomination.

Le mandat du Commissaire aux comptes est défini à l'article XIII du Règlement financier de l'OACI, ainsi que dans le mandat additionnel régissant l'audit externe des comptes annexé au Règlement. Les dispositions relatives à la mission d'audit sont de plus précisées dans la lettre d'engagement datée du 21 août 2020.

Le CDF procède à l'audit externe des états financiers de l'OACI de manière complètement indépendante de son rôle d'organe suprême de surveillance financière de la Confédération suisse. Il emploie une équipe de spécialistes hautement qualifiés dotés d'une vaste expérience de l'audit d'organisations internationales.

Pour plus d'information, prière de contacter :

Contrôle fédéral des finances de la Suisse (CDF)

Monbijoustrasse 45, CH-3003 Berne, Suisse

Eric-Serge Jeannot, Vice-Président, Tél. +41 58 463 10 39, eric-serge.jeannot@efk.admin.ch

Didier Monnot, Responsable des mandats internationaux, Tél. +41 58 463 10 48, didier.monnot@efk.admin.ch

Martin Koehli, Directeur de l'audit du mandat de l'OACI, Tél. +41 58 463 10 68, martin.koehli@efk.admin.ch

Audit des états financiers de 2021

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

Résumé analytique

1. Le Contrôle fédéral des finances suisse (CDF) a terminé l'audit des états financiers pour 2021. Cet audit s'est déroulé dans les conditions de la pandémie de COVID-19. Malgré la crise et ses restrictions, le CDF a pu mener à bien la mission d'audit. Il a réalisé une partie des procédures d'audit au Siège de l'OACI à Montréal et obtenu des éléments probants complémentaires à distance, dans le cadre de vidéoconférences et en accédant en ligne aux systèmes de l'OACI. Le CDF remercie la direction et le personnel de l'OACI de leur participation active et des efforts particuliers qu'ils ont déployés dans ce contexte. Il a pu communiquer ouvertement avec le Secrétaire général, la direction et le personnel, le Bureau du contrôle interne (OIO) et le Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC).
2. Le CDF tient à souligner l'excellent esprit de coopération et d'ouverture démontré par les fonctionnaires de l'OACI au cours de sa mission.
3. Le CDF a réalisé l'audit conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), au Règlement financier de l'OACI ainsi qu'à l'analyse des risques et à l'approche d'audit présentées dans le rapport de planification d'audit publié en décembre 2021.

Opinion d'audit sans réserve

4. Le CDF a émis un avis d'audit sans réserve sur les états financiers de 2021. Ces états financiers ont été préparés conformément au Règlement financier de l'OACI et aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).
5. Selon l'évaluation de la direction de l'OACI, les états financiers ont été préparés sur la base du principe de continuité de l'activité. Selon les conclusions des procédures d'audit, il n'existe pas d'incertitudes sensibles quant à la capacité de l'organisation de poursuivre ses activités jusqu'à la fin de 2022. La viabilité financière de l'organisation demeure toutefois un sujet de préoccupation. Le CDF invite l'OACI à poursuivre ses efforts en matière de contrôle des coûts et de gestion rigoureuse de la trésorerie au cours des périodes à venir.

6. Les inexactitudes relevées au cours de l'audit qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers ont été corrigées par l'OACI. D'autres résultats moins significatifs n'ont pas été ajustés.

Recommandations d'amélioration

7. Le présent rapport énonce les principales conclusions du CDF concernant la comptabilité, l'environnement informatique et le système de contrôles internes. Le CDF a recensé plusieurs domaines à améliorer dans ce système et l'établissement des états financiers, et a formulé des recommandations à ce sujet. Il a examiné ces recommandations avec la direction et demandé des observations au Secrétaire général.

Le CDF a suivi l'application des recommandations émises à l'issue de précédents cycles d'audit externe. Il a constaté qu'en 2021, la direction avait appliqué 50 des 81 recommandations ouvertes. Les recommandations qui restent ouvertes concernent principalement l'informatique.

Exécution de l'audit

Objectifs et portée de l'audit

8. L'objectif de l'audit financier est d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), sur la base des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.
9. Les états financiers comprennent l'état de la situation financière (état I), l'état de la performance financière (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état de comparaison des montants budgétisés et des montants réels (état V), ainsi que les notes accompagnant les états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.
10. L'audit a été réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISA) et au Règlement financier de l'OACI, y compris l'Annexe B « Mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes ». Ces normes exigent de planifier et de réaliser l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.
11. Le CDF a mené sa mission dans les conditions de la pandémie de COVID-19. Malgré la crise et ses restrictions, le CDF a pu réaliser l'audit et recueillir des éléments probants suffisants pour réaliser l'audit. Il s'est rendu au siège de l'OACI en septembre et en décembre 2021, ainsi qu'en mars 2022. Le CDF a recueilli des éléments probants complémentaires lors de vidéoconférences et d'échanges de courriels. Le CDF tient à remercier la direction et le personnel de l'OACI pour leur engagement et les efforts particuliers déployés dans ce contexte.

Domaines d'intérêt de l'audit

12. Le CDF a procédé à une évaluation des risques aux fins de l'audit. Sur la base de cette analyse, les domaines d'intérêt qui constituent des risques importants ou qui nécessitent une réponse d'audit spécifique ont été déterminés. Ces éléments sont inclus dans le rapport de planification d'audit publié en décembre 2021. Le CDF a suivi l'approche d'audit comme prévu.
13. Les normes ISA précisent le rôle que les auditeurs doivent jouer en ce qui concerne le risque d'anomalies dans les états financiers, qu'elles soient imputables à une fraude ou à une erreur (ISA 240). Par conséquent, le CDF a appliqué des procédures spéciales dans ce domaine.

N°	Description du risque (selon le rapport de planification d'audit)	Résultats de l'audit
1	<p><i>Incidence de la pandémie de COVID-19</i></p> <p>Les conséquences de la pandémie peuvent avoir des incidences</p>	§ 56 ff
2	<p><i>Contournement des contrôles par la direction</i></p> <p>La direction peut invalider ou passer outre les contrôles, les exigences ou les directives.</p>	§ 26 ff
3	<p><i>Application des normes IPSAS</i></p> <p>Les états financiers ne pouvaient pas être entièrement conformes aux exigences des normes IPSAS.</p>	§ 62 ff
4	<p><i>ERP (Agresso)</i></p> <p>La conception et la maintenance des systèmes informatiques ne peuvent être assurées de manière adéquate, ce qui augmente le risque d'erreurs ou de fraude.</p>	§ 26 ff
5	<p><i>Comptabilisation des produits</i></p> <p>Les produits des contrats peuvent ne pas être comptabilisés correctement (par exemple, une date limite incorrecte pour la période, les opérations sans contrepartie).</p> <p>Les contrats relatifs aux projets peuvent contenir des conditions préjudiciables pour l'OACI et ne pas être comptabilisés correctement.</p> <p>Le recouvrement des créances douteuses peut augmenter les besoins de provisions ou de radiations.</p>	§ 33 ff, 81 ff et 85 ff
6	<p><i>Acquisitions</i></p> <p>Les dépenses peuvent ne pas être comptabilisées correctement.</p> <p>Les achats peuvent ne pas répondre aux besoins de l'OACI ou être effectués dans des conditions défavorables.</p>	§ 38 ff

7	<i>Frais de personnel</i> Les dépenses liées au personnel peuvent ne pas être comptabilisées complètement.	§ 44 ff et 70 ff
8	<i>Trésorerie</i> Les paiements peuvent ne pas être justifiés ou autorisés. Les actifs peuvent ne pas exister.	§ 47 ff et 64 ff

Communication avec la direction et les organes directeurs

14. Les domaines d'action prioritaires ont été présentés à la direction de l'OACI, à l'OIO, à l'EAAC et au Conseil. Au cours de l'audit, le CDF a organisé des réunions avec le Secrétaire général, la direction et le personnel clé de l'organisation. Dans l'ensemble, le CDF souligne l'excellente coopération et la communication transparente au cours de l'audit.
15. Les conclusions de l'audit ont été communiquées à la direction de la Sous-Direction des finances (13 avril 2022) et au Secrétaire général (14 avril 2022). Elles ont été examinées avec l'EAAC (25 avril 2022).
16. D'autres questions mineures, qui ont été clarifiées et examinées avec les responsables au cours de notre mission d'audit, ne sont pas mentionnées dans le présent rapport.

Collaboration avec le Bureau du contrôle interne

17. Le CDF a pris note des travaux effectués par l'OIO. Conformément à la norme ISA 610, les résultats des audits effectués par l'OIO pertinents pour les procédures d'audit du CDF ont été pris en compte. Un échange trimestriel régulier avec l'OIO a été établi afin de coordonner les rôles d'audit et de contrôle au sein de l'organisation. Le CDF tient à souligner l'excellente collaboration entretenue avec l'OIO.

Recommandations de l'audit

18. Le CDF a recensé plusieurs domaines à améliorer. Le présent rapport énonce ses principales conclusions concernant la comptabilité, l'environnement informatique et le système de contrôles internes.

19. Le présent rapport comprend 12 nouvelles recommandations. Le CDF a examiné ces recommandations avec la direction et a demandé des observations au Secrétaire général. La direction est chargée de suivre leur mise en œuvre.

20. Le CDF a aussi assuré le suivi des recommandations issues de précédents audits externes. Des précisions sur ce suivi figurent au § 100 *ff.*

Système de contrôles internes

21. Le Secrétaire général maintient un système de contrôles internes pour assurer l'utilisation régulière des ressources de l'organisation, comme indiqué à l'article XI du Règlement financier de l'OACI.
22. Le système de contrôles internes constitue un élément important pour fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de l'OACI en ce qui concerne l'information financière. Le CDF a sélectionné les principaux processus sur lesquels repose l'information financière. Le tableau ci-dessous présente les principaux axes d'audit pour l'exercice 2021. Le CDF sélectionne les processus opérationnels à auditer et travaille par rotation. Les travaux effectués par l'OIO ont été pris en compte afin d'éviter toute redondance avec les travaux du CDF. Au cours des deux premières années de sa mission, le CDF a étendu la portée de l'audit afin d'acquérir une bonne compréhension du système de contrôles internes. Il tirera parti des résultats et affinera la portée de l'audit pour les prochains audits des états financiers.

Processus	Évaluation globale en 2020	Évaluation globale en 2021
Contrôles au niveau de l'entité		
Contrôles informatiques généraux		
Comptabilisation des produits		
Acquisitions		
États de paie		
Déplacements		
Trésorerie et gestion de la trésorerie		
Actifs immobilisés		
Clôture et états financiers		

Symboles



Il existe une déficience significative. Il est urgent d'agir.



Il existe une marge d'amélioration qui devrait être mise en œuvre par la direction.



Les résultats répondent aux attentes du CDF. Il n'y a aucun besoin ou il y a un besoin mineur d'agir.



Les processus clés ne sont pas couverts par l'audit externe (principe de rotation).

23. Le Secrétaire général publie les états financiers accompagnés d'un rapport financier (« présentation ») et d'une déclaration sur les contrôles internes. Conformément aux exigences de la norme ISA 720, le CDF a lu ces informations afin de relever, le cas échéant, les incohérences significatives avec les états financiers audités. Le CDF n'a pas relevé d'exceptions significatives.

Contrôles au niveau de l'entité

24. L'OACI dispose d'un Conseil permanent qui se réunit régulièrement et évalue les risques. L'OACI a élaboré en 2020 un nouveau cadre de gestion des risques d'entreprise et de contrôle interne (« cadre ERM »). Les registres des risques sont tenus à jour à l'échelle de l'OACI (« registre des risques d'entreprise ») et au niveau des Directions et des Bureaux. L'environnement de contrôle en matière de comptabilité et d'information financière est bien développé. Outre la structure hiérarchique opérationnelle et la définition des responsabilités, l'OACI a mis en place des mesures pour prévenir ou communiquer les comportements inappropriés, telles que le cadre de déontologie, les normes de conduite, le Bureau de la déontologie, l'OIO, le canal de dénonciation avec une entité indépendante, etc. En 2021, l'OACI a créé le Comité de la gouvernance. Elle bénéficie en outre de la supervision du Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies. Sur le plan financier, l'OACI a établi un règlement financier et élaboré le Manuel des politiques et des procédures financières (FPPM).
25. Le précédent auditeur externe a formulé plusieurs conclusions relatives à l'environnement de contrôle et formulé plusieurs recommandations qui portaient notamment sur le cadre de déontologie et le rattachement du Bureau des acquisitions à la Direction de la coopération technique (TCB). Ces conclusions représentent certains défis pour l'organisation de l'OACI. Le CDF prévoit d'effectuer un suivi des autres questions à l'occasion de futurs audits.

Contrôles informatiques généraux

26. L'audit des contrôles informatiques généraux comprend une évaluation des applications relatives aux données financières. Le CDF a examiné le système ERP de l'OACI, « Agresso », sa base de données et les serveurs Windows sous-jacents.

Évaluation par le CDF

Les contrôles informatiques généraux sont efficaces. Cela permet d'adopter une approche d'audit fondée sur les contrôles pour certains titres des états financiers. Néanmoins, le CDF estime que s'il s'est légèrement amélioré en 2021, le système informatique de l'OACI reste relativement faible et doit encore être considérablement amélioré. Le CDF a relevé des lacunes ayant une incidence sur la qualité des processus administratifs de l'OACI pris en charge par Agresso (par exemple, finances, comptabilité, RH). Compte tenu de l'effet négatif de ces lacunes sur l'efficacité et l'efficience du traitement informatique, le CDF recommande à l'OACI d'y remédier pleinement et d'urgence, ainsi qu'il le souligne dans les paragraphes ci-après.

Suivi de précédentes recommandations d'audit

27. Sur les 13 recommandations relatives aux contrôles informatiques généraux restées ouvertes à l'issue des audits précédents, 7 ont été appliquées en 2021, 1 a été remplacée par une mise à jour et 5 restent ouvertes. Ces recommandations ouvertes se réfèrent aux conclusions suivantes : les modifications de configuration ne sont pas entièrement suivies dans le système ; l'application de la politique de mots de passe doit être améliorée ; la gestion des autorisations doit être assurée en temps utile ; les droits d'accès à Agresso devraient être revus régulièrement ; un système de gestion des journaux devrait être mis en place. Selon l'OACI, des améliorations ont été mises en œuvre (p. ex. la journalisation des modifications et la révision de la politique de mots de passe et de l'accès des utilisateurs par le service des finances). Le CDF suivra l'application de ces mesures au prochain audit.

Accès logique – Validation de comptes anonymes

28. Le CDF a recensé les comptes critiques. Parmi eux figuraient des comptes de test en double et anonymes sur un système productif. Les comptes de test anonymes ne devraient pas exister dans un système productif. Les comptes en double ne devraient pas exister non plus car ils peuvent être utilisés pour contourner la « Règle des quatre yeux ». Toute modification des droits d'accès doit découler d'une demande valide.

Évaluation par le CDF

Au cours de l'audit, le CDF a recommandé à l'OACI de justifier chacun des comptes anonymes. Les comptes anonymes ne doivent être créés que pour les comptes système (par exemple, les techniciens ou les processus automatisés). Il a en outre recommandé à l'OACI d'éliminer les comptes en double. Le compte de test sur le système productif Agresso doit être supprimé ou enregistré de manière transparente. L'OACI a immédiatement appliqué une grande partie de cette recommandation pendant l'audit, car la validité des comptes anonymes pouvait être justifiée. Il reste un compte en double dans les états de paie ; son existence a été justifiée officiellement. Néanmoins, le CDF devra poursuivre la mise en œuvre de procédures d'audit atténuantes et l'examen des mesures prises par l'OACI pour trouver des solutions permettant de supprimer ce compte en double.

Accès logique – version obsolète de la base de données financières

29. La version du programme de la base de données financières est obsolète et n'est plus mise à jour depuis la fin de 2020. Elle comporte un grand nombre de failles importantes et critiques en matière de sécurité.

Évaluation par le CDF

Le fait d'utiliser les versions obsolètes d'une base de données peut augmenter considérablement les risques de cyberattaques.

Recommandation n° 1 (priorité 1)

Le CDF recommande à l'OACI de mettre à niveau le programme de la base de données et d'utiliser une version prise en charge, qui comportera tous les correctifs de sécurité nécessaires, ou d'installer un autre système de gestion de base de données.

Observation du Secrétaire général

La recommandation est acceptée.

Les responsables du système de gestion de la sécurité de l'information ont déjà évalué tous les systèmes de base de données utilisés par l'OACI et recensé ceux qui devaient être mis à niveau. Ils ont communiqué ces résultats aux services informatiques, qui mettront à niveau les systèmes de base de données en installant des versions à jour et prises en charge, et appliqueront des correctifs en tenant compte de leur cycle de vie.

Unité : ADB (ICT)

Mise en œuvre : 31 décembre 2022

Accès logique – Modification des droits d'accès

30. Le CDF identifié plusieurs cas de modification des droits d'accès sans tickets et, par conséquent, non approuvée.

Évaluation par le CDF

Le processus inadéquat de gestion des droits d'accès peut augmenter considérablement le risque d'accès non autorisé.

Recommandation n° 2 (priorité 1)

Le CDF recommande à l'OACI de faire en sorte que toute modification des droits d'accès soit fondée sur une demande accompagnée de pièces justificatives et approuvée.

Observation du Secrétaire général

La recommandation est acceptée et a été appliquée. Toutes les modifications des droits d'accès sont enregistrées par l'intermédiaire du centre d'assistance de l'OACI. La procédure a été mise à jour dans le concept d'autorisation.

Unité : ADB (ICT)

Recommandation mise en œuvre (31 décembre 2021)

31. Les nouveaux droits d'accès, tels que les nouvelles entrées ou autres modifications, sont créés en fonction des utilisateurs existants (considérés comme des utilisateurs de référence).

Évaluation par le CDF

Selon les meilleures pratiques, une modification des droits d'accès ne doit pas utiliser les utilisateurs existants comme référence, mais plutôt des rôles ou des profils. Ainsi, il est plus probable que le principe du besoin de connaître soit respecté dans la gestion des droits d'accès. Une telle démarche permet aussi d'acquérir des connaissances sur les droits d'accès dans l'ensemble de l'organisation et de tenir à jour ces connaissances.

Recommandation N° 3 (priorité 2)

Le CDF recommande à l'OACI d'utiliser les rôles ou les profils pour toute demande de modification ou modification des droits d'accès.

Observation du Secrétaire général

La recommandation est acceptée et a été appliquée.

Les demandes de droits d'accès sont désormais accordées en fonction des noms de rôle dans Agresso. L'équipe technique a reçu pour instruction de traduire chaque demande de droits d'accès en nom de rôle Agresso en vue de son approbation par l'unité requérante avant de la mettre en œuvre. Cette procédure sera appliquée indépendamment du format de la demande.

Unité : ICT (EAS)

Recommandation mise en œuvre (19 avril 2022)

Opérations – Segmentation du réseau

32. En 2017, le précédent auditeur externe a recommandé de segmenter le réseau pour améliorer la sécurité informatique. L'OACI n'a pas encore appliqué cette recommandation. Le CDF classe l'ancienne recommandation et la remplace par celle qui figure ci-après, qui a été mise à jour.

Évaluation par le CDF

La segmentation du réseau améliore la sécurité en permettant aux réseaux d'être divisés en segments reflétant le caractère critique des données et les exigences d'accès. Elle garantit que seul le trafic réseau autorisé et contrôlé puisse entrer dans un segment de réseau. Les systèmes utilisés pour les opérations financières doivent se trouver dans un segment de réseau contrôlé et restreint.

Recommandation n° 4 (priorité 2)

Le CDF recommande à l'OACI de mettre en place une segmentation du réseau.

Observation du Secrétaire général

La recommandation est acceptée.

Les services informatiques ont commencé à mettre en place la segmentation du réseau après avoir bénéficié du soutien de l'équipe de mise en œuvre de la feuille de route sur la sécurité de l'information dans le cadre des initiatives de l'année 1. Une segmentation accrue du réseau sera assurée pour limiter l'accès aux systèmes utilisés pour les opérations financières. Les responsables du système de gestion de la sécurité de l'information collaboreront avec les services informatiques pour faire en sorte que cet accès soit contrôlé et restreint.

Plusieurs projets sont en cours et ont un impact sur la mise en œuvre du réseau repensé. Ces projets comprennent le déplacement de certains services vers le Cloud ainsi que la reprise après sinistre. Ces projets devraient être achevés en Q4 2022.

Unité : ADB (ICT)

Mise en œuvre : 31 décembre 2022

Processus de comptabilisation des produits

33. Le CDF a testé les contrôles clés dans les processus de comptabilisation des produits. Il a constaté que les contrôles internes relatifs à la comptabilisation des produits, en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière, sont conçus et appliqués de manière adéquate. Certains domaines à améliorer ont été recensés, comme présenté ci-dessous.
34. En outre, le CDF a examiné un échantillon de nouveaux contrats pour des projets de coopération technique signés en 2021, un échantillon de rentrées de fonds pour d'autres contributions

volontaires, ainsi que les écritures de calcul et de comptabilisation des revenus provenant des contributions évaluées. Il a recensé des inexactitudes (voir § 81 et § 85).

Attribution de frais généraux dans le cadre de projets de coopération technique

35. La procédure d'attribution des frais généraux sur les bons de commande est décrite dans le FPPM. Le calcul et la comptabilisation des frais généraux sont effectués manuellement par l'unité du grand livre. Cette procédure, qui est menée toutes les deux semaines, représente un long travail.
36. Afin d'améliorer l'efficacité de ces procédures, le CDF a suggéré à l'OACI de réfléchir, en coordination avec le projet d'initiative financière, à la possibilité d'automatiser (au moins partiellement) le calcul et la comptabilisation des frais généraux. L'OACI a fait valoir que l'enregistrement des frais généraux correspondant aux dépenses non liées à l'approvisionnement avait déjà été automatisé et que l'enregistrement des frais généraux des bons de commande liés à l'approvisionnement avait déjà été partiellement automatisé. Compte tenu de la complexité de la tâche, elle a considéré qu'il serait difficile de mettre en œuvre une automatisation supplémentaire.

Répartition des tâches pour les autres contributions volontaires

37. La comptabilisation d'une écriture comptable pour d'autres contributions volontaires est préparée par un associé de compte, puis examinée par son supérieur hiérarchique. Le CDF a mis à l'épreuve ce flux opérationnel dans Agresso et constaté que l'associé de compte pouvait aussi enregistrer directement des « bons de journal de caisse » (transaction GL). Bien que cette opération n'ait été exécutée accidentellement que deux fois en 2021, à l'occasion d'activités de formation du personnel menées suite au départ à la retraite de membres du personnel de l'unité, cette possibilité enfreint la règle des quatre yeux.

Évaluation par le CDF

La possibilité d'inscrire directement des informations dans le GL et d'enfreindre la règle des quatre yeux crée un risque accru d'erreur et de fraude.

Recommandation n° 5 (priorité 2)

Le CDF recommande à l'OACI de garantir le respect de la règle des quatre yeux dans Agresso en désactivant les inscriptions directes dans le GL visant à enregistrer des reçus d'autres contributions volontaires.

Observation du Secrétaire général

La recommandation est acceptée.

En vue d'appliquer la recommandation compte tenu des limitations que présente le système, l'OACI programmera l'envoi d'une alerte automatisée au chef de l'unité responsable des comptes débiteurs (AR) lorsque le système identifie les bons de journal de caisse directement enregistrés par l'équipe AR avant validation dans Agresso. Le chef de l'unité examinera, le cas échéant, les transactions recensées et prendra les mesures requises. En outre, une liste de cette catégorie d'éléments figurera dans un rapport qui sera publié à la fin de chaque mois, et le chef de l'unité responsable des comptes débiteurs confirmera éventuellement que la vérification a été effectuée lors de la clôture de la période.

Unité : ADB/ICT ; FIN

Processus d'acquisition

38. Le CDF a testé un certain nombre de contrôles clés dans le processus d'acquisition. Il est arrivé à la conclusion que les contrôles internes sur les acquisitions, en ce qui concerne la fiabilité des rapports financiers, sont conçus et appliqués de manière adéquate. Certains domaines à améliorer ont été recensés, comme présenté ci-dessous.

Vérification des fonds

39. La vérification des fonds correspondant au programme ordinaire se fait presque automatiquement dans Agresso. Celle des fonds correspondant aux activités de coopération technique se fait manuellement sur des feuilles Excel. Le CDF a recommandé à l'OACI de déterminer si la vérification des fonds correspondant aux activités de coopération technique pourrait également être effectuée automatiquement afin de gagner en efficacité et de réduire les risques d'erreur. Le C/PBU a informé que l'automatisation de ce processus était prévue dans le projet en cours intitulé « solution de gestion des processus opérationnels (BPMS) ». Par conséquent, le CDF ne formule pas de recommandation et assurera le suivi de cette question dans le cadre du prochain audit.

Séparation des tâches

40. Le CDF a constaté que la séparation des tâches, telle qu'elle a été conçue dans le flux de travail d'Agresso, a été contournée dans des circonstances spécifiques. En l'absence du chef des acquisitions (C/PRO), son remplaçant a participé à l'exécution de la tâche et à sa révision ultérieure. Le CDF est d'avis que le contrôle effectué par le Bureau de la trésorerie plus tard dans le processus compense cette accumulation de tâches. Il n'émet donc pas de recommandation sur ce point. Toutefois, l'OACI pourrait gagner en efficacité dans ses processus en renforçant la séparation des tâches dans le processus d'acquisition et en réduisant les contrôles dans le processus de trésorerie.

Efficacité des contrôles au sein de l'unité chargée des comptes débiteurs

41. Un paiement est préparé par un commis, puis examiné par un autre commis. En outre, H/APU vérifie ce paiement deux fois : d'abord après sa préparation et ensuite après sa confirmation par le second commis. Afin de gagner en efficacité, le CDF a suggéré pendant l'audit que l'OACI réfléchisse à la possibilité de supprimer la première vérification par H/APU. L'OACI a décidé que cette étape de vérification serait maintenue.

Règlement des factures de fournisseurs au Bureau Régional Paris

42. Le CDF a constaté qu'une facture avait fait l'objet d'un virement bancaire émis par la banque avant d'avoir été envoyée par le commis responsable. Selon les informations reçues du Bureau Régional de Paris, les paiements peuvent être effectués sans vérification de facture de la part de la direction. Il n'y a aucun lien entre Agresso et l'application de paiement fournie par la banque. Les constatations relatives au Bureau régional de Paris pourraient s'appliquer à d'autres bureaux régionaux.

Évaluation par le CDF

L'émission de paiements sans approbation préalable de la facture accroît d'autant plus le risque d'erreur et de fraude que des individus disposent d'une autorité signataire sur les comptes bancaires du Bureau régional. Selon l'OACI, l'approbation des factures est requise dans le processus en vigueur mais celui-ci n'a pas été respecté. Le CDF se réfère au § 50 et à sa recommandation sur l'émission de paiements, qui porte aussi sur le risque qu'entraîne l'absence d'approbation des factures.

Réception des factures au Bureau régional de Paris

43. Au Bureau régional de Paris, les fournisseurs envoient les factures électroniques à l'adresse courriel au nom du commis responsable de la création de la note de bonne réception. Les constatations relatives au Bureau régional de Paris pourraient s'appliquer à d'autres bureaux régionaux.

Évaluation par le CDF

L'utilisation d'une adresse de courrier électronique nominative pour les factures électroniques fait courir le risque que les factures ne soient pas traitées à temps, en particulier en cas d'absence du fonctionnaire.

Recommandation n° 6 (priorité 2)

Le CDF recommande à l'OACI de faire envoyer les factures des fournisseurs à une adresse e-mail générique, créée à cet effet et accessible à plusieurs fonctionnaires.

Observation du Secrétaire général

La recommandation est acceptée.

L'OACI prend différentes mesures pour améliorer la gestion des factures, notamment l'utilisation d'une adresse électronique spéciale pour la transmission des factures n'ayant pas été mises à disposition à partir du portail des fournisseurs.

Unité : EUR/NAT ; FIN

Mise en œuvre : 1^{er} juillet 2022

Processus des états de paie

44. Le CDF a testé des contrôles clés dans les services chargés des états de paie. Il est arrivé à la conclusion que les contrôles internes des états de paie, en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière, sont conçus et appliqués de manière adéquate.

Documentation des dossiers du personnel des RH

45. Le CDF a vérifié un échantillon de 30 dossiers du personnel (rapprochement des salaires et des indemnités avec contrat et pièces justificatives). Il n'a constaté aucune divergence.
46. Le CDF a noté que les RH conservaient les dossiers du personnel au format papier pour le programme ordinaire. La Direction de la coopération technique a commencé à utiliser des fichiers électroniques en 2020.

Évaluation par le CDF

Le classement des dossiers des ressources humaines au format électronique réduit le risque de perte ou de détérioration. Il permet aussi d'y accéder plus facilement et de procéder à un traitement par lot. La mise en œuvre de cette étape de la numérisation est en cours d'examen à l'OACI.

Processus de gestion de la trésorerie et des liquidités

47. Le CDF a testé les contrôles clés du processus de trésorerie. Il est arrivé à la conclusion qu'en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière, les contrôles internes de la trésorerie sont conçus et appliqués de manière adéquate. Certains domaines à améliorer ont été recensés. Ils sont présentés ci-après.

Signataires autorisés

48. En 2020, le CDF a recommandé à l'OACI de vérifier les signataires autorisés de chaque compte bancaire sur la base des documents fournis par les banques. Cet examen doit aussi porter sur les accès en ligne (banque en ligne), le cas échéant, et vérifier que le système n'attribue pas l'autorité signataire à une seule personne. En 2021 et au début de 2022, le service chargé de la trésorerie a procédé aux vérifications recommandées.

Évaluation par le CDF

Les premiers résultats de l'examen réalisé par l'OACI montrent que des employés ayant quitté l'OACI conservent un droit de signature pour certains comptes bancaires. L'OACI doit prendre des mesures urgentes pour annuler ces droits. Le CDF maintient sa recommandation à ce sujet.

Coordination entre les services chargés des comptes créditeurs et ceux chargé de la trésorerie dans le processus de paiement

49. Le bureau chargé de la trésorerie réalise des contrôles détaillés des paiements. Il répète également les vérifications déjà effectuées par l'unité chargée des comptes créditeurs (AP). Le bureau justifie ce travail par le fait qu'il a recensé des erreurs dans les dossiers préparés pour les paiements (environ 1 par semaine).

Évaluation par le CDF

L'unité AP est responsable de la vérification des paiements. Les contrôles supplémentaires effectués par le bureau chargé de la trésorerie sont chronophages.

Recommandation n° 7 (priorité 2)

Le CDF recommande à l'OACI d'analyser le processus de paiement afin de déterminer s'il peut éventuellement produire des gains d'efficacité (amélioration des contrôles effectués par l'unité AP et diminution possible des contrôles effectués par le bureau chargé de la trésorerie) et s'il serait possible de préciser les responsabilités respectives de ces services.

Observation du Secrétaire général

La recommandation est acceptée.

L'OACI examinera les flux de opérationnels existants (y compris pour préciser les rôles et responsabilités) afin de repérer toute duplication des tâches dans les contrôles qui pourrait être supprimée.

Unité : FIN

Mise en œuvre : 31 décembre 2022

Paiements depuis des comptes bancaires dans les bureaux régionaux

50. La responsabilité des activités de trésorerie au Bureau régional de Paris est confiée à une seule personne. Ce fonctionnaire a le pouvoir de réaliser des paiements sans contrôle extérieur (il est le seul détenteur de l'autorité signataire). Il saisit manuellement les détails des paiements et est habilité à émettre des paiements. Cette personne est également habilitée à créer de nouveaux bénéficiaires. En outre, elle est responsable de l'envoi du relevé bancaire mensuel au siège. Aucun autre fonctionnaire n'exerce de contrôle sur ces activités. Un autre fonctionnaire dispose aussi d'une autorité signataire sur le même compte bancaire.
51. Le CDF a recensé un cas semblable au Bureau régional de Mexico. Les constatations relatives aux bureaux régionaux de Paris pourraient s'appliquer à d'autres bureaux régionaux.

Évaluation par le CDF

L'existence de fonctionnaires détenant une autorité de signature à titre individuel n'est pas conforme aux meilleures pratiques et accroît le risque d'erreur ou de fraude.

Recommandation n° 8 (priorité 1)

Le CDF recommande à l'OACI de mettre en place un système ne permettant pas d'attribuer l'autorité signataire à un seul individu aux fins de l'émission de paiements par l'intermédiaire de comptes bancaires, y compris dans les bureaux régionaux.

Observation du Secrétaire général

La recommandation est acceptée.

Un examen de la fonction de décaissement des bureaux régionaux sera réalisé pour vérifier que système ne permet pas l'existence d'un signataire autorisé unique pour l'émission de paiements au moyen de comptes bancaires.

Unité : FIN

Mise en œuvre : 31 mars 2022

Processus relatif aux immobilisations

52. Le processus des immobilisations mobilise de nombreuses parties. Les fonctionnaires sont responsables de la gestion des actifs dans différents secteurs, ainsi que dans les bureaux régionaux. Certains d'entre eux peuvent être responsables d'un seul type d'actif (corporel/incorporel). En outre, il existe un contrôle de la propriété qui est responsable de la gestion globale des actifs à l'OACI. La communication passe par plusieurs canaux. Par exemple, la communication concernant

les instructions de fin d'exercice sur l'envoi de mises à jour des immobilisations à l'unité GL peut provenir à l'origine d'un gestionnaire d'actifs d'un Bureau régional local. Ensuite, il passe par le contrôle de propriété à l'unité GL. Cela complique le flux de communication et est une source d'erreurs et de retards. L'unité chargée du contrôle des propriétés s'emploie actuellement à simplifier ce processus.

Évaluation par le CDF

Les contrôles suivants dans le processus des immobilisations ne sont pas effectués ou documentés :

L'examen des écritures du grand livre général de fin d'exercice relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles a été mené par le chef de l'unité GL lors des précédents exercices. Dans le cadre du processus de clôture de fin d'année en 2021, seule la rubrique "Élimination" a été examinée par le C/ASV. Aucune autre rubrique directement liée au GL (capitalisation des éléments) n'a été examinée.

Aucun examen de la durée de vie utile prévue des actifs n'est effectué après l'enregistrement initial des actifs.

Recommandation n° 9 (priorité 2)

Le CDF recommande à l'OACI d'examiner le processus relatif aux immobilisations, de le simplifier et de nommer un administrateur, qui serait responsable de la mise à jour annuelle du processus, ainsi que de l'exhaustivité et de l'exactitude des renseignements enregistrés dans le système de gestion des stocks.

Observation du Secrétaire général

La recommandation est acceptée.

L'Unité du contrôle des biens et de la logistique (PCL) examinera le système de gestion des stocks et les processus relatifs aux actifs fixes et trouvera des moyens de simplifier les opérations. Elle collaborera avec FIN pour établir un examen annuel de l'exactitude et de l'exhaustivité de l'information

Unité : ADB (PCL)

Mise en œuvre : 31 mars 2023

Recommandation n° 10 (priorité 2)

Le CDF recommande à l'OACI de procéder à un examen annuel de la durée de vie utile prévue de actifs après leur comptabilisation initiale.

Observation du Secrétaire général

La recommandation est acceptée.

ADB/PCL procédera à un examen annuel de la durée de vie utile prévue des actifs. PCL réalisera chaque année, au moyen d'un échantillonnage systématique, des enquêtes sur la durée de vie des

catégories d'actifs et mettra en pratique les directives générales obtenues par des professionnels ou les organisations de l'industrie, l'information sur les actifs comparables et l'information interne.

Unité : ADB (PCL)

Mise en œuvre : 31 mars 2023

Recommandation n° 11 (priorité 2)

Le CDF recommande à l'OACI d'intégrer la documentation de contrôle dans le processus des immobilisations. Par exemple, l'introduction d'une liste de contrôle, que chaque préparateur et examinateur devraient signer après réalisation de la procédure et du contrôle (notamment en indiquant la date) peut garantir que chaque étape du processus soit assurée et fasse l'objet d'un examen, et que les données probantes voulues soient fournies.

Observation du Secrétaire général

La recommandation est acceptée.

L'unité PCL examinera la procédure et les opérations liées aux immobilisations. Elle mettra en œuvre un système de gestion des documents renforcé par des procédures fondées sur les données probantes et les contrôles. Les listes de contrôle de documents et les signatures liées aux résultats feront partie des conditions essentielles.

Unité : ADB (PCL)

Mise en œuvre : 31 mars 2023

Constatations importantes concernant les états financiers

53. Le CDF a conclu que les états financiers de 2021 avaient été préparés conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il a émis une opinion d'audit sans réserve au sujet de ces états financiers.
54. L'organisation a déployé des efforts considérables pour améliorer l'information financière. Les états financiers répondent à de bonnes normes de qualité en ce qui concerne la présentation et la transparence des informations. La grande majorité des commentaires et recommandations du CDF sur les informations à fournir dans les états financiers sont désormais mis en œuvre. Les autres constatations sont présentées dans les paragraphes ci-après.
55. Le CDF a relevé un certain nombre d'inexactitudes lors de l'audit financier. Toutes les inexactitudes susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers ont été corrigées par l'OACI. Les autres inexactitudes constatées qui étaient moins importantes n'ont pas été ajustées. Toutes les inexactitudes, qu'elles aient été corrigées ou non, sont signalées dans le tableau du chapitre « différences d'audit » (§ 97).

Hypothèse de continuité de l'activité

56. Selon l'évaluation de la direction de l'OACI, les états financiers ont été établis sur la base de la continuité de l'activité. Le secteur aérien a connu une forte baisse en raison de la situation liée à la pandémie de COVID-19 et des restrictions de voyage. Les recettes de l'OACI ont encore diminué de 6 % en 2021. Cette baisse était principalement due à la diminution du montant des autres contributions volontaires (de 10 millions CAD, soit 22 % par rapport à l'année précédente). L'OACI a de nouveau bénéficié de paiements rapides de la part des États membres en 2021.

Prévisions de trésorerie et flux de trésorerie négatif

57. Les flux de trésorerie d'exploitation de l'OACI sont fortement négatifs depuis 2018 (37 millions CAD en 2018, 59 millions CAD en 2019, 43 millions CAD en 2020 et 19 millions CAD en 2021). Cela s'explique essentiellement par la diminution des paiements anticipés pour les projets de coopération technique et les contributions volontaires. En 2021, l'OACI a poursuivi ses activités d'investissement.
58. La direction met régulièrement à jour une prévision de trésorerie afin de contrôler le niveau de liquidité. Selon la dernière analyse disponible lors de l'audit, l'organisation disposera, fin 2022, de liquidités suffisantes pour couvrir ses dépenses jusqu'à la fin de l'exercice 2022.
59. Le Fonds de roulement, qui fait office de tampon en cas de situation de trésorerie critique, ne représente qu'environ un mois de dépenses pour le programme régulier. Le niveau du Fonds de roulement peut ne pas être suffisant pour couvrir toute dépense importante non planifiée.

Actifs nets négatifs

60. L'OACI a affiché un actif net négatif pendant plusieurs années, principalement en raison de la perte actuarielle accumulée sur les avantages sociaux. Cette perte actuarielle a considérablement baissé en 2021, essentiellement en raison de la modification des hypothèses financières (taux d'actualisation). Le déficit cumulé net a donc baissé de 25 millions CAD en 2021.

Informations à fournir dans les états financiers

61. L'OACI fournit des informations suffisamment détaillées sur la continuité de l'activité et les mesures prises par la Direction dans les notes aux états financiers.

Évaluation du CDF

Il ressort des procédures d'audit sur les prévisions de trésorerie pour l'année 2022 (établies par l'OACI) qu'il n'existe aucune incertitude importante quant à la capacité de l'organisation à poursuivre ses activités jusqu'à la fin de 2022. La viabilité financière de l'organisation demeure un sujet de préoccupation. Le CDF invite l'OACI à poursuivre ses efforts en matière de contrôle des coûts et à continuer de gérer rigoureusement sa trésorerie pendant les périodes à venir.

Observation du Secrétaire général

L'OACI continuera d'appliquer des méthodes de gestion financière saines.

Conformité aux normes IPSAS

62. Les normes IPSAS exigent la présentation d'informations détaillées dans les notes aux états financiers. Ces normes étant régulièrement actualisées, la connaissance de leurs dispositions au sein d'une organisation doit constamment être mise à jour pour remplir les nouvelles exigences. Le CDF est d'avis que le personnel de l'Organisation dispose des connaissances nécessaires sur les IPSAS.
63. Lors de ses précédents audits, le CDF a effectué une analyse détaillée de la conformité des états financiers aux normes IPSAS. Il a constaté des possibilités d'amélioration et formulé un certain nombre d'observations au sujet de la présentation des informations.

Évaluation du CDF

Comme il est indiqué au § 54, l'OACI a considérablement amélioré la présentation des informations requises dans les états financiers de 2021. Les états financiers de 2021 sont conformes aux prescriptions des normes IPSAS.

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

Confirmations bancaires

64. Comme prévu à l'annexe B du Règlement financier, le CDF a demandé des confirmations bancaires pour tous les comptes bancaires. Il a reçu des confirmations de la part de toutes les banques, sauf pour un compte. Le solde de ce compte s'élevait à 1 261 000 CAD au 31 décembre 2021 (en 2020 :

aucune confirmation de la part des banques n'avait été reçue pour six comptes, dont le solde cumulé était de 1 780 000 CAD). Le CDF a effectué d'autres procédures d'audit pour ces comptes.

Espèces détenues au nom du Régime d'assurance-maladie (MBP)

65. Jusqu'en 2020, l'OACI a détenu des espèces sur son propre compte bancaire au nom du Régime d'assurance-maladie (MBP). En 2021, ainsi que l'avait recommandé le CDF, l'OACI a ouvert deux comptes bancaires distincts pour le MBP et viré sur ces comptes les liquidités correspondantes. Ces nouveaux comptes sont détenus par l'OACI et leur solde représentait au total 14 174 000 CAD au 31 décembre 2021. L'OACI ne les a pas présentés dans ses états financiers.

Évaluation du CDF

L'OACI est tenue de présenter les comptes bancaires dans ses états financiers sous la rubrique "trésorerie et équivalents de trésorerie", car elle est le propriétaire de ces comptes. Un montant équivalent doit être présenté dans les autres passifs courants. L'OACI a corrigé la présentation de ces comptes pendant l'audit (voir le § 0).

Solde par rapport au PNUD

66. La trésorerie et les équivalents de trésorerie affichaient un solde par rapport au PNUD de 803 000 CAD au 31 décembre 2021.

Évaluation du CDF

Le PNUD n'étant pas une banque, ce montant ne doit pas être présenté à la rubrique "trésorerie et équivalents de trésorerie", mais aux rubriques "créances" et "avances". La classification du solde par rapport au PNUD a été corrigée pendant l'audit (voir § 98). Le chiffre comparatif pour 2020 a été retraité de la même manière.

Contributions fixées à recevoir

67. En 2021, pour donner suite la recommandation du CDF, l'OACI a mis en place une politique d'évaluation plus prudente des contributions fixées à recevoir. Le CDF a examiné la nouvelle politique et l'a acceptée. Cette nouvelle politique prévoit que les cotisations des États membres ayant perdu leur droit de vote lors de la dernière Assemblée (et non pendant deux Assemblées consécutives) soient décomptées en totalité. En outre, le décompte est calculé sur la base des obligations de sociétés notées BBB en CAD (3,65 % au 31 décembre 2021) plutôt que d'appliquer un taux d'intérêt sans risque (1,2 %). La provision reste présentée comme une actualisation, ce qui est acceptable mais n'est pas une pratique courante dans la plupart des autres organismes des Nations Unies. L'OACI a aussi ajusté en conséquence la présentation des informations correspondantes.
68. Ce changement d'estimation comptable a été imputé sur le résultat net de 2021, conformément à la norme IPSAS 3 (Changements d'estimations comptables). Il a produit une somme de 1 827 000 CAD.

Évaluation du CDF

La nouvelle politique de provision est appropriée et a été correctement appliquée pour l'évaluation à la fin de l'exercice 2021.

Créances et avances

69. L'OACI a mis en place une méthode comptable pour l'évaluation des créances (autres que les contributions mises en recouvrement) et l'a correctement appliquée en 2021. Les créances sont composées de nombreux types d'effets en circulation. Même dans le cas de créances d'États membres qui sont disposés à payer, le recouvrement de ces soldes reste très lent et de nombreux effets restent en circulation pendant de longues périodes. Au 31 décembre 2021, les créances correspondant notamment à la formation GAT, à des délégations, à des cotisations au Répertoire des clés publiques (RCP) comprenaient différents effets chiffrés à 4 063 000 CAD (montant brut avant indemnité), dont 2 437 000 CAD étaient encore impayés à la mi-mars 2022. Ce solde restant comprend des effets impayés sur une année représentant un montant de 1 719 000 CAD. La provision pour ces comptes douteux ne s'élève qu'à CAD 343 000.

Évaluation du CDF

La politique d'évaluation des contributions à recevoir choisie par l'OACI n'est pas prudente. Le risque de crédit inhérent devrait être mieux pris en compte dans la provision. L'application du modèle de perte de crédit attendue sera requise par la nouvelle norme IPSAS 41 d'ici 2023.

Recommandation n° 13 (priorité 1)

Le CDF recommande à l'OACI d'envisager une approche plus prudente dans l'évaluation des autres contributions à recevoir et d'examiner activement sa politique d'évaluation en perspective de l'application du modèle de perte de crédit attendue, qui sera requise par la future norme IPSAS 41.

Observation du Secrétaire général

La recommandation est acceptée.

L'OACI analysera les données historiques de recouvrement pour mettre en place une politique d'évaluation des créances.

Unité : FIN

Mise en œuvre : 31 mars 2023

Avantages du personnel

70. Les passifs des avantages du personnel comprennent l'assurance maladie après la cessation de service (ASHI), les indemnités de rapatriement et les congés annuels.
71. Le précédent auditeur externe a régulièrement examiné le niveau des passifs actuariels et attiré l'attention du Conseil sur le fait que les futurs budgets de l'OACI seraient affectés par d'importantes augmentations des dépenses liées aux avantages du personnel. Il a émis plusieurs recommandations tendant à l'application de mesures structurelles qui permettraient de réduire le

sous-financement des passifs actuariels. Néanmoins, l'organisation a maintenu l'approche actuelle, fondée sur une décision du Conseil. Le CDF clôt les recommandations de l'auditeur externe précédent.

Assurance maladie après la cessation de service

72. L'ASHI fait partie du régime de sécurité sociale établi pour les employés qui répondent aux critères donnés. Elle offre une couverture d'assurance médicale pendant toute la durée de la retraite du salarié éligible, dans le cadre du même régime de santé que les salariés actifs. Le Régime d'assurance-maladie (MBP) est un régime autofinancé administré par un administrateur tiers (Cigna). Le régime d'avantages du personnel répond à la définition de la norme comptable IPSAS 39 et est classé comme un régime d'avantages postérieurs à l'emploi. L'évaluation actuarielle a été réalisée par un expert externe indépendant.
73. La comptabilisation d'un régime à prestations définies est complexe, car diverses hypothèses doivent être formulées. Le CDF a examiné les hypothèses requises avec la direction et a évalué leur plausibilité, conformément à la norme IPSAS 39.
74. Les passifs de l'ASHI dans l'état de la situation financière ont considérablement baissé en 2021. Cela s'explique essentiellement par l'augmentation du taux d'actualisation de 1,2 % à 1,75 %, ainsi que par d'autres modifications des hypothèses. Cette augmentation a été comptabilisée directement dans l'actif net. Pour 2021, l'OACI a basé le taux d'actualisation sur les obligations d'État du Canada et des États-Unis à long terme. Ce taux est calculé à l'aide de la méthode de la moyenne pondérée pour refléter les principales devises de sortie de trésorerie (CAD et USD). Au cours des années précédentes, le taux d'actualisation était fondé uniquement sur les obligations d'État canadiennes. L'hypothèse du coût des demandes de remboursement de soins médicaux et dentaires a été mise à jour en tenant compte du coût moyen pour la période allant de novembre 2018 à octobre 2021 et ajustée pour tenir compte de l'impact à court terme de la pandémie de COVID-19. Selon l'expert indépendant en évaluation, il s'agit de la meilleure hypothèse pour le coût des demandes d'indemnisation à long terme.
75. Le CDF a pris note du fait que l'OACI a signé pendant l'audit, en 2021, un nouvel accord avec Cigna mettant à jour les frais administratifs. Pour tenir compte des changements dans les honoraires, l'expert indépendant en évaluation a effectué un calcul actuariel mis à jour des avantages postérieurs à l'emploi. Les chiffres comptables ont été mis à jour en conséquence et sont comptabilisés en tant que différence d'audit corrigée (voir le § 0).

Évaluation du CDF

Les hypothèses actuarielles retenues sont plausibles et conformes aux normes IPSAS 39.

Le régime d'assurance maladie représente un risque financier potentiel pour l'organisation car il n'est pas financé. Il doit par conséquent faire l'objet d'un suivi d'année en année. Sans émettre de recommandation formelle, le CDF invite l'OACI à suivre de près la situation.

Congés annuels

76. Les passifs liés au solde des congés annuels ont été calculés à l'aide d'une méthode de calcul actuarielle comprenant plusieurs hypothèses telles que l'augmentation des salaires, les prévisions d'évolution du solde des congés annuels, etc. Le congé annuel est accordé sur la base des jours de

service effectués jusqu'à présent et peut être utilisé à tout moment au cours de l'année suivante. Il représente un solde de vacances ordinaire.

77. Le calcul actuariel des passifs en matière de congés annuels est basé sur les données de la population au 31 octobre. Considérant que le passif doit représenter au mieux le passif au 31 décembre, l'utilisation des données au 31 décembre montrerait un résultat plus précis du solde réel des congés annuels à cette date. Tout mouvement au passif des congés annuels est enregistré dans l'état de la performance financière et est donc affecté par les changements dans les hypothèses utilisées.

Évaluation du CDF

Le calcul des congés annuels au moyen d'un calcul actuariel est complexe, et les changements dans les hypothèses actuarielles pour les congés annuels ont une incidence significative sur le résultat net. Le passif pour les congés annuels pourrait être calculé plus simplement. Afin de donner suite à la recommandation formulée l'année dernière par le CDF, l'OACI a analysé cette méthode de calcul et décidé de continuer de calculer au moyen d'un calcul actuariel, car cela présente des garanties d'efficacité et de fiabilité.

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

78. L'OACI est affiliée en tant qu'organisation membre à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) par l'intermédiaire de ses employés. Contrairement à ce qui est le cas avec le régime de l'ASHI, l'OACI ne comptabilise pas les passifs de retraite pour ce régime de retraite. La CCPPNU n'est pas considérée comme un régime à prestations définies selon la norme IPSAS 39, car la Caisse n'est pas en mesure de calculer individuellement les obligations en matière de pension pour la personne ou l'organisation assurée. Par conséquent, il n'est pas possible de parvenir à une estimation fiable du risque correspondant supporté par l'OACI. Aucun passif actuariel pour le régime de retraite ne figure dès lors dans l'état de la situation financière de l'OACI.
79. Les caractéristiques du régime de pension de l'ONU sont décrites dans les notes aux états financiers (chapitre 2.10.5). La Caisse a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2019, de procéder à des paiements compensatoires en vertu de l'article 26 de ses statuts. Si l'article 26 devait être invoqué à l'avenir en raison d'un déficit actuariel, l'OACI serait tenue de verser des paiements compensatoires. Cette situation représente un risque financier potentiel pour l'organisation.

Évaluation du CDF

La CCPPNU représente un risque financier potentiel pour l'organisation et doit faire l'objet d'un suivi d'année en année. Sans émettre de recommandation formelle, le CDF invite l'OACI à suivre de près la situation.

Crédits à des gouvernements contractants/prestataires de services

80. L'OACI gère trois fonds pour comptabiliser les opérations financières effectuées dans le cadre d'accords et d'arrangements avec certains gouvernements. Ces fonds présentent un solde de 1 604 000 CAD qui résulte des opérations financières et des nombreuses variations de taux de change sur les soldes accumulés au fil des ans. Ainsi que le CDF l'a déjà noté l'année dernière, il n'a été

demandé confirmation que d'une partie des encours totaux aux gouvernements en 2021. La présentation de ces fonds a été corrigée pendant l'audit (voir § 0).

Évaluation du CDF

L'absence de confirmation par les gouvernements des soldes de ces comptes représente un risque sur l'exactitude des montants dus à ces gouvernements.

Projets de coopération technique

Fonds iPack

81. Les projets iPack peuvent être financés par différentes sources : un donateur finance son propre iPack ; un donateur finance un projet pour un ou plusieurs autres pays bénéficiaires. Étant donné que l'OACI utilise des sources de financement internes, la comptabilisation des produits correspondant à ces projets varie en fonction de cette catégorisation.
82. En 2021, un donateur a financé son propre iPack dans le cas de deux projets. L'OACI a comptabilisé le montant total en tant que recette lorsqu'elle a reçu les paiements. Le CDF considère que ces transactions doivent être comptabilisées de la même manière que les projets de coopération technique. Les recettes doivent être réparties sur la durée du projet, en fonction de l'apparition des coûts connexes.

Évaluation du CDF

La période limite des recettes pour les deux projets iPack n'est pas correcte. Le recensement des dépenses découlant de chacun de ces projets est long à effectuer. L'OACI n'a pas analysé les montants précis liés à ces projets ni calculé le montant des inexactitudes. Au vu du volume financier de ces projets, le CDF estime que l'inexactitude n'est pas importante pour 2021. Mais les inexactitudes de ce type pourraient prendre de l'importance si le nombre de projets iPack augmente en 2022.

Litiges et arbitrages

83. L'OACI est confrontée à différents litiges liés à des projets de coopération technique. En 2021, un litige important concernant un contrat pour un marché public au nom d'un État membre qui avait été soumis à un arbitrage international a été réglé par un accord entre toutes les parties. L'OACI a recouvré tous les coûts qu'elle avait avancés.
84. En outre, l'OACI est confrontée à plusieurs litiges portés par des employés sur d'anciens projets de coopération technique. Les plaignants réclament des paiements supplémentaires au-delà des contreparties prévues par leurs contrats. Enfin, l'OACI fait face à plusieurs plaintes devant le Tribunal d'appel des Nations Unies et la Commission de recours pour différents litiges avec d'anciens employés (résiliation de contrat, etc.). L'OACI considère que toutes ces démarches sont sans fondement ou qu'une sortie est possible mais peu probable. Par conséquent, elle n'a pas enregistré de provision.

Évaluation du CDF

Les estimations de l'impact financier des litiges réalisées par l'OACI sont rationnelles. Le traitement comptable et la publication des informations sont conformes aux normes IPSAS.

Autres contributions volontaires

85. Le CDF a relevé des inexactitudes dans le traitement comptable des contrats de contributions volontaires. Ces inexactitudes ont été corrigées pendant l'audit.

Contrats sans échange non comptabilisés

86. En 2020, le CDF a relevé un contrat qui aurait dû être comptabilisé à la signature et l'a signalé en tant que différence d'audit non corrigée. En 2021, le CDF a relevé un autre contrat qui aurait dû être comptabilisé de la même manière. Lors de la signature, une créance et un passif du même montant doivent avoir été comptabilisés. Cette comptabilisation n'a initialement n'a pas d'incidence sur le résultat net. Toutefois, l'enregistrement de ces contrats dans l'état de la situation financière fait défaut. Les autres écritures comptables dépendent de l'état d'avancement des travaux sur ces contrats et peuvent avoir une incidence sur le résultat net tout au long des périodes examinées. La créance restante pour ces deux contrats au 31 décembre 2021 était de 1 547 000 CAD et le passif restant était de 1 851 000 CAD. L'impact sur le résultat net pour 2021 est une charge supplémentaire de 43 000 CAD et l'actif net devra être réduit de 304 000 CAD (voir § 98). L'explication du traitement comptable peut être encore améliorée dans le FPPM, notamment en ce qui concerne l'enregistrement de l'actif correspondant.

Classification des fonds non propriétaires

87. Le CDF a recensé un fonds enregistré comme fonds propre par l'OACI. Il considère que ce fonds doit être enregistré comme un fonds non propriétaire. Pendant l'audit, l'OACI a partagé l'avis du CDF et apporté les modifications nécessaires aux états financiers (voir § 98).

Cession du droit d'utilisation de locaux à usage de bureaux

88. Les gouvernements locaux prennent entièrement ou partiellement en charge les coûts de location et d'entretien des locaux de l'OACI situés sur leurs territoires respectifs. Jusqu'en 2020, l'OACI présentait une estimation de ces contributions en nature dans les notes. Le CDF a fait observer que selon les normes IPSAS, l'utilisation de locaux à titre gratuit ou à des conditions très préférentielles est qualifiée de droits donnés. Ces droits doivent être comptabilisés de la même manière que les contrats de location-financement ou de location simple, en fonction des conditions contractuelles.
89. En 2021, l'OACI a modifié ses méthodes comptables pour tenir compte de ces dispositions. Désormais, elle enregistre les recettes en nature correspondantes dans l'état de la performance financière, en tant que contributions volontaires, et la charge correspondante dans les frais généraux d'exploitation. Les chiffres comparatifs ont été retraités en conséquence, comme expliqué dans la note 9.

Évaluation du CDF

Le nouveau traitement comptable de la cession du droit d'utilisation de locaux à usage de bureaux à partir de 2021 et le retraitement connexe des chiffres comparatifs de 2020 sont conformes aux normes IPSAS. La méthode d'évaluation et les hypothèses sont rationnelles.

Actifs nets

90. Le report de crédit s'élevait à 31 068 000 CAD à la fin de 2021. Ce montant comprend 500 000 CAD relevant de la compétence du Conseil. Le Conseil n'a pas encore approuvé ce report. Selon l'OACI, cela sera fait lors de la session de juin 2022 session. En cas de refus (partiel ou total), les états financiers de 20201 devront être corrigés.

Évaluation du CDF

Le montant de 500 000 CAD relevant de la compétence du Conseil devrait rester dans le déficit accumulé dans les états financiers de 2021 états financiers et être transféré dans les réserves après l'approbation du Conseil en 2022. Le CDF suggère à l'OACI d'analyser la méthode comptable actuelle en 2022.

Comparaison du budget avec les montants réels

91. La comparaison du budget avec les montants réels comprend deux états et des informations supplémentaires dans les notes. Ces annexes renvoient à un certain nombre d'autres données figurant dans les états financiers, dans les tableaux non vérifiés et dans le rapport du Secrétaire général.
92. Le CDF a proposé que la comparaison entre le budget et les montants réels soit simplifiée (états financiers V et V-A), car il a considéré que sa présentation était assez difficile à comprendre pour un lecteur non averti. Il a aussi constaté que l'OACI devait déployer de nombreux efforts pour recueillir et compiler les données nécessaires à sa préparation. En 2021, l'OACI a adapté la présentation de ces informations.

Évaluation du CDF

La nouvelle présentation des états V et V-A reste conforme à la norme IPSAS 24.

Instruments financiers

Présentation d'informations

93. En 2021, l'OACI a considérablement amélioré la présentation d'informations sur les instruments financiers, conformément à la recommandation du CDF. Le CDF a considéré que les informations présentées répondaient aux exigences de la norme IPSAS 30. Il a recensé quelques éléments mineurs à améliorer, qui ont été communiqués à la direction en vue de leur prise en compte dans les états financiers de 2022.

Évaluation du CDF

Les informations fournies sur les instruments financiers comprennent presque tous les éléments requis par les normes IPSAS. L'OACI devrait compléter ces informations par les quelques éléments manquants l'année prochaine.

Perspectives concernant IPSAS 41

94. En 2021, le conseil d'administration de l'IPSAS a publié la nouvelle norme IPSAS 41, qui porte sur les instruments financiers. Cette norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et sera appliquée rétrospectivement, conformément à la norme IPSAS 3, avec une exemption pour le retraitement des périodes antérieures.
95. La norme IPSAS 41 atténue la complexité en remplaçant les catégories existantes de classification et d'évaluation des actifs financiers par trois catégories fondées sur des principes donnés (coût amorti, juste valeur au moyen de l'actif net/capitaux propres et juste valeur au moyen de l'excédent/du déficit). Le processus de classification des instruments est basé sur la façon dont l'organisation gère les instruments et les caractéristiques économiques des flux de trésorerie correspondant à un instrument.
96. Les incidences de l'un de ses éléments, la mesure des actifs financiers, seront particulièrement importantes pour l'OACI. Le modèle de dépréciation ne sera plus fondé uniquement sur des preuves historiques de pertes sur créances. Le nouveau modèle de perte de crédit attendue se concentre sur des données historiques et prospectives qui fournissent aux entités des informations sur les pertes de crédit qui sont probables au cours de la durée de vie de l'instrument. L'entité devra calculer la perte attendue pour chaque instrument financier.

Évaluation du CDF

Il faut que l'OACI se prépare à appliquer la nouvelle norme IPSAS 41 relative aux instruments financiers en 2022. L'OACI doit en particulier modifier ses méthodes comptables, ajuster le système de comptabilité et de communication de l'information, repenser le modèle des états financiers, adapter ses contrôles internes et former son personnel comptable.

Différences d'audit

97. Les erreurs, y compris les omissions, sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou cumulativement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent sur la base de ces derniers. Le CDF considère qu'une inexactitude individuelle est significative si elle dépasse 100 000 CAD. L'incidence des erreurs sur l'interprétation des états financiers dans leur ensemble est considérée comme significative si elles dépassent 2 000 000 CAD au total.

Résumé des inexactitudes corrigées et non corrigées

98. Le CDF a constaté quelques inexactitudes (différences d'audit) qui ont été corrigées par la direction pendant l'audit. Les autres inexactitudes moins importantes qui ont été constatées sont mentionnées ci-dessous et n'ont pas été corrigées. Le CDF est d'avis que les inexactitudes non corrigées n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers et que leur comptabilisation ne conduirait pas le lecteur à évaluer différemment la situation financière de l'OACI.

Description	Excédent/(déficit) de l'exercice (CAD)	Actifs nets (CAD)
Solde avant différences d'audit	(11 062 000)	(80 319 000)
<u>Correction des différences d'audit</u>		
Reclassement d'un dépôt à terme sur 3 mois (10 248 000 CAD)	0	0
Présentation des espèces détenues pour le MBP sur les comptes bancaires de l'OACI (14 174 000 CAD, voir le § 65)	0	0
Reclassement du solde à recevoir du PNUD (803 000 CAD, voir § 66)	0	0
Reclassement d'une partie des soldes des crédits à des gouvernements contractants/prestataires de services (486 000 CAD, voir § 80)	0	0
Solde après correction des différences d'audit	(11 065 000)	(79 946 000)
<u>Différences d'audit non corrigées</u>		
Correction d'une mention comptable (154 000 CAD) et d'une annulation (51 000 CAD) liées aux avances aux fournisseurs	(51 000)	(51 000)
Charges à payer supplémentaires pour les dépenses de fonctionnement	(169 000)	(169 000)
Solde après toutes les différences d'audit	(11 285 000)	(80 166 000)

Informations insuffisantes ou présentation incorrecte

99. Le CDF a constaté quelques inexactitudes dans les informations fournies dans les états financiers de 2021. Toutes les inexactitudes importantes ont été corrigées pendant l'audit.

Suivi des recommandations précédentes

100. Le CDF a suivi l'application des recommandations des précédents audits externes. Sur un total de 81 recommandations en suspens issues d'audits antérieurs ou formulées ultérieurement dans le cadre d'audits de performance, 50 ont été appliquées et 31 restent ouvertes au 31 mars 2022. Des renseignements détaillés sur ces recommandations sont disponibles dans l'outil « Symbiant », que gère OIO.

Recommandations appliquées

101. Le CDF considère que les recommandations ci-après ont été appliquées depuis le dernier audit.

Réf. (Symbiant)	Rapport	Recommandations	#
EA/REP/2016/A	Audit des états financiers de 2016	Rec 4, 5	2
EA/REP/2017/B	Le cadre de cybersécurité à l'OACI	Rec 1, 4, 5	3
EA/REP/2018/A	Audit des états financiers de 2018	Rec 2, 3	2
EA/REP/2018/B	Efficiences et efficacité de la passation de marchés	Rec 1 à 6	6
EA/REP/2019/A	Audit des états financiers de 2019	Rec 3 à 6	4
EA/REP/2019/B	Efficiences et efficacité de la gestion des ressources humaines	Rec 3	1
EA/REP/2019/C	La passation de marchés à l'OACI : comment améliorer l'efficacité du processus ?	Rec 1 à 6, 8 à 18	17
EA/REP/2020/A	Audit des états financiers de 2020	Rec 1, 4, 6, 8 à 12, 14 à 19, 21	15
	Nombre total de recommandations appliquées		50

Recommandations en suspens

102. Le CDF considère que les recommandations ci-dessous restent en suspens au 31 mars 2022. Cette liste comprend également les recommandations dont l'application est prévue en 2022 ou ultérieurement, et les recommandations issues d'audits de performance ou d'audits spéciaux qui nécessiteront un suivi spécifique.

Réf. (Symbiant)	Rapport	Recommandations	#
EA/REP/2016/B	La procédure de recrutement de l'OACI est-elle efficiente et efficace ?	Rec 1	1
EA/REP/2017/B	Le cadre de cybersécurité à l'OACI	Rec 3	1
EA/REP/2019/B	Efficiency et efficacité de la gestion des ressources humaines	Rec 1, 2	2
EA/REP/2019/C	Approvisionnement à l'OACI : comment améliorer l'efficacité et l'efficacité du processus	Rec 7	1
(n° de réf.)	Le cadre de déontologie de l'OACI	Rec 2, 4, 7 à 9	5
EA/REP/2020/A	Audit des états financiers de 2020	Rec 2, 3, 5, 7, 13, 20	6
EA/REP/2020/B	Sécurité de l'information	Rec 1 à 6	6
(n° de réf.)	Gouvernance informatique et gestion stratégique de l'informatique	Rec 1 à 9	9
	Nombre total de recommandations en suspens		31

103. Le CDF tient à souligner l'excellente coopération et l'esprit d'ouverture qui ont caractérisé le processus d'audit. Il exprime sa reconnaissance pour la courtoisie dont ont fait preuve tous les fonctionnaires de l'OACI au cours de sa mission.

Berne, 4 mai 2022

CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES SUISSE
(Commissaire aux comptes)

Handwritten signature of Eric-Serge Jeannet, with the initials "e.v." written to the left.

Eric-Serge Jeannet
Vice-président

Handwritten signature of Martin Köhli.

Martin Köhli
Responsable du centre de compétences

Classement par ordre de priorité des recommandations du CDF

Le CDF classe ses recommandations par ordre de priorité sur la base des risques définis (1 élevé, 2 moyen, 3 faible). Les risques comprennent, par exemple, les projets non rentables, les infractions à la légalité et à la régularité, les cas de responsabilité et les atteintes à la réputation. L'incidence du risque et sa probabilité de manifestation sont évaluées.

ISBN 978-92-9265-883-0



9 789292 658830